



**CONSEIL NATIONAL DU CREDIT DU CAMEROUN
SECRETARIAT GENERAL**

**RAPPORT RELATIF A LA MONNAIE, AU CREDIT ET AU
FONCTIONNEMENT DU SYSTEME FINANCIER**

Année 2016



Sigles et abréviations

ADSL	Asymmetric Digital Subscriber Line
AFB	Afriland First Bank
AFD	Agence Française de Développement
AIBE	Autre Institution Bancaire Eligible
ANEMCAM	Association Nationale des Etablissements de Microfinance du Cameroun
APECCAM	Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun
APU	Administration Publique
ASAC	Association des Sociétés d'Assurances du Cameroun
BAC	Banque Atlantique Cameroun
BAD	Banque Africaine de Développement
BCE	Banque Centrale Européenne
BCM	Banque Créatrice de Monnaie
BDEAC	Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BGFI	Banque Gabonaise et Française Internationale
BIC	Bureau d'Information sur le Crédit
BICEC	Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit
BLR	Boucle Locale Radio
BOC	Bulletin Officiel de la Cote
BRICS	Brésil, Russie, Inde, Chine et République Sud-Africaine
BTA	Bons du Trésor Assimilables
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
BVMAC	Bourse des Valeurs Mobilières d'Afrique Centrale
C2D	Contrat Désendettement Développement
CAB	Central African Backbone
CAMPOST	Cameroon Postal Services
CAN	Coupe d'Afrique des Nations
CASEMF	Cadre d'Analyse et de Suivi de l'activité des EMF
CBC	Commercial Bank - Cameroun
CCN	Centre de Compensation National
CCR	Centre de Compensation Régional
CEA	Commission Economique pour l'Afrique
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
CIP	Centrale des Incidents de Paiement
CMF	Commission des Marchés Financiers
CNC	Conseil National du Crédit
CNDP	Comité National de la Dette Publique
COBAC	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
CORENOFI	Comité Régional de Normalisation Financière
CPM	Comité de Politique Monétaire
CRCT	Cellule de Règlement et de Conservation des Titres
CREMF	Centrale des Risques des Etablissements de Microfinance
DAB	Distributeur Automatique de Billets
DAE	Direction des Affaires Economiques
DAT	Dépôt à Terme
DAV	Dépôt à Vue

DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSX	Douala Stock Exchange
DTS	Droits de Tirages Spéciaux
EMF	Etablissement de Microfinance
EONIA	Euro OverNight Index Average
EURIBOR	Euro Interbank Offered Rate
EUROSTAT	Office Européen de Statistiques
F CFA	Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale
FAGACE	Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique
FANAF	Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines
FCP	Fonds Communs de Placement
FIBANE	Fichier Bancaire National des Entreprises
FMI	Fonds Monétaire International
FOGADAC	Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale
GAB	Guichet Automatique de Banque
GICAM	Groupement Inter-Patronal du Cameroun
GIMAC	Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale
IARDT	Incendie, Accident, Risques Divers et Transports
IDE	Investissement Direct Etranger
IFC	Indemnité de Fin de Carrière
INS	Institut National de la Statistique
IRPP	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques
ITIE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINEPIA	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
MINFI	Ministère des Finances
NFC-BANK	National Financial Credit Bank
NIU	Numéro d'Identifiant Unique
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs du Pétrole
OTA	Obligations du Trésor Assimilables
OTZ	Obligations du Trésor à coupon Zéro
OVICV	Organisation International de Conservation des Valeurs
PACD/PME	Programme d'Appui à la Création et au Développement des PME de transformation et de conservation des produits locaux de consommation de masse
PAR30	Portefeuille à Risque à 30 jours
PED	Pays en Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
PLANUT	Plan d'Urgence Triennal pour l'accélération de la croissance
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNB	Produit Net Bancaire
PNG	Position Nette du Gouvernement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RBTR	Règlement Brut en Temps Réel
RCA	République Centrafricaine
SAFACAM	Société Africaine Forestière et Agricole du Cameroun
SCB	Société Commerciale de Banque
SCBC	Standard Chartered Bank Cameroon
SEMC	Société des Eaux Minérales du Cameroun

SEND	Solde des Engagements Non Décaissés
SGC	Société Générale Cameroun
SICAV	Sociétés d'Investissement à Capital Variable
SMAC	Système de Monétique en Afrique Centrale
SMI	Système Monétique Interbancaire de l'Afrique Centrale
SNI	Société Nationale d'Investissement
SOCAPALM	Société Camerounaise de Palmeraie
SONARA	Société Nationale de Raffinage
SPNF	Secteur Privé Non Financier
SYGMA	Système de Gros Montants Automatisé
SYNDUSTRICAM	Syndicat des Industriels du Cameroun
SYSTAC	Système de Télécompensation de l'Afrique Centrale
TACP	Taux des Avances exceptionnelles sur Certificats de Placement
TCER	Taux de Change Effectif Réel
TCM	Taux Créditeur Minimum
TDM	Taux Débiteur Maximum
TEG	Taux Effectif Global
TIAO	Taux d'Intérêt des Appels d'Offres
TIMP	Taux Interbancaire Moyen Pondéré
TIPP	Taux d'Intérêt des Prises en Pension
TISIP	Taux d'Intérêt Sur les Interventions Ponctuelles
TISP	Taux d'Intérêt Sur les Placements
TOFE	Tableaux des Opérations Financières de l'Etat
TP	Taux de Pénalité
TPE	Très Petite Entreprise
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UBA	United Bank for Africa
UBC	Union Bank of Cameroon
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMAC	Union Monétaire de l'Afrique Centrale
WEF	World Economic Forum

Table des matières

Sigles et abréviations.....	1
Table des matières.....	4
Liste des tableaux.....	5
Liste des graphiques.....	6
Liste des encadrés.....	6
Résumé exécutif.....	7

I.APERCU SUR L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE MONDIAL ET L'EVOLUTION DE L'ECONOMIE CAMEROUNAISE..... 11

I.1.Environment économique internationale.....	11
I.1.1.Evolution de l'activité économique.....	11
I.1.2.Evolution du commerce mondial et des cours de matières premières.....	12
I.1.3.Perspectives de l'économie mondiale.....	14
I.2.Evolution de l'activité économique au Cameroun.....	15
I.2.1.Croissance et prix.....	15
I.2.2.Finances publiques.....	17
I.2.3.Relation avec le reste du monde.....	19
I.2.4.Secteur monétaire.....	24
I.2.5.Réformes structurelles et institutionnelles.....	27

II. SYSTEME MONETAIRE..... 29

II.1.Politique monétaire de la BEAC.....	29
II.1.1.Cadre institutionnel.....	29
II.1.2.Mise en œuvre de la politique monétaire.....	30
II.2.Evolution du marché monétaire.....	35
II.2.1.Evolution des interventions de la BEAC.....	35
II.2.2.Marché interbancaire.....	36

III. FONCTIONNEMENT DU SYSTEME FINANCIER..... 37

III.1.Activité des établissements de crédit et de microfinance.....	37
III.1.1.Situation des banques.....	37
III.1.2.Situation des établissements financiers.....	50
III.1.3.Coût de mobilisation des ressources des établissements de crédit.....	54
III.1.4.Situation des établissements de microfinance.....	56
III.1.5. Reformes et Perspectives du système bancaire et de la microfinance.....	67
III.2.Système et moyens de paiement.....	70
III.2.1.Cadre institutionnel et architecture du système et moyens de paiement.....	70
III.2.2. Evolution des opérations des systèmes et moyens de paiement (SYSTAC, SYGMA et GIMAC)...	72
III.3.1.Présentation succincte du marché camerounais des assurances.....	77
III.3.2.Les assurances dommages.....	77
III.3.3.Les assurances vie.....	81
III.3.4.Perspectives du secteur des assurances.....	83
III.3.5.Perspectives du secteur des assurances.....	85
III.4. Situation du marché financier.....	86
III.4.1.Marché des titres publics à souscription libre de la BEAC.....	86
III.4.2.Marché boursier du Cameroun.....	88
III.4.3. Perspectives du marché financier.....	91

IV.CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS..... 93

ANNEXES..... 95

Missions et activités du Conseil National du Crédit..... 95

Liste des tableaux

Tableau 1.1 : Tableau des opérations financières de l'Etat	19
Tableau 1.2 : Evolution de la balance des paiements (en milliards)	20
Tableau 1.3 : Résultats du commerce extérieur.....	22
Tableau 1.4 : Evolution des contreparties de la masse monétaire	24
Tableau 1.5 : Evolution de la masse monétaire et de ses composantes.....	26
Tableau 2.1 : Objectifs monétaires et de crédit au 31 décembre 2016	30
Tableau 2.2: Réaménagement de la grille de rémunération des placements publics à la BEAC	31
Tableau 2.3 : Evolution des plafonds d'avances statutaires	35
Tableau 2.4 : Injections de liquidités.....	35
Tableau 2.5 : Comparaison des taux d'intérêts interbancaires dans la CEMAC et dans la Zone Euro	36
Tableau 3.1 : Evolution du bilan consolidé des banques.....	37
Tableau 3.2 : Hors-bilan consolidé des banques	39
Tableau 3.3 : Evolution du compte de résultat consolidé des banques	40
Tableau 3.4 : Indicateurs d'activité des banques en 2016	40
Tableau 3.5 : Taux Effectif Global pratiqué par les banques en 2015 et 2016 (en %).....	42
Tableau 3.6 : Taux Effectif Global pratiqué par les banques par secteur d'activité (%).....	43
Tableau 3.7 : Taux de bancarisation et densité du réseau bancaire	48
Tableau 3.8 : Statistiques de la banque à distance.....	49
Tableau 3.9 : Effectif du personnel des banques.....	50
Tableau 3.10 : Crédits accordés par les établissements financiers	51
Tableau 3.11 : Dépôts de la clientèle des établissements financiers	51
Tableau 3.12 : Taux Effectif Global pratiqué par les établissements financiers en 2015 et 2016 (en %).....	52
Tableau 3.13 : Taux Effectif Global pratiqué par les établissements financiers par secteur d'activité (%).....	53
Tableau 3.14 : Effectif du personnel des établissements financiers	54
Tableau 3.15 : Structure du coût moyen des ressources bancaires.....	54
Tableau 3.16 : Répartition des EMF agréés par catégorie.....	56
Tableau 3.17 : Répartition des EMF immatriculés par catégorie	56
Tableau 3.18 : Répartition des agences des EMF par zone en 2016	57
Tableau 3.19 : Répartition géographique des agences des EMF à fin décembre 2016	58
Tableau 3.20 : Evolution des dépôts des EMF par catégorie	59
Tableau 3.21 : Evolution des dépôts des EMF par durée	59
Tableau 3.22 : Evolution des crédits des EMF par catégorie	59
Tableau 3.23 : Evolution des crédits des EMF par durée.....	60
Tableau 3.24 : Evolution des créances en souffrance des EMF	60
Tableau 3.25 : Poids du secteur de la microfinance dans le système financier (En milliards de F CFA)	61
Tableau 3.26 : Nombre de comptes de la clientèle ouverts dans les EMF	61
Tableau 3.27 : Évolution du portefeuille de crédit	62
Tableau 3.28 : Evolution de l'efficacité et de la productivité (en %).....	62
Tableau 3.29 : Evolution de la gestion bilanciale (en %).....	63
Tableau 3.30 : Evolution de la rentabilité (en %).....	64
Tableau 3.31 : Classement des EMF évalués en 2016	64
Tableau 3.32 : Evolution des Opérations Nationales	72
Tableau 3.33 : Evolution des Opérations Régionales.....	73
Tableau 3.34 : Statistique de la monétique au 1 ^{er} semestre 2016.....	75
Tableau 3.35 : Statistiques de la monétique au second semestre	75
Tableau 3.36 : Progression des activités	76
Tableau 3.37 : Chiffre d'affaires synthétisé des assurances dommages en 2015	78
Tableau 3.38 : Chiffre d'affaires synthétisé des assurances vie en 2015	81
Tableau 3.39 : Evolution de la capitalisation boursière	88
Tableau 3.40 : Volume des titres de créance.....	90

Liste des graphiques

Graphique 1.1 : Taux de croissance dans les régions du monde (%)	12
Graphique 1.2: Indice des cours des matières premières exportées par la CEMAC	13
Graphique 1.3 : Contribution des secteurs d'activité à la croissance du PIB réel (en points de pourcentage)	15
Graphique 1.4 : Evolution des principales composantes des recettes budgétaires (en milliards).....	18
Graphique 1.5 : Evolution des dépenses budgétaires (en milliards).....	18
Graphique 1.6 : Evolution de la balance commerciale et la balance hors pétrole brut.....	22
Graphique 1.7 : Poids des principales zones d'échange en 2015	23
Graphique 1.8 : Composantes de la masse monétaire	26
Graphique 1.9 : Structure de la masse monétaire	27
Graphique 3.1 : Réseau bancaire par Régions en 2015 et 2016	46
Graphique 3.2 : Evolution du taux de bancarisation et de la densité du réseau bancaire au sens strict.....	47
Graphique 3.3 : Evolution du taux de bancarisation et de la densité du réseau bancaire au sens large.....	47
Graphique 3.4 : Evolution du nombre de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)	49
Graphique 3.5 : Réseau des établissements financiers par région en 2015 et 2016	53
Graphique 3.6 : Evolution du coût moyen des ressources bancaires.....	55
Graphique 3.7 : Répartition des EMF agréés par zones (rurale et urbaine)	58
Graphique 3.8 : Evolution de la capitalisation Boursière (en millions FCFA)	89
Graphique 3.9 : Répartition de la capitalisation boursière	89
Graphique 3.10. : Evolution de capitalisation des obligations (millions).....	90

Liste des encadrés

Encadré 2.1 : Cadre institutionnel et stratégie de la politique monétaire	29
Encadré 2.2 : Politique des taux d'intérêt de la BEAC	32
Encadré 2.3 : Modalités d'application des réserves obligatoires.....	34
Encadré 3.1 : Calcul du Taux Effectif Global (TEG) et du Taux d'Usure.....	44
Encadré 3.2 : Les différentes catégories d'Etablissements de microfinance.....	57
Encadré 3.3 : Organisation du système de paiement et de règlement de la CEMAC.....	72
Encadré 3.4 : Principaux textes régissant le marché régional pour l'émission des titres publics.....	87

Résumé exécutif

Au cours de l'année 2016, le système financier camerounais a évolué dans un contexte caractérisé au plan international par une croissance économique mondiale modérée, sous l'effet du ralentissement de l'activité dans les pays les plus avancés, en particulier les Etats-Unis, ainsi que la Chine, et par la récession dans certains pays d'Amérique latine. Ainsi, le **taux de croissance** de l'activité est revenu de 3,2 % en 2015 à 3,1 % en 2016.

Pour ce qui est de l'évolution du niveau général des prix, les **tensions inflationnistes** ont été atténuées à l'échelle mondiale par la baisse des prix de l'énergie et des matières premières. Le taux d'inflation s'est établi à 0,4 % en 2016 pour les pays avancés, contre 0,1 % en 2015. Pour les pays émergents et en développement, le taux d'inflation a légèrement reculé, revenant de 4,7 % en 2015 à 4,5 % en 2016.

S'agissant des **échanges internationaux**, le commerce mondial en volume a augmenté de 1,9 % en 2016, contre 2,7 % en 2015. Au cours de la même période, l'indice composite des cours mondiaux des matières premières exportées par les pays de la CEMAC, exprimés en dollar américain, s'est replié de 13,9 %, après une baisse de 31,7 % un an auparavant.

Au plan national, l'économie camerounaise est demeurée résiliente, malgré une conjoncture internationale morose, caractérisée par un ralentissement de la croissance mondiale, une baisse des prix de pétrole brut et de certains produits de base et, la crise dans la sous-région. L'insécurité transfrontalière a également eu des effets négatifs sur les activités économiques. L'**activité économique** s'est accrue de 4,7 % contre 5,8 % en 2015.

S'agissant de l'évolution des prix, l'**inflation** a considérablement baissé en 2016 pour se situer à 0,9 %, soit un recul de 1,8 point par rapport au niveau observé en 2015, permettant ainsi de consolider la position du Cameroun dans la fourchette recommandée par la CEMAC pour les critères de convergence. Le caractère relativement faible de l'inflation est la résultante des évolutions observées au sein des principales fonctions de consommations.

Concernant les **finances publiques**, l'exécution du budget de l'Etat a été influencée par le ralentissement de l'économie mondiale et la faiblesse des cours mondiaux de pétrole ainsi que des autres matières premières exportées par le Cameroun. L'Etat a poursuivi l'exécution des grands chantiers, à travers notamment le Plan d'Urgence Triennal pour l'accélération de la croissance (PLANUT) et la réhabilitation des infrastructures sportives en prélude aux Coupes d'Afrique des Nations. Au terme de l'année, les ressources sont mobilisées à hauteur de 3 514,4 milliards, en baisse de 11,2 % par rapport à l'exercice 2015 ; les dépenses sont en hausse de 18,3 %. Il en résulte un déficit budgétaire de 5,3 % du PIB, qui se creuse davantage par rapport à son niveau de 2015. Il est essentiellement financé par les prêts projets et l'émission des titres publics.

Pour ce qui est du **secteur extérieur**, l'année 2016 a été marquée par une réduction des échanges commerciaux de 20,8 % par rapport à 2015 et la poursuite de la réduction de l'excédent de la balance-pétrole brut amorcée en 2013. Il en ressort une réduction du déficit commercial notamment, le déficit hors pétrole.

La balance commerciale du Cameroun est déficitaire de 1127,7 milliards, en baisse de 47,3 milliards (-4 %) par rapport à 2015. La réduction du déficit de la balance commerciale fait suite à la baisse des exportations de 440,5 milliards (-18,4 %), parallèlement à une contraction des importations de 487,8 milliards (-13,6 %). Le taux de couverture se dégrade de 3,7 points pour se situer à 63,5 %.

En ce qui concerne le *secteur monétaire*, sur la période allant de décembre 2015 à décembre 2016, l'évolution des agrégats monétaires du Cameroun s'est caractérisée par : (i) une baisse des avoirs extérieurs nets ; (ii) une augmentation du crédit intérieur (*créances nettes sur l'Etat et crédits à l'économie*) ; et (iii) un accroissement de la masse monétaire en glissement annuel. Dans ce contexte, le Comité de Politique Monétaire (CPM) a poursuivi une politique monétaire accommodante, caractérisée notamment par le maintien des plafonds de refinancement des banques et des plafonds d'avances aux Trésors publics nationaux et la baisse de 50 % des coefficients de réserves obligatoires.

Dans cet environnement, l'expansion du *système bancaire* s'est poursuivie. En termes d'activité, le système bancaire a enregistré une croissance relativement significative du total du bilan de l'ensemble des 14 banques en activité. A l'actif, cet accroissement résulte de la hausse des opérations diverses (+24,9 %), des opérations de trésorerie et interbancaires (+14,7%), des opérations avec la clientèle (+4,4 %), des sommes déductibles des capitaux permanents (+37,8 %), et de la baisse des valeurs immobilisées (- 0,8 %). Au passif, il s'explique par la hausse des opérations de trésorerie et interbancaires (+ 34,8 %), des capitaux permanents (+7,2 %), et des opérations diverses (+11,0 %).

Le Produit Net Bancaire (PNB) a connu une augmentation de 3,2 % en 2016, contre 9,5 % en 2015. Entre les deux exercices, les marges sur opérations de trésorerie, sur opérations financières, sur opérations de crédit-bail et sur opérations diverses se sont contractées, avec des baisses respectives de 1,3 points; 100 points ; 34,9 points et 6,4 points. Les marges sur opérations avec la clientèle sont quant à elles passées de 162,1 à 172,1 milliards, soit une hausse de 6,1 %. Par rapport à l'année précédente, le coût des risques bancaires a fortement augmenté, les dotations aux provisions sont passées de 43,3 à 105,5 milliards, soit une hausse de 143,5 %.

Le réseau bancaire a continué de s'étendre en 2016. Ainsi, le nombre d'agences est passé de 272 à 279 points de vente, soit une augmentation de 3,3 % par rapport à 2015. Sur le plan de la couverture géographique du territoire, les régions du Centre et du Littoral abritent le plus grand nombre d'agences en 2016, soit 62,4 % du nombre d'agences ouvertes sur l'ensemble du territoire national, à raison de 103 agences pour le Littoral et 71 agences pour le Centre. Les régions du Sud-Ouest et de l'Ouest totalisent respectivement 25 et 21 agences, tandis que celle du Sud compte 16 agences, et celles de l'Extrême-Nord et du Nord-Ouest 11 chacune. Les régions les moins loties sont celles de l'Est (6 agences), de l'Adamaoua (7 agences) et du Nord (8 agences).

Dans la même lancée, les établissements bancaires ont continué d'accroître de façon significative leurs réseaux de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB), dans le but de

moderniser et d'améliorer la qualité des services à la clientèle. Le nombre de Distributeurs Automatiques est passé de 521 en 2015 à 577 en 2016, soit un accroissement de 10,7 %. Les trois plus grandes villes à savoir Yaoundé, Douala et Bafoussam comptent à elles seules 71,1% de ces distributeurs automatiques.

Le *Mobile Money* a continué de connaître un développement remarquable, notamment en ce qui concerne la valeur des transactions. En effet, selon les données collectées auprès de MTN et ORANGE, la valeur des transactions par téléphonie mobile a quadruplé entre 2015 et 2016, passant de 211,2 milliards à 870 milliards, alors que le nombre de transactions a plutôt connu une baisse de 15,3 % au cours de la même période.

Pour ce qui est des *établissements financiers*, leur activité a connu un accroissement en raison d'une augmentation significative des dépôts collectés. En effet, au 31 décembre 2016, les dépôts de la clientèle des établissements financiers se chiffrent à 41,1 milliards, contre 35,1 milliards à fin 2015, soit une hausse de 17,1 %.

S'agissant du réseau des établissements financiers, en 2016, le nombre d'agences est passé de 26 à 27. La région du Littoral est la plus couverte (5 agences), suivie par celle du Sud (4 agences). Le Centre et l'Ouest totalisent chacune 3 agences. Ces quatre régions concentrent ainsi à elles seules 55,6 % du réseau des établissements financiers.

En termes d'emplois, l'effectif du personnel des établissements financiers est de 439 employés en 2016 contre 438 en 2015. Cet effectif est constitué de 03 cadres expatriés, 131 cadres nationaux et 280 employés nationaux.

Pour ce qui est du *secteur de la microfinance*, le nombre d'établissements agréés en activité est passé de 411 en 2015 à 412 au 31 décembre 2016. Ils se répartissent en trois catégories : 89,8 % en première catégorie, soit 125 indépendants et 245 en réseau ; 9,5 % en deuxième catégorie, soit 39 établissements, 0,7 % en troisième catégorie, soit 3 EMF.

En termes d'activité d'intermédiation, les *dépôts* collectés par les EMF sont passés de 584,1 à 611,2 (+27,1) milliards, soit une hausse de 4,6 %. Avec 357,5 milliards de dépôts, la deuxième catégorie occupe la première position en termes de collecte (58,5 %), suivie de la première catégorie (41,5 %). Les EMF de troisième catégorie ne sont pas autorisés à en collecter.

Les *crédits octroyés* par les EMF sont passés de 423,9 à 451,4 (+27,5) milliards entre 2015 et 2016, soit une hausse de 6,5 %. A fin 2016, la première catégorie est celle qui octroie le plus grand volume de crédits, avec 229,0 milliards, contre 221,7 milliards pour la deuxième catégorie. La troisième catégorie quant à elle est composée de trois établissements qui totalisent un volume de crédit de 0,7 milliards en 2016.

En ce qui concerne la *qualité du portefeuille*, le niveau des impayés de la première catégorie est demeuré inférieur à celui des autres catégories, mais contrairement à 2015, la troisième catégorie enregistre la plus faible performance en la matière. En effet, la qualité du portefeuille s'est améliorée en première et deuxième catégorie, avec un Portefeuille à risque à 30 jours qui est passé respectivement de 5,4 % à 2,8 % (-2,3 points) et de 17,0 à 16,3 % (-0,7

point). En troisième catégorie par contre, cet indicateur a augmenté de 16,5 points, passant de 6,1 % à 22,6 %.

Le **secteur des assurances** pour sa part a enregistré en 2015 une production globale de 182,2 milliards, en hausse de 12,9 % par rapport à l'année 2014 qui affichait 161,3 milliards. La répartition par branche met largement en évidence les assurances de dommages qui représentent 71,7 % du marché, en baisse par rapport à 2014 (72,5%). L'assurance vie quant à elle, dont la part progresse de manière constante, représente 28,3 % du marché, contre 27,5 % en 2014, 25,5 % en 2013 et 24,2 % en 2012.

Pour ce qui est des **opérations du système des moyens de paiement**, le nombre d'opérations effectuées à travers SYSTAC a été de 2 593 228 pour une valeur de 5 203 milliards, contre 2 424 288 opérations et une valeur de 5 091 milliards en 2015, soit un taux de progression de 7,0 % en nombre et 1,2 % en montant. En ce qui concerne les incidents de paiement (rejets pour provision insuffisante, absence de provision ou compte clôturé), leur nombre est resté relativement stable, soit 13 128 vignettes de 56,6 milliards en 2015 contre 13 703 vignettes pour 53,9 milliards pour l'année 2016.

En 2016, le GIMAC a officiellement démarré ses activités avec le lancement de la carte GIMAC en marge de l'Assemblée Générale du 21 Octobre 2016 à Douala. Une réalisation considérable qui a concrétisé l'interopérabilité dans les six Etats de la CEMAC. Au 31 décembre 2016, le GIMAC comptait 45 banques ayant signé l'ouverture des projets monétiques dont 33 en interconnexion et 12 en hébergement.

Quant au **marché des actions de la DSX**, la capitalisation boursière a connu un repli de 11,95%, revenant de 166,3 milliards au 31 décembre 2015 à 148,5 milliards au 31 décembre 2016. Ceci s'explique par la régression des capitalisations de SAFACAM et SOCAPALM respectivement de 20,9 % et 6,8 % par rapport à la même période un an plus tôt.

S'agissant du **compartiment obligataire**, la capitalisation boursière est revenue de 254,4 milliards au 31 décembre 2015 à 182 milliards au 31 décembre 2016. Cette variation se justifie par les remboursements des différentes échéances d'emprunt, mais aussi par l'amortissement total de la valeur « CMR 5,6 % net 2010-2015 » en fin 2015. S'agissant des transactions enregistrées sur ce compartiment, 465 336 titres ont fait l'objet de transactions effectives pour un montant total de 3,53 milliards.

I. APERÇU SUR L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE MONDIAL ET L'EVOLUTION DE L'ECONOMIE CAMEROUNAISE¹

I.1. Environnement économique international

I.1.1. Evolution de l'activité économique

En 2016, la croissance économique mondiale est restée modérée, sous l'effet du ralentissement de l'activité dans les pays les plus avancés, en particulier les Etats-Unis, ainsi qu'en Chine et de la récession dans certains pays d'Amérique latine. Ainsi, le taux de croissance de l'activité est revenu à 3,1 % en 2016, contre 3,2 % en 2015.

Dans les pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) *le taux de croissance du PIB réel* s'est replié à 1,7 % en 2016, contre 2,2 % en 2015, sous l'effet principalement d'un ralentissement de la croissance économique aux Etats-Unis, dans l'Union Européenne et au Japon. En particulier aux Etats-Unis, le taux de croissance du PIB réel est revenu de 2,6 % en 2015 à 1,6 % en 2016, en raison du déclin des investissements dans le secteur énergétique, de l'appréciation du dollar et de la volatilité des marchés financiers. Dans l'Union Européenne, la croissance a ralenti pour s'établir à 1,9 % en 2016, après 2,3 % en 2015, en rapport avec la faiblesse de l'investissement, le niveau élevé de chômage et l'importance des créances douteuses dans certains pays. Au Japon, l'appréciation récente du Yen et le fléchissement des exportations vers l'Asie ont ralenti la reprise de l'activité économique observée en 2015. Ainsi, le taux de progression du PIB réel s'est situé à 0,9 % en 2016, contre 1,2 % en 2015.

Dans les pays émergents, les résultats ont été plus contrastés. Ainsi, en Chine, la croissance du PIB réel en 2016 a poursuivi sa tendance à la baisse, revenant à 6,7 % contre 6,9 % un an plus tôt, en rapport avec la refonte de son modèle économique. En Inde, le taux de croissance de l'activité économique a reculé de 7,6 % en 2015 à 6,6 % en 2016, sous l'effet de la baisse de la consommation due à la pénurie de liquidités et aux perturbations des paiements induites par le retrait de la circulation et l'échange de billets au cours de l'année.

En Afrique subsaharienne, la croissance a considérablement ralenti, en raison principalement de la poursuite de l'ajustement à la baisse des prix des produits de base, et de la mauvaise performance enregistrée par le Nigéria, première économie de la région. Le taux de croissance s'est ainsi situé à 1,6 % en 2016, après 3,4 % en 2015.

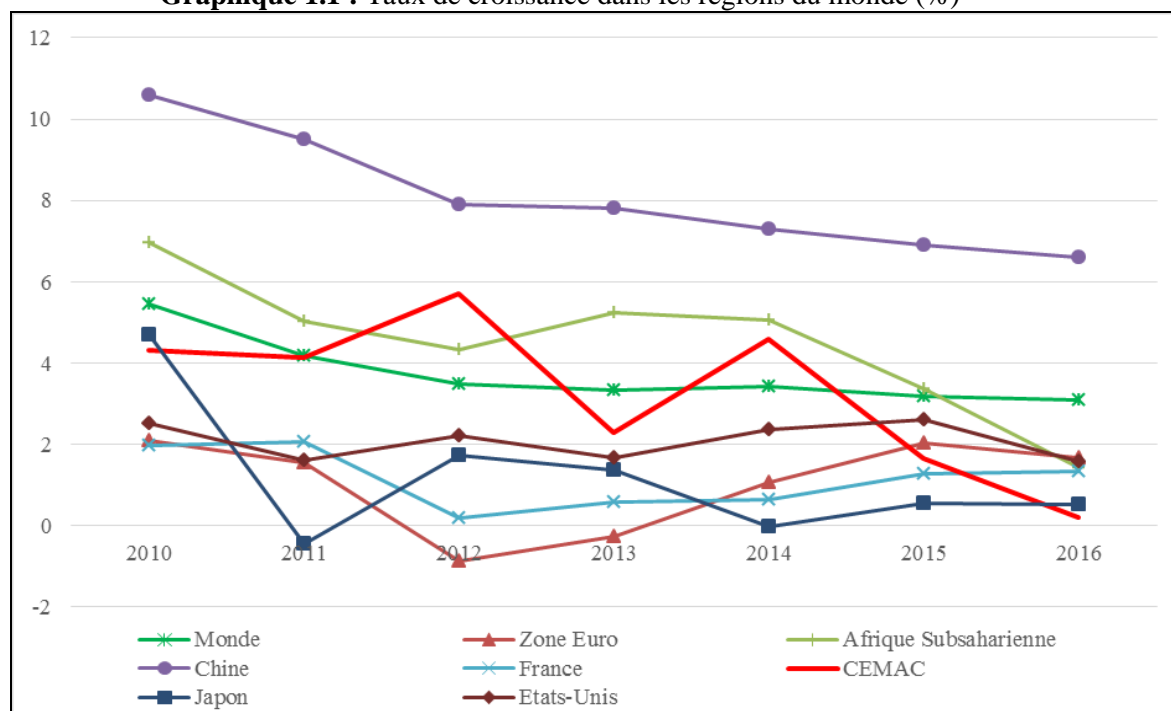
Dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), le taux de croissance du PIB réel a progressé de 6,9 % en 2016 contre 6,6 % un an plus tôt. Cette situation est en rapport avec la résilience des économies ivoirienne et sénégalaise, qui ont compensé le ralentissement de l'activité dans les autres pays.

Enfin, dans la CEMAC, la situation macroéconomique a été caractérisée en 2016 par la poursuite du ralentissement de la croissance économique, amorcée depuis 2015. En effet, la contreperformance du secteur pétrolier, en rapport avec la baisse des cours du pétrole sur les

¹ Les sources de données consultées pour cette section sont notamment : BEAC, INS, DAE, FMI, EUROSTAT.

marchés internationaux a eu des effets dépressifs sur la demande intérieure et le secteur non pétrolier, ramenant le taux de croissance du PIB à 0,2 % en 2016, contre 1,7 % en 2015.

Graphique 1.1 : Taux de croissance dans les régions du monde (%)



Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, mise à jour de janvier 2017

Dans **le domaine du marché du travail**, le taux de chômage s'est inscrit en baisse, passant de 6,8 % en 2015 à 6,3 % en 2016. Cette performance résulte de la baisse du chômage dans plusieurs grands pays ou régions, notamment les Etats-Unis (où le taux de chômage est revenu de 5,3 % en 2015 à 4,9 % en 2016), la Zone Euro (où le taux de chômage s'est replié de 10,9 % en 2015 à 10 % en 2016), le Japon (où le taux de chômage est revenu de 3,4 % en 2015 à 3 % en 2016), l'Allemagne (taux de chômage de 4,2 % contre 4,6 % un an plus tôt) et la France (taux de chômage de 9,9 % en 2016, contre 10,4 % en 2015).

S'agissant des **prix à la consommation**, les tensions inflationnistes sont restées contenues à l'échelle mondiale, en lien pour l'essentiel avec la baisse des prix de l'énergie et des matières premières. Ainsi, le taux d'inflation s'est établi à 0,4 % en 2016 pour les pays avancés, contre 0,1 % en 2015. Pour les pays émergents et en développement, le taux d'inflation a légèrement reculé, revenant de 4,7 % en 2015 à 4,5 % en 2016.

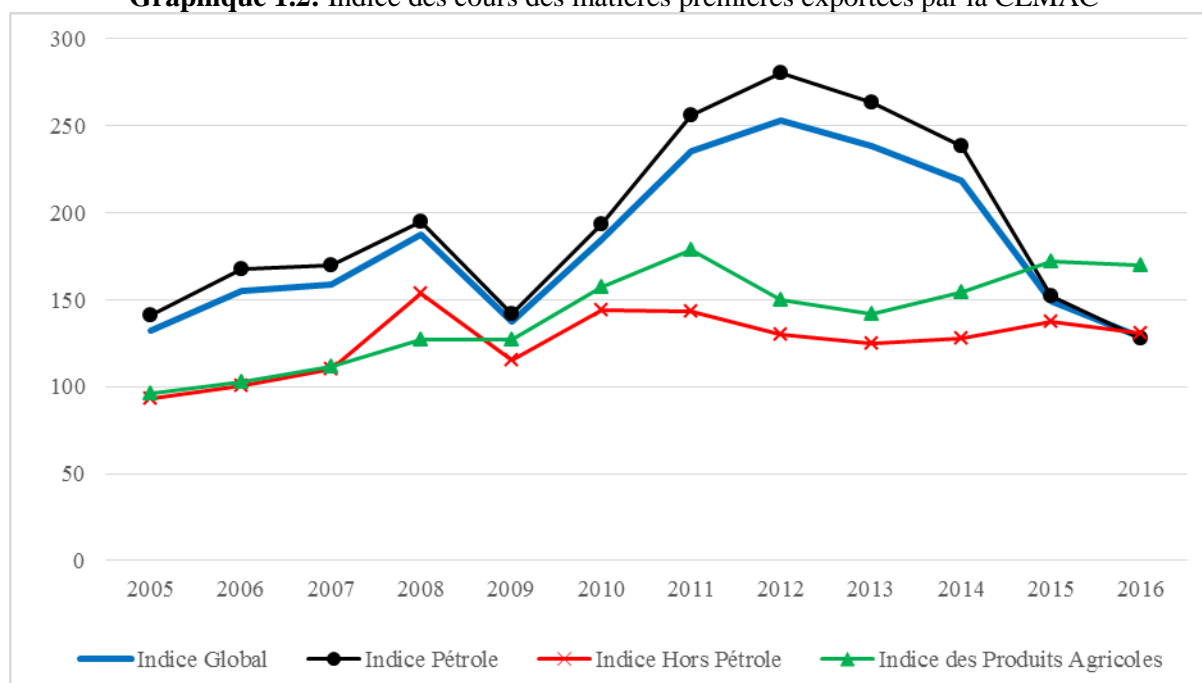
Dans la CEMAC, le taux d'inflation en moyenne annuelle s'est fixé à 1,1 % en 2016 contre 2,5 % en 2015.

1.1.2. Evolution du commerce mondial et des cours de matières premières

Reflétant l'évolution de l'activité mondiale, le commerce mondial, en volume, a augmenté de 1,9 % en 2016 contre 2,7 % en 2015.

En 2016, l'indice composite des cours mondiaux des matières premières exportées par les pays de la CEMAC, exprimés en dollar américain, s'est replié de 13,9 %, après une baisse de 31,7 % un an auparavant.

Graphique 1.2: Indice des cours des matières premières exportées par la CEMAC



Source : BEAC

La baisse de l'indice des cours mondiaux des matières premières exportées par les pays de la CEMAC, est principalement liée au comportement des produits suivants :

- le pétrole brut : après une chute vertigineuse entamée en juillet 2014, les cours du pétrole brut ont rebondi en janvier 2016 et amorcé une lente remontée. Toutefois, le prix moyen du baril de Brent a baissé de 15,9 %, passant de 52,4 dollars US en 2015 à 44 dollars US en 2016. La morosité des cours du pétrole au premier semestre est la conséquence de l'abondance de l'offre mondiale, dans un contexte marqué par le ralentissement de l'activité économique des pays émergents. Toutefois, la décision prise par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) le 30 novembre 2016 de réduire sa production de 1,2 million de barils, ainsi que l'accord du 12 décembre 2016 des producteurs extérieurs à l'OPEP de réduire également leur production de 0,6 million de barils par jour ont contribué à renverser la tendance en fin d'année ;
- le cacao : ses cours se sont repliés en moyenne de 7,8 %, pénalisés par la prévision d'une offre abondante de fèves pour la campagne 2016/2017, en particulier en Afrique de l'Ouest ;
- l'huile de palme : sous l'effet d'une offre mondiale excédentaire, notamment en rapport avec l'accroissement de la production malaisienne, ainsi que d'une demande mondiale en recul, les cours de l'huile de palme ont reculé en moyenne de 8,6 % en 2016 ;

- les bois tropicaux : les prix des bois tropicaux se sont orientés en baisse en 2016 (- 11,3 % pour le Sappeli en sciages, - 0,3 % pour le Sappeli en grumes), sous l'effet du ralentissement de la demande chinoise ;
- l'aluminium : les cours se sont orientés à la hausse tout au long de l'année 2016, dopés par la reprise de la demande mondiale et le recul des exportations chinoises. Toutefois, sur l'ensemble de l'année, l'aluminium s'est vendu en moyenne à un cours en retrait de 3,7 % par rapport au niveau moyen de 2015.

En revanche, les produits suivants ont connu une évolution favorable sur les marchés :

- le café robusta : en 2016, les cours du café robusta se sont accrus de 0,6 % en moyenne, dopés par la perspective d'une baisse de l'offre mondiale, notamment en rapport avec la faiblesse des récoltes brésilienne, indonésienne et vietnamienne ;
- le sucre : ses cours ont bondi de 34,9 % en moyenne en 2016, stimulés par la baisse de la production de l'Inde, premier producteur au monde ;
- le caoutchouc naturel : ce marché a été fortement impacté par les inquiétudes des acteurs concernant les conditions météorologiques en Thaïlande, premier producteur mondial, ainsi que par la reprise de la demande chinoise. En conséquence, le prix moyen de vente a crû de 3 % en 2016 ;
- le coton : les cours mondiaux ont enregistré une hausse de 5 %, sous l'impulsion de la demande mondiale de coton fibre.

I.1.3. Perspectives de l'économie mondiale

En 2017, la croissance mondiale pourrait s'accélérer pour s'établir autour de 3,4 %. Cette croissance serait tirée aussi bien par les pays avancés (en particulier les Etats-Unis) que par les pays émergents (l'Inde notamment). Cette évolution serait notamment liée à la relance budgétaire prévue aux Etats-Unis, à la normalisation moins progressive de la politique monétaire, et à l'affermissement des cours du pétrole suite à l'accord conclu par les pays membres de l'OPEP.

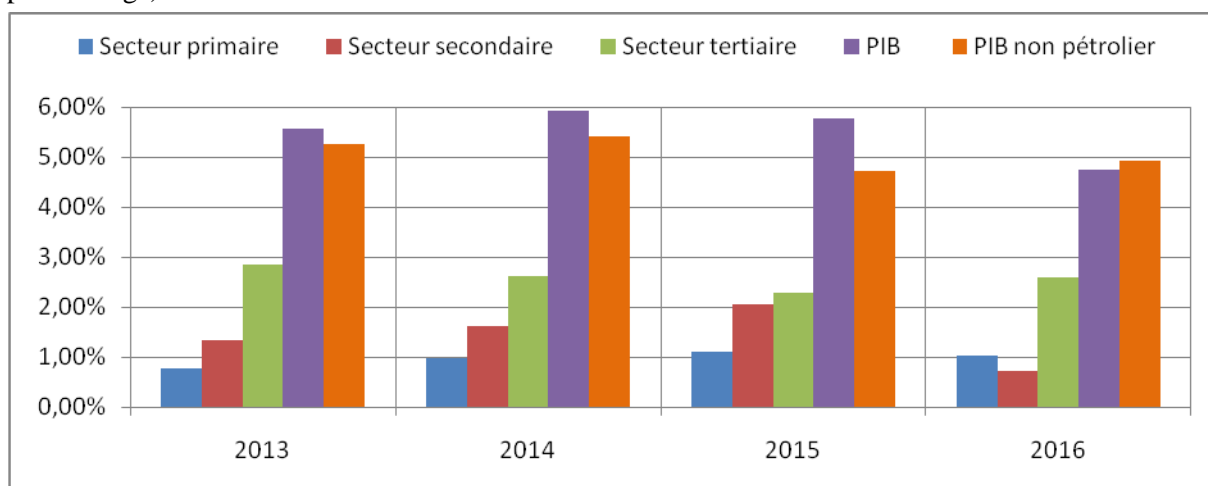
I.2. Evolution de l'activité économique au Cameroun

En 2016, l'économie camerounaise est demeurée résiliente, malgré une conjoncture internationale morose, caractérisée par un ralentissement de la croissance mondiale, une baisse des prix de pétrole brut et de certains produits de base et, la crise dans la sous-région. Au plan national, l'insécurité transfrontalière a également eu des effets négatifs sur les activités économiques. L'activité économique s'est accrue de 4,7 % contre 5,8 % en 2015.

I.2.1. Croissance et prix

Du côté de l'offre, la croissance est tirée par le secteur non pétrolier dont la valeur ajoutée progresse de 5%. Sa contribution est estimée à 4,9 points après 4,7 points en 2015. Globalement, tous les secteurs participent à cette croissance : le secteur primaire à hauteur de 1 point ; le secteur secondaire pour 0,9 point et le tertiaire pour 2,4 points. A l'inverse, la valeur ajoutée du secteur pétrolier recule de 3,6%, après un accroissement de 27,1% en 2015.

Graphique 1.3 : Contribution des secteurs d'activité à la croissance du PIB réel (en points de pourcentage)



Source : INS

Dans le **secteur primaire**, la croissance est évaluée à 5,0 % en 2016, après s'être établie à 5,3% en 2015, en liaison principalement avec les performances dans les branches « agriculture des produits vivriers » et « sylviculture et exploitation forestière » dont les valeurs ajoutées croissent de 4,8 % et 7,5 % respectivement. L'introduction des techniques agricoles modernes à travers la mécanisation, la distribution de plants et de semences à haut rendement, et le renforcement de l'encadrement des producteurs sont autant de facteurs qui donnent de la vigueur à ce secteur.

Toutefois, les mauvaises conditions climatiques, la faiblesse de la demande mondiale, la baisse des prix internationaux et le manque de financement entravent encore l'accroissement de la production. Ainsi, la valeur ajoutée de la branche « agriculture industrielle et d'exportation » a ralenti à 4,2 %, après un taux de croissance de 9,3 % observé en 2015, les productions des principales cultures de rente (cacao, coton et café arabica) ayant reculé. La branche « élevage et chasse » voit également sa valeur ajoutée décélérer légèrement, à cause de l'impact négatif de la grippe aviaire sur la filière avicole. Pour booster la production et

accroître la valeur ajoutée, des investissements continuent d'être réalisés dans ce secteur. Des appuis multiformes sont apportés aux producteurs et éleveurs à travers les projets et programmes au sein du MINADER et du MINEPIA. L'approfondissement de la recherche menée au sein de l'IRAD contribue à améliorer la productivité des agriculteurs. Il est également prévu l'accroissement des surfaces cultivées et le traitement phytosanitaire des plantations.

Dans **le secteur secondaire**, la croissance ralentit à 2,9 % en 2016, après la forte hausse observée en 2015 (+8,6 %). Depuis 2011, ce secteur a connu l'évolution la plus remarquable, avec une croissance qui s'est consolidée autour de 6,3 % en moyenne sur la période 2011-2015. Toutefois, cette tendance s'est inversée en 2016, avec le ralentissement des activités dans le secteur pétrolier. En effet, quand le pétrole est bon marché, les activités d'exploration et d'extraction sont moins rentables, d'où une baisse des investissements privés. Après une forte hausse en 2015, la production pétrolière a diminué en 2016. Par ailleurs, l'attentisme observé chez les chefs d'entreprise avant l'entrée en vigueur des APE, conjugué à une faible fourniture d'énergie électrique par ENEO ont induit un léger ralentissement dans la croissance de la valeur ajoutée des industries. Pour ce qui est de la branche «bâtiments et travaux publics», elle demeure dynamique et poursuit sa hausse à 9,5 %, après un taux qui s'est établi en moyenne à 10 % sur la période 2011-2015.

Dans **le secteur tertiaire**, la croissance est tirée par toutes les branches. De 4,9 % en 2015, la croissance est estimée à 5,6 % en 2016. Le dynamisme s'observe principalement dans les branches « commerce, hôtel et restaurant » et « transports et communications ». Le secteur a bénéficié des effets de l'organisation de la CAN 2016, de la diversification des services de télécommunications (internet, téléphonie mobile, télévision) ainsi que de l'inclusion et des innovations financières (monétique, mobile money).

Du côté de la demande, la croissance est toujours soutenue par la demande intérieure dont la contribution s'élève à 5,3 points. Sur la période 2011-2015, son apport a été de 6,5 points en moyenne. A l'inverse, la demande extérieure nette a tendance à grever la croissance. Depuis 2008, elle a réduit la croissance de 1,6 point en moyenne.

I.2.1.2 Inflation

L'inflation a considérablement baissé en 2016 pour se situer à 0,9 %, soit un recul de 1,8 point par rapport au niveau observé en 2015. Ce relâchement des prix à la consommation finale des ménages permet de consolider la position du Cameroun dans la fourchette recommandée par la CEMAC au sein des critères de convergence. Le caractère relativement faible de l'inflation est la résultante des évolutions observées au sein des principales fonctions de consommations.

Les prix des communications régressent de 2,2 % en 2016 après 2,7 % en 2015. Cette évolution s'inscrit dans la tendance baissière observée ces dernières années, en ce qui concerne les coûts des télécommunications. Les prix des transports baissent de 0,7 % en 2016 contre une hausse de 7,5 % en 2015. Cette baisse s'explique par deux éléments principaux : d'une part, le relâchement de la tension observée sur les prix des transports, il y a un an, à la

suite de la révision à la hausse de 15 % des prix à la pompe des carburants à compter du 1er juillet 2014 et ; d'autre part, la décision prise par le gouvernement, en janvier 2016, de ramener le prix de l'essence de 650 à 630 et celui du Gasoil de 600 à 575.

Les prix des services de « restaurants et hôtels » s'accroissent de 3,5 % tandis que les « boissons alcoolisées et tabacs » sont en hausse de 3,0 % et les « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » de 1,1 %. L'évolution des prix des boissons alcoolisées est imputable aux bières qui ont connu des augmentations de prix comprises entre 50 et 100, conséquence de l'introduction des droits d'accises sur les boissons alcoolisées dans la loi de finance 2015. Les prix des « services de restaurants et hôtels » sont également impactés par les augmentations des prix des boissons alcoolisées.

I.2.2. Finances publiques

En 2016, le budget de l'Etat s'est exécuté dans un contexte marqué par le ralentissement de l'économie mondiale et la faiblesse des cours mondiaux de pétrole ainsi que des autres matières premières exportées par le Cameroun. L'Etat a poursuivi l'exécution des grands chantiers, à travers notamment le Plan d'Urgence Triennal pour l'accélération de la croissance (PLANUT) et la réhabilitation des infrastructures sportives en prélude aux Coupes d'Afrique des Nations. Au terme de l'année, les ressources sont mobilisées à hauteur de 3 514,4 milliards, en baisse de 11,2 % par rapport à l'exercice 2015 ; les dépenses sont en hausse de 18,3 %. Il en résulte un déficit budgétaire de 5,3 % du PIB, qui se creuse davantage par rapport à son niveau de 2015. Il est essentiellement financé par les prêts projets et l'émission des titres publics.

I.2.2.1. Recettes budgétaires

Les recettes budgétaires internes cumulées au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 2 838,4 milliards, en diminution de 7,8 % par rapport à 2015. Leur diminution s'explique par la chute des recettes pétrolières, et par une légère hausse des recettes non pétrolières.

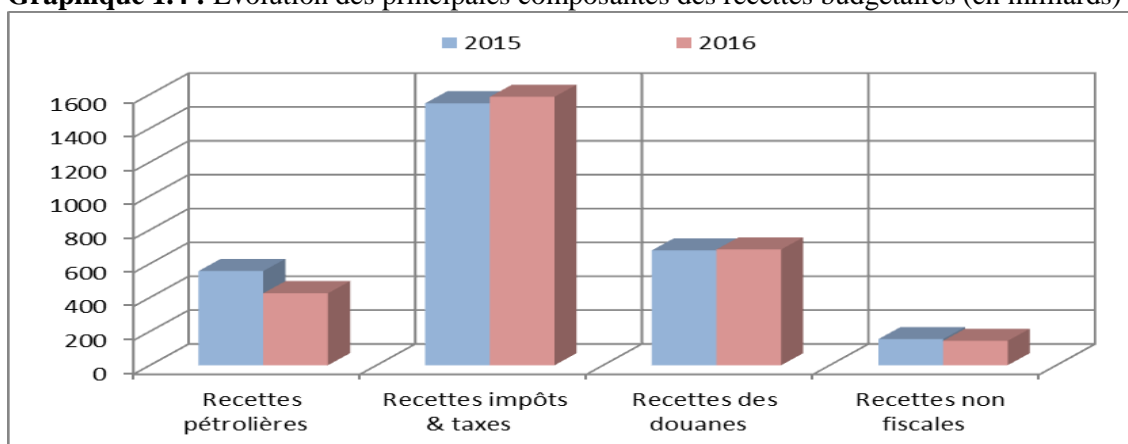
Les recettes internes comprennent 425 milliards de recettes pétrolières et 2 413,3 milliards de recettes non pétrolières. Pour la seconde année consécutive, les recettes pétrolières s'inscrivent à la baisse et décroissent de 23,6 %, en raison de la chute du cours du pétrole, qui se situe en moyenne à 43 dollars le baril pour les 12 mois de l'année 2016. Les recettes pétrolières comprennent 316 milliards de redevance SNH et 109 milliards d'impôt sur les sociétés pétrolières. Les recettes non pétrolières augmentent de 1,4 % en glissement annuel et se composent en 2 269,3 milliards de recettes fiscales et 144 milliards de recettes non fiscales.

S'agissant des recettes fiscales, les recouvrements des impôts et taxes s'établissent à 1 585,6 milliards, en hausse de 2,5 % par rapport à 2015. Par rubriques, les recettes provenant de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) s'accroissent de 73,3 %, celles de la TVA de 5,9 % et les droits d'accises de 16,5 %. A l'inverse, les recettes de l'impôt sur les sociétés non pétrolières sont en retrait de 15,5 milliards, le taux d'imposition étant passé de 35% à 30 %.

Les recettes des douanes recouvrées se chiffrent à 683,7 milliards, en hausse de 0,8 % par rapport à l'exercice 2015. Elles contiennent notamment 322,7 milliards de droits de douane ; 322,4 milliards de TVA à l'importation ; et 13,7 milliards de droits d'accises. Il convient de relever que l'impact des APE n'est pas encore perceptible en 2016.

Quant aux recettes non fiscales, elles enregistrent une baisse de 6,4 % en glissement annuel, à cause de la diminution des revenus tirés du droit de transit lié aux volumes transportés du pétrole tchadien dans le pipeline Tchad/Cameroun. Les recettes non fiscales intègrent aussi les revenus du domaine, les recettes des services, les dividendes et les cotisations pour la retraite.

Graphique 1.4 : Evolution des principales composantes des recettes budgétaires (en milliards)



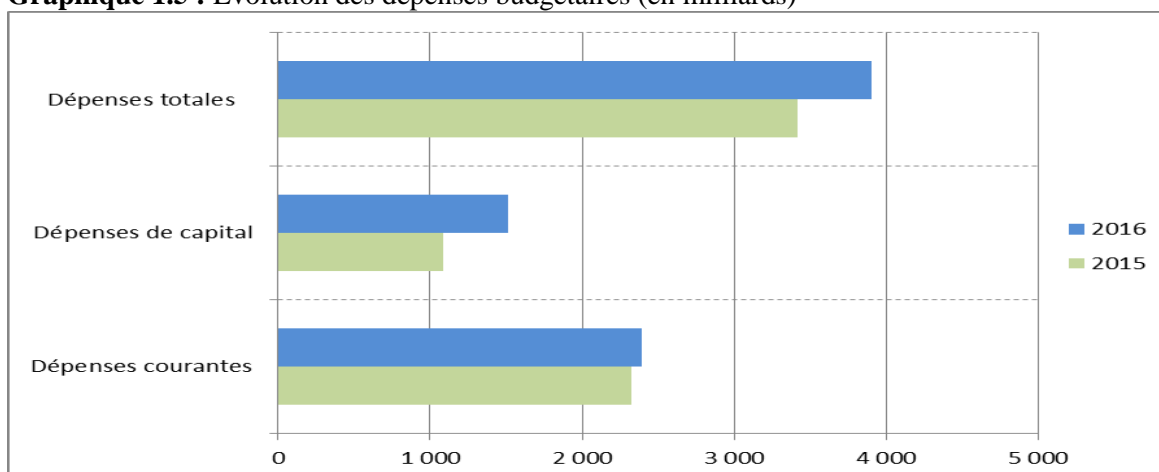
Source : MINFI/DAE

Les autres ressources mobilisées au titre des emprunts et dons s'élèvent à 654,3 milliards. Par rapport à l'année 2015, elles reculent de 35,6 %, l'eurobond n'ayant pas été renouvelé.

1.2.2.2. Dépenses budgétaires

Au terme de l'exercice 2016, les dépenses budgétaires cumulées s'établissent à 4451,5 milliards. Elles s'accroissent de 689,5 milliards, soit une augmentation de 18,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Graphique 1.5 : Evolution des dépenses budgétaires (en milliards)



Source : MINFI/DAE

Par rapport aux prévisions de la loi de Finances, elles sont en dépassement de 217,1 milliards, soit un taux d'exécution de 105,1 %. Ce dépassement est essentiellement dû aux dépenses en capital qui s'accroissent de 39,2 %. Les dépenses courantes augmentent aussi de 8,2 % et le service de la dette publique de 16,8 %.

Tableau 1.1 : Tableau des opérations financières de l'Etat

Années	2015	2016
Recettes totales et Dons	3 089,0	2892,5
Recettes totales	3 077,9	2838,4
Recettes pétrolières	556,4	425,0
Redevance SNH	384,5	316,0
Impôts/Sociétés pétrolières	171,9	109,0
Recettes non pétrolières	2 521,5	2413,4
Impôts et taxes	1547,0	1586,6
Recettes des douanes	678,0	683,7
Recettes non fiscales	153,9	144,0
Autres recettes (recettes de privatisation)	142,5	0
Dons	11,1	54,1
Dépenses totales	3 762,0	4 451,8
Dépenses courantes	2 163,9	2 341,5
Salaires	910,7	937,3
Achats de biens et services	713,6	958,5
Transferts et subventions	539,6	445,7
Dépenses de capital	1 088,2	1514,6
Dépenses sur financements extérieurs	488,1	489,3
Dépenses sur ressources propres	543,5	992,6
Dépenses de restructuration	56,6	32,7
Solde global, base caisse	-429,7	-1120,5
Financement	429,7	1120,5
Financement extérieur net	395	340,1
Amortissements dettes extérieurs	-82	-112,9
Tirages	477	453
Financement intérieur net	34,7	780,4
Système bancaire net (var PNG)	-367,2	609,6
Titres publics nets	393,8	48,9

Source : MINFI/DAE

I.2.3. Relation avec le reste du monde

I.2.3.1. Compétitivité et attractivité

En 2016, les termes de l'échange se sont détériorés de 6,9 % par rapport à 2015, reflétant le recul des prix des exportations par rapport à ceux des importations. La baisse des cours des produits primaires exportés (pétrole, cacao, ...) par le Cameroun s'est poursuivie, entraînant une moins-value des exportations par rapport à 2015.

D'après le Rapport « Doing Business 2016 » de la Banque Mondiale, le Cameroun gagne une place par rapport à l'année 2015, et se positionne au 166^{ème} rang sur 190 pays. Le pays améliore son rang concernant le raccordement à l'électricité, le règlement de la solvabilité, dû à la réforme de l'OHADA du 24 décembre 2015, et la réforme sur l'obtention du permis de construire, désormais disponible dans un délai de 20 jours. Toutefois, il recule dans la création d'entreprises, l'obtention des prêts et le paiement des impôts et taxes.

Pour améliorer l'environnement des affaires et attirer les opérateurs économiques, les pouvoirs publics ont entrepris de mettre en œuvre les recommandations du *Cameroon Business Forum* formulées en 2015. Plusieurs actions ont donc été menées en 2016. Il s'agit, entre autres, de : (i) la mise en œuvre de la phase pilote de création des entreprises en ligne ; (ii) l'opérationnalisation d'un nouveau système d'immatriculation des contribuables basé sur les données biométriques et portant la validité du Numéro d'Identifiant Unique (NIU) de deux à dix ans ; (iii) l'opérationnalisation de la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF (Centrale des incidents de paiement -Fichier bancaire national des entreprises- Cadre d'analyse et de suivi des EMF) ; (iv) l'élaboration d'un texte relatif à l'organisation de la profession d'administrateur judiciaire et des syndicats ; (v) la promulgation de la loi fixant le capital social minimum et les modalités de recours aux services du notaire dans le cadre de la création d'une société à responsabilité limitée ; (vi) la mise en place d'un compte séquestre dédié au remboursement des crédits de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ; (vi) l'achèvement de la dématérialisation des procédures du commerce extérieur ; (vii) la mise en place de points de paiement électronique.

I.2.3.2.1. Balance des paiements

En 2016, le déficit du compte des transactions courantes se réduit pour se situer à 618,8 milliards (soit 3,5 % du PIB), après 693,9 milliards (4,3 % du PIB) en 2015. Cette réduction est générée essentiellement par la diminution du déficit sur le commerce des biens et des services. A l'exception des transferts, tous les postes du compte courant demeurent déficitaires.

Le déficit des biens se réduit à 118,9 milliards, après 220 milliards en 2015. La réduction du déficit découle d'une baisse des recettes d'exportations moins importante que celle des dépenses d'importations. Le déficit des services se réduit également à 331,7 milliards, en liaison avec la baisse des dépenses de fret. A l'inverse, le déficit des revenus s'aggrave et se situe à 377,4 milliards après 258 milliards en 2015, en raison de l'accroissement des intérêts payés sur la dette publique. L'excédent des transferts courants passe de 187,4 milliards en 2015 à 209,1 milliards.

En dépit des entrées de capitaux enregistrées dans le cadre du financement des grands projets structurants, du PLANUT et des investissements du secteur privé, l'ensemble des financements extérieurs se solde par des sorties nettes de 217,6 milliards, contre des entrées nettes de 1 226 milliards enregistrées en 2015. Cette évolution se justifie par une augmentation substantielle des dépôts à l'étranger, induite par un faible rapatriement des recettes d'exportation, en liaison avec la conjoncture dans la zone CEMAC.

Tableau 1.2 : Evolution de la balance des paiements (en milliards)

LIBELLES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016*	2017**
I- SOLDE COURANT	-396,3	-353,1	-488,1	-557	-692	-694	-618,8	-591,2
1- Balance des Biens	-104,1	-273,5	-139,9	-97,5	-222	-220	-118,9	-125,0
2- Balance des Services	-271,3	-58,3	-255,5	-306	-310	-403	-331,7	-297,3
3- Balance des Revenus	-130,5	-142,9	-227,1	-304	-338	-258	-377,4	-387,3

LIBELLES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016*	2017**
4- Balance des Transferts Courants	109,6	121,6	134,4	150,4	177	187,4	209,1	218,4
II- FINANCEMENTS EXTERIEURS	408,2	235,2	617,3	586,2	764	1226	-217,6	575,6
1- Secteur privé non bancaires	193,1	33,3	248,1	239,1	333	363	-560,0	99,7
Investissements Directs Etrangers (IDE)	35	219,7	413,4	348,2	364	377,5	395,7	388,4
Investissements de Portefeuille	36,8	-26,8	-0,8	2,5	-0,2	-25,9	-38,5	-40,5
Tirages nets (hors IDE et IPF)	121,3	-159,3	-164,2	-112	-30,7	9,6	-919,0	-250,0
Acq/cession d'actifs non fin. Non prod.	-0,7	-0,3	-0,3	0,005	0	1,8	1,8	1,8
2- Administration publique	174,1	158,5	225,8	510,8	519	904	393,5	500,8
Dons projets (y compris C2D)	72,8	61,5	56	46,3	45,3	58,2	58,2	85,5
Tirages nets sur emprunt obligataire	52,5	-10,5	-10,5	-10,5	-10,5	442,4	0,0	0,0
Tirages nets (hors obligations du trésor)	48,8	107,5	180,3	474,9	484	403,4	335,3	415,3
3- Banques Créatrices de monnaie	41	43,4	143,4	-164	-88,5	-40,6	-51,1	-24,9
III- ERREURS ET OMISSIONS	87	-46,2	-81,6	-72,9	-42,5	-49,5	11,9	0,0
IV- SOLDE GLOBAL	99	-164,1	47,6	-43,9	28,9	483	-824,5	-15,6
V- FINANCEMENT DU SOLDE	-99	164,1	-47,6	43,9	-28,9	-483	824,5	15,6

Source : MINFI/DAE * provisoire ** projections

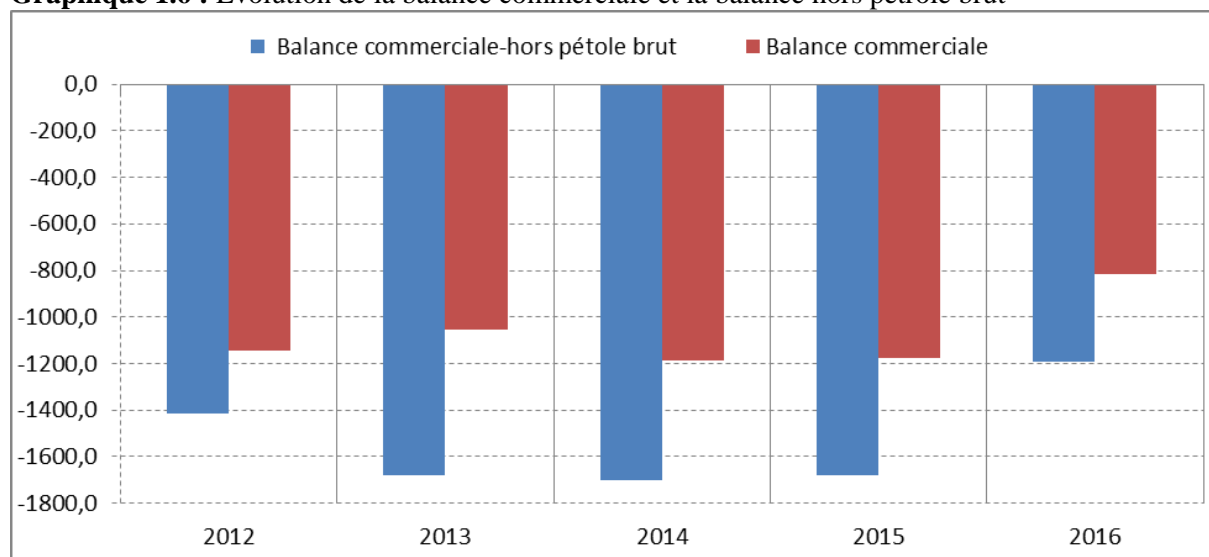
I.2.3.2.2. Commerce extérieur

L'année 2016 a été marquée par une réduction des échanges commerciaux de 20,8 % par rapport à 2015 et la poursuite de la réduction de l'excédent de la balance-pétrole brut amorcée en 2013. Il en ressort une réduction du déficit commercial notamment, le déficit hors pétrole.

La balance commerciale du Cameroun est déficitaire de 1127,7 milliards, en baisse de 47,3 milliards (-4 %) par rapport à 2015. La réduction du déficit de la balance commerciale fait suite à la baisse des exportations de 440,5 milliards (-18,4 %), parallèlement à une contraction des importations de 487,8 milliards (-13,6 %). Le taux de couverture se dégrade de 3,7 points pour se situer à 63,5 %.

Hors pétrole brut, la balance commerciale est déficitaire de 1 509,2 milliards. Par rapport à l'exercice 2015, le déficit diminue de 170,2 milliards. Cette contraction est liée à la baisse de 9,2 % des exportations (-174,2 milliards), concomitamment à une diminution de 11,1 % des importations (-342,5 milliards). Le taux de couverture hors pétrole s'améliore de 1 point pour se situer à 45,6 % en 2016 contre 44,6 % en 2015.

Graphique 1.6 : Evolution de la balance commerciale et la balance hors pétrole brut



Source: MINFI/DAE

La diminution de la valeur globale des exportations est due à une baisse des ventes des principaux produits exportés. Il s'agit principalement des huiles brutes de pétrole (-27,7 %), du cacao brut en fèves (-12,6 %), des carburants et lubrifiants (-30,8 %), des bois brut (-12,9 %), de l'aluminium brut (-15 %) et du coton brut (-11 %). Il convient de relever toutefois, l'accroissement des recettes d'exportations des produits transformés, notamment les bois sciés (+3,1 %), les pâtes de cacao (+13,2 %), les feuilles de placage en bois (+12,9 %) et le beurre de cacao (+6,7 %). Les ventes de ciment augmentent de 62 %.

Les dépenses d'importations s'élèvent à 3 087,4 milliards, en baisse de 487,8 milliards (13,6 %) par rapport au niveau de 2015. Cette baisse provient de la baisse des importations des huiles brutes de pétrole (-31,2 %), des carburants et lubrifiants (-40,3 %), des céréales (-16,4 %), des machines et appareils mécaniques (-14,3 %), du riz (-20,7 %), des véhicules automobiles et tracteurs (-11,1 %) et des produits chimiques inorganiques (-35 %). Par contre, les importations d'huiles brutes ou raffinées ont augmenté de 134,4 %, ainsi que celles de machines et appareils électriques de 38,4 %.

Tableau 1.3 : Résultats du commerce extérieur

	2014	2015	2016	Variations
		(1)	(2)	(2)/(1)
Exportations	2 557,9	2 400,2	1 959,7	-18,4%
dont hors Pétrole brut	1 334,2	1 438,1	1 263,9	-44,4%
Importations	3 745,3	3 575,1	2 773,2	-22,4%
dont hors Pétrole brut	3 037	3 118,4	2 459,0	-21,1%
Balance commerciale	-1 187,4	-1 174,9	-813,5	361,5
dont hors Pétrole	-1 702,8	-1 680,3	-1 195,10	485,2
Taux de couverture	68,3	67,1	70,7	3,5%
dont hors pétrole	43,9	46,1	51,4	5,0%

Source: MINFI/DAE

Les principaux produits exportés en 2016 sont : les huiles brutes de pétrole (35,5 % du total des recettes d'exportations) ; le cacao brut en fèves (20,3 %) ; les bois sciés (8,7 %) ; le coton

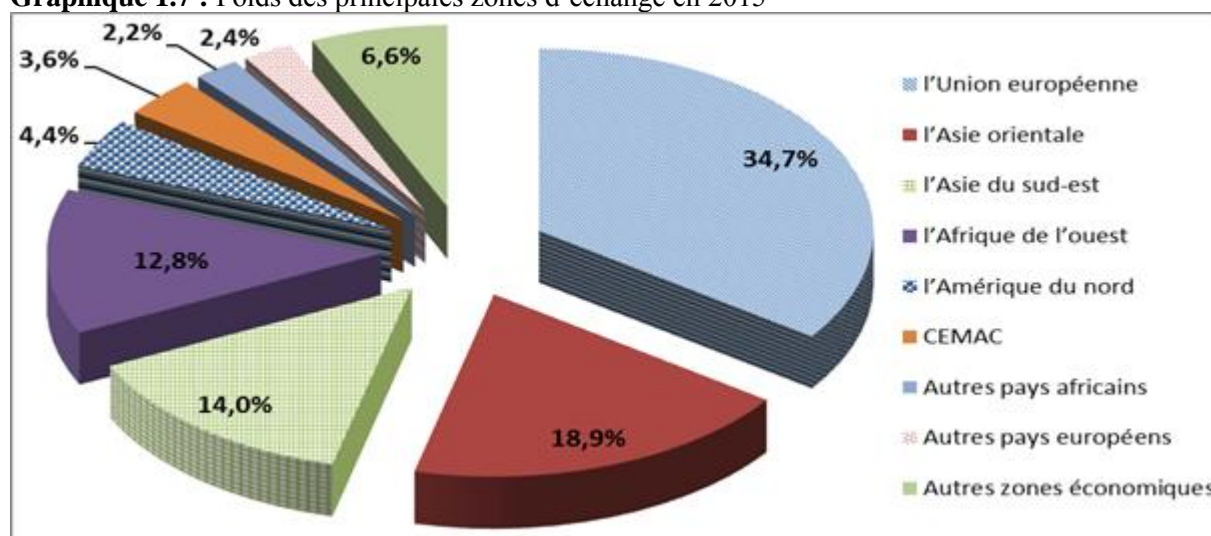
brut (4,7 %) ; les bois en grumes (4,6 %) ; les carburants et lubrifiants (3,6 %) ; l'aluminium brut (3,3%). Les principaux produits importés sont : les machines et appareils électriques (11,4 % de l'ensemble des importations) ; les huiles brutes de pétrole (11,3 %) ; les machines et appareils mécaniques (9,6 %) ; les céréales (8,7 % dont 5,2 % pour le riz) ; les véhicules automobiles et tracteurs (7,7 %).

En 2015, l'Union européenne (UE) demeure le principal partenaire commercial du Cameroun avec 34,7 % des échanges en valeur contre 36,6 % en 2014. Elle est suivie dans l'ordre par : l'Asie orientale (18,9 %), l'Asie du sud-est (14 %), l'Afrique de l'ouest (12,8 %), l'Amérique du nord (4,4 %) et la CEMAC (3,6 %). Les échanges commerciaux se développent aussi avec d'autres pays, notamment l'Inde (+50 % des exportations et +18 % des importations), le Canada (+25,5 % et +4,8 %), la Turquie (+2,9 % et +17,9 %), la Russie (+26,1 % et +38,9 %) et l'Argentine (+48,1 % et +15 %). Ainsi, les exportations ont été multipliées par 16 en Afrique du Sud, et, les importations en provenance du Maroc se sont accrues de 59,6 %.

La CEMAC occupe le sixième rang des partenaires commerciaux du Cameroun, avec 3,6 % des échanges. Elle contribue pour 6,7 % aux recettes d'exportations et absorbe 1,6 % des dépenses d'importations. L'excédent commercial avec la zone s'améliore de 27,4 milliards et s'élève à 104 milliards. Cette évolution résulte d'une baisse plus que proportionnelle des importations (-35,6 %) par rapport aux exportations (-2,2 %). Le Tchad est le premier client et la Guinée Equatoriale le premier fournisseur. Les résultats du commerce extérieur s'améliorent avec tous les pays de la zone.

Au plan bilatéral, la Chine reste le premier partenaire du Cameroun, avec 16,6 % des échanges comme en 2014. Elle est suivie dans l'ordre par l'Inde, la France, le Nigéria, les Pays-Bas, l'Espagne et l'Italie. La Belgique et le Portugal font leur entrée parmi les dix premiers partenaires du Cameroun. Le premier client du Cameroun est les Pays-Bas avec 16,3% des ventes. Il est suivi par l'Inde (15,6 %) et la Chine (12,5 %). La France conserve le sixième rang.

Graphique 1.7 : Poids des principales zones d'échange en 2015



Source : MINFI/DAE

I.2.4. Secteur monétaire

Sur la période allant de décembre 2015 à décembre 2016, l'évolution des agrégats monétaires du Cameroun s'est caractérisée par : (i) une baisse des avoirs extérieurs nets ; (ii) une augmentation du crédit intérieur (*créances nettes sur l'Etat et crédits à l'économie*) ; et (iii) un accroissement de la masse monétaire en glissement annuel.

I.2.4.1. Evolution des contreparties de la masse monétaire (M2)

Les contreparties de la masse monétaire (M2) dans la zone CEMAC sont constituées principalement (i) des avoirs extérieurs nets (avoirs extérieurs bruts de la BEAC, engagements officiels extérieurs et position extérieure nette des établissements de crédit), (ii) du crédit intérieur net (crédits à l'économie, créances nettes sur l'Etat).

Tableau 1.4 : Evolution des contreparties de la masse monétaire

	Décembre 2014	Décembre 2015	Décembre 2016	Variation en % (2016/2015)
	<i>(Montant en millions F CFA)</i>			
CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE	3 942 239	4 420 441	4 584 715	3,7
AVOIRS EXTERIEURS NETS	1 668 556	2 192 166	1 438 005	-34,4
Avoirs extérieurs nets de la BEAC	1 447 086	1 930 083	1 105 558	-42,7
Avoirs extérieurs nets des BCM et AIBE	221 470	262 083	332 447	26,8
Engagements extérieurs	270 434	301 684	290 152	-3,8
Avoirs extérieurs	491 904	563 767	622 599	10,4
CREDIT INTERIEUR	2 273 683	2 228 275	3 146 710	41,2
Créances nettes sur l'Etat	-203 384	-614 214	114 799	-118,7
Crédit à l'économie	2 477 067	2 842 489	3 031 911	6,7

Source : BEAC

I.2.4.1.1. Avoirs extérieurs nets du système monétaire

En glissement annuel, les avoirs extérieurs nets du Cameroun se sont repliés de 31,4 %, se situant à 1 438 milliards en décembre 2016, contre 2 192,2 milliards en début de période (- 754,2 milliards).

Ce recul résulterait d'une baisse des recettes d'exportations des matières premières telles que le coton, le cacao et l'aluminium, ainsi que des recettes pétrolières.

Au niveau de la Banque Centrale, les avoirs extérieurs nets ont baissé de 42,7 %, passant de 1 930,1 milliards en décembre 2015 à 1 105,6 milliards en décembre 2016 (- 824,5 milliards).

En revanche, les banques primaires ont enregistré une hausse de leurs avoirs extérieurs nets de l'ordre de 26,8 %, avec un encours de 332,4 milliards à fin décembre 2016 contre 262,1 milliards en début de période (+ 70,4 milliards).

Le solde des avoirs du Cameroun en compte d'opérations a baissé de 60,3 %, s'établissant à 443,6 milliards à fin décembre 2016 contre 1 117,2 milliards en décembre 2015.

Toutefois, le taux de couverture des engagements à vue par les avoirs extérieurs, bien qu'en baisse, est resté confortable en se situant à 73,6 % à fin décembre 2016 contre 86,8 % en décembre 2015.

I.2.4.1.2. Crédit intérieur net

Le crédit intérieur a augmenté de 41,2 %, passant de 2 228,3 milliards en décembre 2015 à 3 146,7 milliards en décembre 2016 (+ 918,4 milliards). Cette progression est imputable à la hausse des crédits à l'économie et des créances nettes sur l'Etat.

a) Crédits à l'économie

Les crédits à l'économie ont enregistré une augmentation de 6,7 %, avec un encours de 3 031,9 milliards au 31 décembre 2016 contre 2 842,4 milliards à fin décembre 2015.

Cette évolution du crédit à l'économie s'explique en grande partie, par la hausse des engagements du secteur privé (+ 167,5 milliards), des entreprises publiques non financières (14,4 milliards,) avec notamment les nombreux financements obtenus par les entreprises sous-traitantes des travaux relatifs aux projets structurants.

L'analyse des crédits à l'économie montre qu'une grande partie de ceux-ci sont à court terme, soit 59,2 % du total, contre 39 % et 1,8 % pour le moyen et le long terme respectivement. Ils sont principalement destinés au financement des entreprises du secteur privé non financier (SPNF).

Par ailleurs, les crédits affectés aux transports et activités des auxiliaires de transports et télécommunications ont progressé de 28,6 % et ceux alloués aux commerces de gros et détails, restauration et hôtels de 15 %. Cependant, les crédits destinés à la production et distribution d'électricité, du gaz et de l'eau ont baissé de 5,5 %.

b) Créances nettes sur l'Etat

La position nette de l'Etat vis-à-vis du système bancaire est passée de créditrice à fin décembre 2015 (-614,2 milliards) à débitrice de 114,8 milliards à fin décembre 2016, soit une diminution de 118,7 %. De même, la Position Nette du Gouvernement (PNG) vis-à-vis du système bancaire, créditrice de 552 milliards à fin décembre 2015, est devenue débitrice de 198,9 milliards à fin décembre 2016, soit une baisse de 136 %.

A la BEAC, les avances statutaires ont progressé de 67,5 % se situant à 231 milliards contre 137,9 milliards à fin décembre 2015. De leur côté, les dépôts et encaisses du Trésor se situent à 296,8 milliards à fin décembre 2016. Ainsi, la position créditrice nette vis-à-vis de la BEAC s'établit à 65,8 milliards.

Par contre, à fin décembre 2016, au niveau des banques primaires, l'encours des créances brutes est de 543,1 milliards, contre 343,6 milliards en décembre 2015, soit une hausse de 58,1 %, suite à des émissions de Bons du Trésor Assimilables. Dans le même temps, les dépôts du Gouvernement s'élèvent à 331,4 milliards. En conséquence, la Position Nette du Gouvernement (PNG) envers les banques est débitrice de 211,8 milliards au 31 décembre 2016.

I.2.4.2. Composantes de la masse monétaire

La masse monétaire a enregistré une hausse de 5,1 %, passant de 3 954,6 milliards en décembre 2015 à 4 155,4 milliards en décembre 2016 (+ 200,8 milliards).

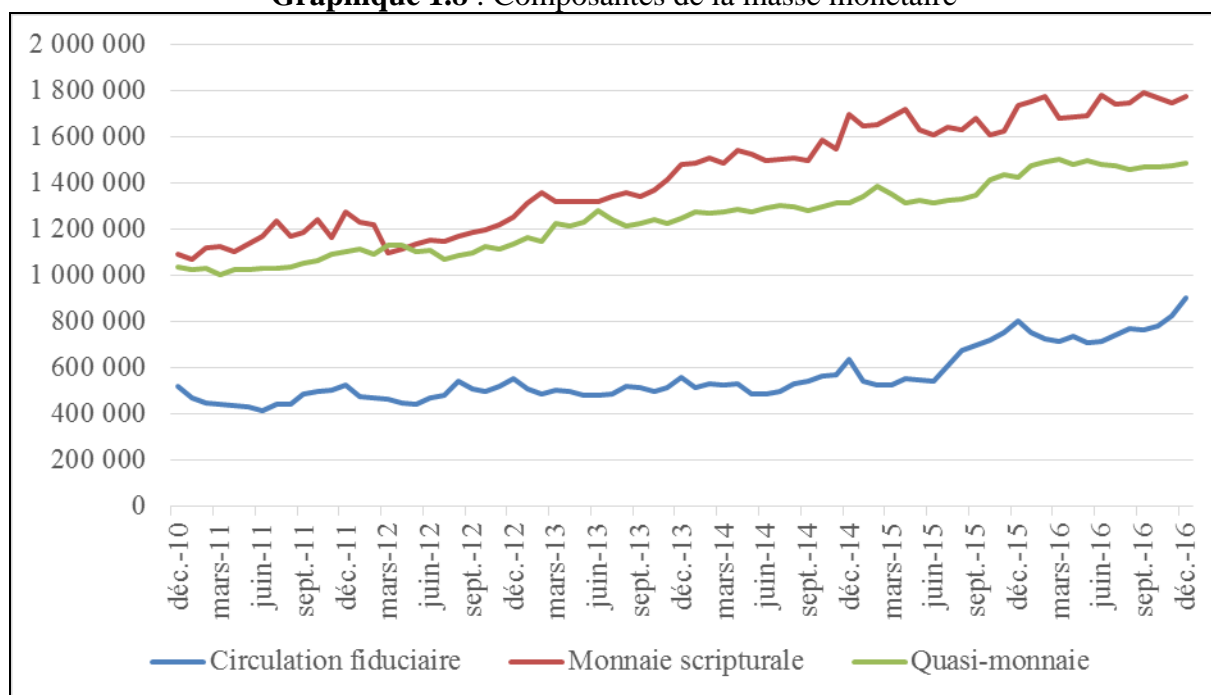
Du point de vue des composantes de M2, les dépôts bancaires et la circulation fiduciaire ont augmenté respectivement de 3,2 % et 12,3 % et la liquidité bancaire a baissé, le ratio réserves des banques sur dépôts étant revenu de 25,6 % en décembre 2015 à 18,7 % en décembre 2016.

Tableau 1.5 : Evolution de la masse monétaire et de ses composantes

	<i>(en millions F CFA)</i>			Variations (%)	
	Déc. 2014	Déc. 2015	Déc. 2016	(2015/2014)	(2016/2015)
Masse monétaire (M2)	3 645 153	3 954 643	4 155 479	8,5	5,1
<i>Circulation fiduciaire</i>	635 687	798 585	897 148	25,6	12,3
<i>Monnaie scripturale</i>	1 697 077	1 734 241	1 773 181	2,2	2,2
<i>Quasi-monnaie</i>	1 312 389	1 421 817	1 485 150	8,3	4,5

Source : BEAC

Graphique 1.8 : Composantes de la masse monétaire



Source : BEAC

a) Monnaie fiduciaire

Le stock de billets et pièces en circulation a enregistré une augmentation de 12,3 % entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016, contre une progression de 25,6 % en 2015. Cette tendance à la hausse de la monnaie fiduciaire est observée depuis 2006 avec une croissance annuelle de 17 % en moyenne sur la période.

b) Monnaie scripturale

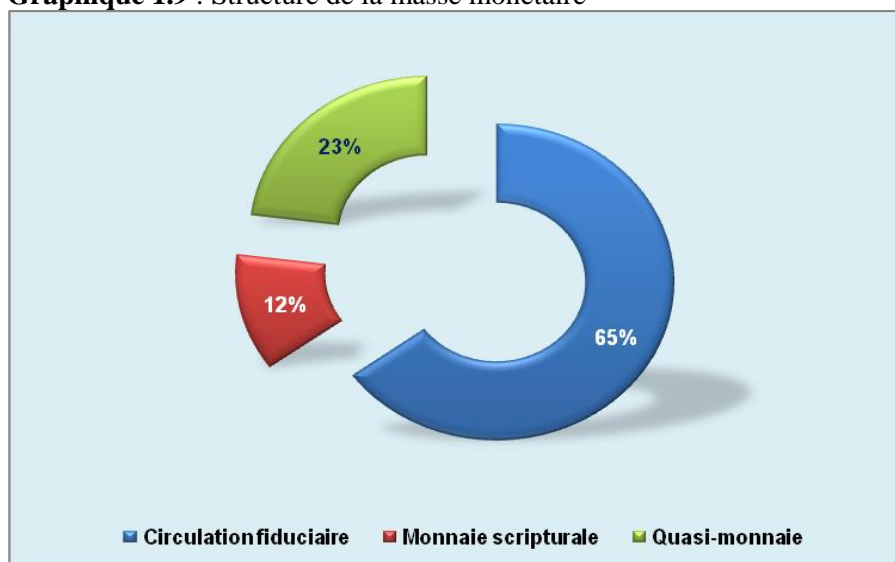
Le rythme de croissance de la monnaie scripturale est resté stable en 2016. Elle est passée de 1 734,2 milliards en fin décembre 2015 à 1 773,2 milliards en décembre 2016, soit une augmentation de 2,2 %. Le trend de cette composante de la masse monétaire est resté haussier depuis 2000, où l'on note une augmentation régulière de 24,4 % en moyenne annuelle.

c) Quasi-monnaie

Constituée des dépôts à terme, la quasi-monnaie a progressé de 4,5 % entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016, passant de 1421,8 milliards à 1485,2 milliards. A l'image de la monnaie scripturale, la quasi-monnaie connaît également une évolution croissante depuis 2000.

S'agissant de la structure de la masse monétaire, entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016, la part relative des dépôts dans la masse monétaire a diminué, revenant de 79,8 % à 78,4 %. En revanche, celle de la monnaie fiduciaire a augmenté, passant de 20,2 % à 21,6 %. Cette évolution contrastée de la circulation fiduciaire et des dépôts revêt un caractère saisonnier résultant de la préférence des agents économiques pour la liquidité en raison notamment des campagnes de commercialisation des cultures de rente et des fêtes de fin d'année.

Graphique 1.9 : Structure de la masse monétaire



Source : BEAC

I.2.5. Réformes structurelles et institutionnelles

Le Gouvernement poursuit la mise en œuvre des réformes structurelles pour améliorer la compétitivité de l'économie et les conditions de vie des ménages très pauvres et vulnérables. Elles concernent les entreprises publiques et parapubliques, les finances publiques et certains projets.

I.2.5.1. Entreprises publiques et parapubliques

Pour améliorer le transport de l'énergie électrique, la Société Nationale de Transport de l'Electricité (Sonatrel) a été créée et ses organes dirigeants mis en place. Elle est chargée, entre autres de l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau public de transport d'énergie électrique, ainsi que des interconnexions avec d'autres réseaux. Quant au Port Autonome de Kribi (PAK), le décret présidentiel du 29 juin 2016 lui a conféré le statut de société à capitaux publics, dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. L'équipe dirigeante a été désignée et s'attelle à rendre cette entité opérationnelle.

S'agissant du transport aérien, le plan de restructuration de la Cameroon airlines Corporation (Camair-Co) a été validé par le Chef de l'Etat. Ce plan propose qu'une somme de 60 milliards soit injectée pour redresser la compagnie aérienne nationale. Il prévoit notamment : (i) la desserte de 27 destinations nationales, régionales et intercontinentales ; (ii) l'acquisition de 9 nouveaux aéronefs d'ici 2020 pour renforcer la flotte ; (iii) l'apurement par l'Etat de la dette de 35 milliards. Un nouvel exécutif a été nommé le 22 août 2016.

I.2.5.2. Réforme des finances publiques

Pour sécuriser les transactions avec les usagers et accroître le rendement de l'impôt, la Direction Générale des Impôts a lancé le 12 septembre 2016 l'immatriculation des contribuables par les données biométriques. L'opération concerne d'abord les contribuables relevant de la division des grandes entreprises, des centres des impôts des moyennes entreprises et des centres spécialisés des impôts de Yaoundé, et va s'étendre progressivement aux autres contribuables. A terme, elle vise à attribuer à chaque contribuable un numéro d'identifiant unique valable 10 ans. Dans le même sens, la déclaration en ligne est effective depuis le 1^{er} juin 2016 pour les marchés publics et les mutations immobilières dans les villes de Douala et Yaoundé.

Pour titriser la dette de l'Etat, la SONARA a placé 36 321 titres au premier semestre, sur un total de 69 212 proposés au marché hors cote de la Douala Stock Exchange.

I.2.5.3. Le projet filets sociaux

Entre 2013 et 2015, la phase pilote financée par le Gouvernement a permis de transférer 720 millions à 2 000 ménages pauvres dont 1500 dans la région de l'Extrême-Nord (commune de Soulédé-Roua) et 500 dans la région du Nord-Ouest (Ndop). Les effets positifs de cette phase sur le niveau de vie des bénéficiaires ont amené les autorités à signer avec la Banque mondiale un accord de prêt d'un montant de 25 milliards pour soutenir pendant 5 ans, un programme au profit de 70 000 ménages pauvres et vulnérables dont 40 000 recevront des transferts monétaires et 30 000 vont effectuer des travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre.

La mise en œuvre du cycle 1 en cours fait ressortir les éléments suivants : (i) près de 880 millions ont été transférés à 15 000 ménages dans 456 villages des régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et dans les villes de Douala et Yaoundé ; (ii) 5000 emplois (dont 3 000 dans la commune de Mokolo et 2000 dans celle de Moulvoudaye) ont été créés, à la suite des travaux à haute intensité de main-d'œuvre (construction de digues, canaux, aménagement des mares, réaménagement des pistes) ; (iii) 35 microprojets ont été réalisés, dont 20 à Mokolo et 15 à Moulvoudaye.

II. SYSTEME MONETAIRE

II.1. Politique monétaire de la BEAC

II.1.1. Cadre institutionnel

La politique monétaire de la BEAC est régie par un cadre institutionnel qui définit les modalités de sa conception et de sa mise en œuvre. C'est ainsi que la politique monétaire est mise en œuvre suivant une stratégie et une orientation bien précise.

Encadré 2.1 : Cadre institutionnel et stratégie de la politique monétaire

La Convention régissant l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) et les Statuts de la BEAC confèrent à l'Institut d'Emission commun les pouvoirs de formulation et de mise en œuvre de la politique monétaire dans le cadre général des dispositions de la Zone CEMAC et de la Zone Franc.

En effet, le régime de change des six pays de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale repose sur les quatre principes de base suivants : une parité fixe entre le franc CFA (Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale) et l'euro (1 euro = 655,957 F CFA depuis le 1^{er} janvier 1999) ; une convertibilité du franc CFA garantie par la France ; une liberté totale des transferts entre les pays de la Zone Franc ; et la mise en commun des réserves de change.

Conformément à ces principes, la gestion monétaire tient compte, en particulier, des dispositions relatives au fonctionnement du Compte d'Opérations.

Ainsi, si le Compte d'Opérations est débiteur pendant trois mois consécutifs ou si le rapport entre le montant moyen des avoirs extérieurs de la Banque et le montant moyen de ses engagements à vue est demeuré, au cours de trois mois consécutifs, égal ou inférieur à 20 %, les dispositions ci-après entrent en vigueur de plein droit :

a- les objectifs de refinancement sont réduits :

- de 20% dans les pays dont la situation fait apparaître une position débitrice en Compte d'Opérations ;
- de 10% dans les pays dont la situation fait apparaître une position créditrice en Compte d'Opérations d'un montant inférieur à 15 % de la circulation fiduciaire rapportée à cette même situation (article 11 des Statuts).

b - le Comité de Politique Monétaire est immédiatement convoqué pour délibérer sur les mesures de redressement appropriées à mettre en œuvre dans les Etats à position débitrice.

En vertu des dispositions de l'article 38 des Statuts de la BEAC, le Comité de Politique Monétaire est l'organe de décision de la BEAC en matière de politique monétaire et de gestion des réserves de change. A ce titre, il :

- définit la stratégie et les objectifs de la politique monétaire et de la politique de gestion des réserves de change ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ;
- fixe les conditions d'intervention de la Banque Centrale ;
- peut imposer aux établissements de crédit la constitution de réserves obligatoires ;
- précise les conditions générales d'exécution par la Banque Centrale des opérations autorisées sur le marché monétaire, ainsi que les conditions des opérations d'achat et de vente d'or et celles de l'assistance de la Banque Centrale aux États membres pour l'émission et la gestion de titres publics ;
- délivre son avis conforme pour l'adoption par le Comité Ministériel des règles qui s'imposent aux Comités Monétaires et Financiers Nationaux dans l'exercice de leurs compétences ayant trait à la politique monétaire, et statue sur toute demande de dérogation à ces règles ;
- procède, le cas échéant, à la révision des délibérations des Comités Monétaires et Financiers Nationaux en matière de politique monétaire, qui contreviendraient aux dispositions des Statuts et aux règles générales de procédure, de fonctionnement et d'exercice de leur compétence.

D'après l'article 1^{er} des Statuts de la BEAC, l'objectif final de la politique monétaire est d'assurer la stabilité monétaire. Cet objectif vise un taux de couverture extérieure de la monnaie d'au moins 20 % et une faible progression du niveau général des prix, la norme communautaire étant fixée à 3 % maximum.

A cet effet, la BEAC suit l'évolution des agrégats monétaires et de crédit au regard des objectifs arrêtés dans le cadre des exercices annuels de programmation monétaire¹. Cependant, ces cibles ne constituent pas les seules références auxquelles est directement asservie la gestion des taux d'intérêt. En effet, la BEAC, comme la plupart des Banques Centrales, pour formuler son diagnostic et décider de l'orientation monétaire à mener, recourt à une large gamme d'indicateurs économiques et financiers dont le taux de couverture extérieure de la monnaie constitue la variable centrale.

Depuis l'instauration du marché monétaire en juillet 1994, l'action de politique monétaire de la BEAC s'exerce sur la liquidité bancaire, à travers le refinancement (objectif de refinancement et taux d'intérêt) et les réserves obligatoires.

Source : BEAC

II.1.2. Mise en œuvre de la politique monétaire

II.1.2.1. Orientations de la politique monétaire

En 2016, la politique monétaire de la BEAC a été conduite en tenant compte d'une conjoncture économique internationale et régionale difficile.

Au plan externe, la croissance économique mondiale est restée modérée, sous l'effet du ralentissement des économies les plus avancées. La plupart des Banques Centrales ont en conséquence poursuivi leurs politiques monétaires accommodantes.

Au plan interne, la politique monétaire commune a été menée dans un contexte marqué par (i) un ralentissement des activités économiques, (ii) une atténuation des pressions inflationnistes, (iii) une poursuite de la dégradation simultanée des finances publiques et du compte extérieur courant. Cependant, en dépit de la forte baisse des avoirs extérieurs et du creusement des déficits budgétaires de la plupart des Etats, les risques pesant sur la stabilité monétaire ont globalement été maîtrisés.

Sur la base de toutes ces évolutions, d'une part, et en prévision surtout de la poursuite de la dégradation de la trésorerie publique en relation avec la chute des cours du pétrole, d'autre part, le Comité de Politique Monétaire (CPM) a poursuivi une politique monétaire accommodante, caractérisée notamment par le maintien des plafonds de refinancement des banques et des plafonds d'avances aux Trésors publics nationaux et la baisse de 50 % des coefficients de réserves obligatoires.

II.1.2.2. Mesures de politique monétaire

a) Fixation des objectifs monétaires et de crédit

Conformément à la politique monétaire accommodante mise en œuvre par la BEAC, l'objectif de refinancement pour le Cameroun a été maintenu à 200 milliards en 2016. S'agissant des objectifs monétaires et de crédit, ils sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2.1 : Objectifs monétaires et de crédit au 31 décembre 2016

AGREGATS	Valeur
Masse monétaire	
(Variations annuelles)	1,1 % - 3,1 %
Réalisations	5,1 %
Crédit à l'économie	
(Variations annuelles)	2,8 % - 4,8 %
Réalisations	6,7 %
Taux de couverture de la monnaie (en %)	82,6 % - 84,6 %
Réalisations	78,8 %
Objectifs de refinancement (en millions francs CFA)	200 000
Pointes d'utilisation de la période (en millions francs CFA)	192 828
Taux d'utilisation	96,4 %

Source : BEAC

b) Taux directeurs

Dans un contexte économique marqué par l'atténuation des tensions inflationnistes et le ralentissement de la croissance économique dans la CEMAC, en relation entre autre avec les

contre-performances du secteur pétrolier, le CPM a maintenu inchangé, tout au long de l'année, les taux d'intervention de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, ainsi qu'il suit :

- le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres (TIAO) a été maintenu à 2,45 % ;
- le taux des avances aux Trésors nationaux à l'intérieur des plafonds statutaires, indexé au taux directeur (TIAO), a également été maintenu à 2,45 % ;
- le taux des prises en pension (TIPP) a été maintenu à 4,20 %.

Le Taux de Pénalité (TP) aux établissements de crédit fixé au même niveau que celui appliqué aux avances consenties aux Trésors nationaux en dépassement des plafonds statutaires, se situe à 10 % depuis fin décembre 2010.

Par ailleurs, au cours de la période considérée, le CPM a maintenu inchangé la grille de rémunération des placements publics qui se présente comme indiqué dans le tableau ci-après :

Tableau 2.2: Réaménagement de la grille de rémunération des placements publics à la BEAC

Taux	Valeur initiale
Taux d'intérêt sur placements publics au titre du Fonds de réserve pour les Générations Futures (TISPP ₀)	0,40 %
Taux d'intérêt sur placements publics au titre du Mécanisme de Stabilisation des recettes budgétaires (TISPP ₁)	0,05 %
Taux d'intérêt sur placements publics au titre des Dépôts spéciaux (TISPP ₂)	0,00 %

Source : BEAC

Dans la même veine, le CPM n'a pas modifié le taux créditeur minimum qui est demeuré à 2,45 % depuis le 9 juillet 2014.

Encadré 2.2 : Politique des taux d'intérêt de la BEAC

A. Taux du marché interbancaire (Niveau 1 du marché monétaire)

Les taux du marché interbancaire sont totalement libres et sont déterminés par la loi de l'offre et de la demande, sans intervention de la BEAC.

B. Taux du compartiment des interventions de la BEAC (Niveau 2 du marché monétaire)

1. Interventions en faveur des établissements de crédit

1.1. Injections de liquidités

1.1.1. Sur le guichet « A » :

Les principaux taux sur le guichet « A » sont comme suit :

- *le taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO)* est fixé par le Comité de Politique Monétaire dans le cadre des opérations sur appels d'offres « à la française », en tenant compte de la conjoncture tant interne qu'externe.

Il constitue le principal taux directeur de la Banque. Résultant des forces du marché, le taux d'intérêt du marché interbancaire est un informateur des Pouvoirs Publics sur la situation monétaire et un guide pour l'action conjoncturelle. C'est la raison pour laquelle le coût de la monnaie centrale mise à la disposition du système bancaire devrait, dans la mesure du possible, tenir compte des taux pratiqués sur le compartiment interbancaire du marché monétaire ;

- *le taux d'intérêt des prises en pension (TIPP)* est égal au taux des appels d'offres majoré de 1,5 à 3 points de base ;
- *le taux de pénalité (TP)* est supporté par les établissements de crédit en cas de manquements graves à la réglementation bancaire, aux règles de distribution du crédit et, à titre exceptionnel, dans l'hypothèse d'un défaut de papier éligible ;
- *le taux d'intérêt sur les interventions ponctuelles (TISIP)* est inférieur au taux de pénalité (TP) et supérieur ou égal au taux d'intérêt sur les prises en pension (TIPP) ;
- *le taux d'intérêt sur les avances exceptionnelles garanties par la remise des certificats de placement* est égal au TIAO.

1.1.2. Sur le guichet « B » :

Le Guichet B est réservé au refinancement des crédits à moyen terme destinés à l'investissement productif. En raison du caractère irrévocable des crédits qui y sont mobilisés (la BEAC ne peut revenir sur les conditions de taux, de durée ou de refinancement), il se caractérise par une multitude de taux d'intérêt.

1.2. Ponctions de liquidités

Le Taux d'Intérêt sur les Placements (TISP) des établissements de crédit est fixé par le Comité de Politique Monétaire dans le cadre des opérations sur appels d'offres négatifs « à la française » en prenant en compte l'évolution des facteurs tant internes qu'externes de manière à limiter les sorties de capitaux sans pour autant créer une déprime au niveau des transactions interbancaires. Ce taux varie selon les échéances (7, 28 et 84 jours).

2. Taux des avances aux Trésors Nationaux

Depuis le Conseil d'Administration du 18 novembre 1998, les taux des avances aux Trésors sont manipulés dans les mêmes conditions que les taux des avances aux établissements de crédit. On distingue trois types de taux d'intérêt sur les concours aux Etats :

- le taux des avances aux Trésors à l'intérieur des avances statutaires, qui est égal au TIAO supporté par les banques ;
- le taux des avances en dépassement des plafonds statutaires (taux de pénalité aux Trésors) ;
- et, le taux d'intérêt applicable aux concours consolidés sur les Etats.

3. Conditions de banque

Depuis la réforme du 16 octobre 1990, la détermination des conditions de banque a été libéralisée. Le Conseil d'Administration de la BEAC du 19 mars 1997 oblige les établissements de crédit à publier leur taux de base bancaire et à afficher leur barème des conditions minimales et maximales applicables aux opérations avec la clientèle. La COBAC a été chargée de veiller au respect de cette décision et d'appliquer les sanctions disciplinaires à l'égard des établissements de crédit en infraction. Le but de cette mesure est d'accroître la concurrence bancaire et l'efficacité de l'intermédiation financière. Ainsi, les taux d'intérêt débiteurs et créditeurs sont fixés librement par négociation entre les établissements de crédit et leurs clients. Jusqu'au 02 juillet 2008, les établissements de crédit étaient tenus de respecter les bornes constituées par le taux créditeur minimum (TCM) et le taux débiteur maximum (TDM).

Ces deux bornes étaient déterminées de la manière suivante :

- le TCM, fixé par le Comité de Politique Monétaire, s'appliquait aux petits épargnants qui sont définis comme étant les détenteurs des livrets d'un montant inférieur ou égal à 5 millions de francs CFA ;
- le TDM, qui s'appliquait à tous les établissements de crédit éligibles aux concours de la BEAC, était égal au taux de pénalité plus une marge fixe établie par le Conseil d'Administration du 24 novembre 1995.

Au cours de la réunion ordinaire du 02 juillet 2008, le Comité de Politique Monétaire de la BEAC a décidé de la suppression du Taux Débiteur Maximum et du maintien du Taux Créditeur Minimum, avec une réduction de 100 points de base.

Source : BEAC

c) Réserves obligatoires

Pour faire face à la contraction des dépôts bancaires consécutive à la chute des recettes d'exportation, les coefficients des réserves obligatoires ont été diminués de moitié, et la mesure d'exemption des banques installées en République Centrafricaine de la constitution des réserves a été maintenue. Ainsi, pour les pays à situation de liquidité satisfaisant, dont le Cameroun fait partie, les coefficients des réserves obligatoires pour les dépôts à vue et les dépôts à terme ont été respectivement ramenés à 5,875 % et 4,625 %. Sous l'effet combiné de la baisse des dépôts bancaires et de la réduction des coefficients, les montants des réserves obligatoires ont reculé pour se situer à 189,8 milliards au 31 décembre 2016, contre 344,3 milliards un an plus tôt.

Encadré 2.3 : Modalités d'application des réserves obligatoires

Le calcul et la rémunération des réserves obligatoires s'effectuent selon les modalités résumées ci-après :

I. Calcul des réserves obligatoires

1) Assiette des réserves obligatoires

L'assiette des réserves obligatoires minimales comprend :

- a- les dépôts à vue, à savoir les soldes créditeurs des comptes créditeurs à vue (résidents et non-résidents) ;
- b- les dépôts à terme et d'épargne, à savoir :
 - les comptes de dépôts à régime spécial ;
 - les comptes de dépôts à terme (résidents et non-résidents) : cette rubrique comprend les comptes de dépôts à terme.

Les chiffres de dépôts à prendre en compte pour le calcul du niveau réglementaire des réserves obligatoires sont ceux relatifs aux encours des dépôts aux dates des 10, 20 et 30 (ou 31) du mois de référence.

2) Coefficient des réserves obligatoires

Compte tenu des disparités constatées au niveau de la situation de liquidité dans les différents Etats de la CEMAC, le Conseil d'Administration, réuni en sa séance du 1^{er} juillet 2002, a décidé l'application de niveaux de coefficients de réserves obligatoires différenciés aux banques en fonction de la situation de liquidité du pays où elles se trouvent.

En date du 02 juillet 2008, les niveaux des coefficients de réserves obligatoires ont été révisés et fixés comme suit :

- **Banques du Groupe I : Pays à situation de liquidité abondante (Congo et Guinée- Équatoriale) :**
 - Coefficient applicable aux dépôts à vue : 14,00 % ;
 - Coefficient applicable aux dépôts à terme : 10,50 %.
- **Banques du Groupe II : Pays à situation de liquidité satisfaisante (Cameroun et Gabon) :**
 - Coefficient applicable aux dépôts à vue : 11,75 % ;
 - Coefficient applicable aux dépôts à terme : 9,25 %.
- **Banques du Groupe III : Pays à situation de liquidité fragile (Tchad) :**
 - Coefficient applicable aux dépôts à vue : 9,00 % ;
 - Coefficient applicable aux dépôts à terme : 6,50 %.

Les banques de la République Centrafricaine restent exemptées de l'application des réserves obligatoires, la liquidité dans ce pays demeurant fragile.

II. Rémunération des réserves obligatoires et régime des sanctions

1) Rémunération des réserves obligatoires

Le Gouverneur de la BEAC avait reçu délégation de pouvoir fixer et modifier le taux de rémunération des réserves obligatoires dans les mêmes conditions que les taux d'intervention de la Banque, mais ce pouvoir incombe désormais au Comité de Politique Monétaire depuis sa création en 2007.

2) Contrôle des déclarations des banques

L'Institut d'Emission doit aussi pouvoir s'assurer que les dépôts déclarés par les établissements de crédit sont exacts. Pour cela, deux types de contrôles sont mis en œuvre :

- **les contrôles sur pièces**, pour le rapprochement des déclarations avec les situations mensuelles des banques ;
- **les contrôles sur place**, effectués périodiquement et de manière inopinée, à l'initiative de la BEAC (Service du Marché Monétaire) et/ou la COBAC.

3) Régime des sanctions

Des sanctions pécuniaires peuvent être appliquées aux banques dont le niveau des réserves obligatoires est insuffisant ou qui déclarent tardivement ou de manière erronée l'encours de leurs dépôts.

Source : BEAC

d) Concours de la BEAC aux Trésors Nationaux

Le plafond des avances statutaires au Trésor public, porté à 576,9 milliards le 7 août 2015, a été maintenu en 2016.

Les tirages sur les concours directs de la BEAC se sont accrus au 31 décembre 2016, s'élevant à 231 milliards, contre 137,9 milliards douze mois plus tôt. Cette hausse est due aux besoins de trésorerie de l'Etat provoqués par la baisse de ses recettes pétrolières. Ainsi, la marge disponible des avances statutaires a reculé, passant de 439 milliards à 345,9 milliards.

Tableau 2.3 : Evolution des plafonds d'avances statutaires

		(Montants en milliards F CFA)
Juillet 2012	Plafond (1)	418,9
	Utilisations	0
Juillet 2013	Plafond (2)	377
	Utilisations	0
Décembre 2014	Plafond (2)	335
	Utilisations	0
Décembre 2015	Plafond (3)	576,9
	Utilisations	137,9
Décembre 2016	Plafond	576,9
	Utilisations	231

Source : BEAC

(1) Les plafonds d'avances statutaires ont été ramenés par le Comité de Politique Monétaire à leur niveau constaté au 31 décembre 2010.

(2) Les plafonds d'avances statutaires ont été réduits de 10% à compter du 1er janvier 2013 par décision du Comité de Politique Monétaire.

(3) Les plafonds d'avances statutaires ont été rétablis à 20% des recettes budgétaires de l'exercice antérieur, soit celui de l'année 2014, par décision du Conseil d'Administration du 07 août 2015.

Source : BEAC

II.2. Evolution du marché monétaire

En 2016, l'activité du marché monétaire s'est caractérisée par une hausse de l'encours moyen des liquidités injectées par l'Institut d'Emission, la poursuite du gel des placements des établissements de crédit auprès de la Banque Centrale et une légère dynamisation du compartiment interbancaire.

II.2.1. Evolution des interventions de la BEAC

II.2.1.1. Injections de liquidités (Guichets A et B)

Après avoir quasiment quadruplé en 2015, les injections de liquidité ont connu à nouveau une très forte hausse, passant de 110 milliards environ à 760,1 milliards, soit + 591 %. Cette forte augmentation est due à l'accroissement des demandes de refinancement par l'ensemble des établissements de crédit.

Tableau 2.4 : Injections de liquidités

Montants en millions de FCFA – (Situation de fin de mois)								
INJECTIONS DE LIQUIDITE EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT								
	GUICHET A						GUICHET B	TOTAL GENERAL DES INTERVENTIONS
	Appels d'offre de 7 jours	Pensions de 2 à 7 jours	Av.garanties Par les cert. de placement	Interventions ponctuelles (IP)	Avances au taux de pénalité	TOTAL		
Déc. 14	28 220	0	0	0	0	28 220	0	28 220
Déc. 15	109 995	0	0	0	0	109 995	0	109 995
Déc. 16	760 028	26	0	0	0	760 054	0	760 054

Source: BEAC

II.2.1.1. Ponction de liquidités

Aucune ponction de liquidités n'a été effectuée par la BEAC dans le système bancaire camerounais en 2016. En effet, la forte liquidité du système bancaire s'est longtemps traduite par la prédominance d'opérations d'appels d'offres négatifs dans la structure des opérations du marché monétaire.

En ce qui concerne la structure des appels d'offre négatifs, qui se caractérisait par l'exclusivité des placements à 84 jours jusqu'à fin décembre 2011, l'on note que les placements sont nuls pour l'ensemble des échéances depuis décembre 2012.

II.2.2. Marché interbancaire

Le compartiment interbancaire a été plus dynamique en 2016 en nombre d'opérations par rapport aux années antérieures. Trois opérations de 4 milliards, 7 milliards et 5 milliards ont été effectuées en 2016 par trois banques camerounaises contre une seule opération en 2015, pour des durées de 31, 30 et 43 jours et aux taux de 2,5, 4,2, et 3,5 % respectivement. Le volume global des transactions a été de 16 milliards en 2016 contre 18,4 milliards en 2015.

Au total, le Taux Interbancaire Moyen Pondéré (TIMP), en moyenne annuelle, a encore légèrement baissé, passant de 4,25 % en 2015 à 4,03 % en 2016. Cette évolution reflète la faible intégration des systèmes bancaires nationaux.

Tableau 2.5 : Comparaison des taux d'intérêts interbancaires dans la CEMAC et dans la Zone Euro

	<i>(En moyenne annuelle)</i>				
	2012	2013	2014	2015	2016
TIMP (CEMAC)	2,66	4,42	5,00	4,25	4,03
EONIA ² (au jour le jour)	0,07	0,091	0,094	- 0,2037	- 0,320
EURIBOR à 3 mois ³	0,19	0,221	0,209	- 0,1262	- 0,265

Sources : BEAC

Le différentiel de taux entre le TIMP et l'EURIBOR s'est légèrement resserré, passant de 4,376 % en 2015 à 4,295 % en 2016.

² EONIA : Euro Overnight Index Average ou taux au jour le jour des échanges réalisés sur le marché interbancaire de la Zone Euro.

³ EURIBOR : Euro Interbank Offered Rate : moyenne arithmétique des taux auxquels les banques sont disposées à prêter de l'argent sur le marché interbancaire pour les échéances de un à douze mois.

III. FONCTIONNEMENT DU SYSTEME FINANCIER

III.1. Activité des établissements de crédit et de microfinance

III.1.1. Situation des banques

III.1.1.1. Activité des banques⁴

Au 31 décembre 2016, Afriland First Bank, BICEC, SGC et SCB sont les plus importantes banques du système bancaire national en termes d'activité. En effet, à cette date, ces quatre établissements totalisent 60,3 % du total de bilan consolidé du système bancaire, 65 % du total des crédits, et 60,5 % des dépôts de la clientèle.

L'évolution de l'activité des banques est retracée à partir de leurs bilans, hors-bilan et comptes de résultat consolidés des exercices 2015 et 2016.

III.1.1.1.1. Situation bilancielle

Entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016 le total de bilan des banques a augmenté de 7,8 %. A l'actif, cet accroissement résulte de la hausse des opérations diverses (+24,9 %), des opérations de trésorerie et interbancaires (+14,7 %), des opérations avec la clientèle (+4,4 %), des sommes déductibles des capitaux permanents (+ 37,8 %). Au passif, il s'explique par la hausse des opérations de trésorerie et interbancaires (+ 34,8 %), des capitaux permanents (7,2 %), et des opérations diverses (+11,0 %).

Tableau 3.1 : Evolution du bilan consolidé des banques

ACTIF	(en milliards F CFA)		Variation en %	(en milliards F CFA) Variation en volume
	2015	2016		
Sommes déductibles des capitaux permanents	90,6	124,9	37,8	34,3
Valeurs immobilisées	453,0	449,3	-0,8	-3,7
<i>dont Immobilisations financières</i>	<i>250,3</i>	<i>236,4</i>	<i>-5,5</i>	<i>-13,9</i>
Opérations avec la clientèle	2 745,2	2 865,0	4,4	119,8
Crédits à long terme	39,6	51,9	31,2	12,3
Crédits à moyen terme	1 068,2	1 269,2	18,8	201,0
Crédits à court terme	1 061,0	967,9	-8,8	-93,1
Créances nettes en souffrances	108,2	127,4	17,8	19,2
Comptes débiteurs de la clientèle	337,7	352,2	4,3	14,5
Autres sommes dues par la clientèle	60,4	64,0	6,0	3,6
Valeurs non imputées	46,8	6,9	-85,2	-39,8
Créances rattachées	23,3	25,4	8,9	2,1
Opérations diverses	110,7	138,3	24,9	27,6
Opérations de trésorerie et interbancaires	1 287,8	1 477,5	14,7	189,7
<i>Dont titres de placement et de transaction</i>	<i>230,5</i>	<i>501,2</i>	<i>117,4</i>	<i>270,7</i>
Total du bilan actif	4 687,3	5 054,9	7,8	367,7

⁴ Au 31 décembre 2016, les 14 banques en activité au Cameroun étaient : BICEC, SCB, Société Générale Cameroun, Standard Chartered Bank, Afriland First Bank, CBC, CITIBANK, ECOBANK, UBC, NFC-BANK, UBA, BAC et BGFI Bank et BC-PME.

PASSIF	(en milliards F CFA)			(en milliards F CFA)
	2015	2016	Variation en %	Variation en volume
Capitaux permanents	473,7	508,0	7,2	34,3
<i>dont fonds propres</i>	399,2	394,0	-1,3	-5,3
Opérations avec la clientèle	3 537,2	3 675,0	3,9	137,8
Comptes de dépôts à régime spécial	251,9	277,4	10,1	25,5
Comptes de dépôts à terme	444,2	500,7	12,7	56,5
Comptes créditeurs à vue	2 649,3	2 691,5	1,6	42,3
Autres comptes créditeurs	180,2	192,1	6,6	11,9
Dettes rattachées	11,7	13,3	14,0	1,6
Opérations diverses	166,4	184,7	11,0	18,3
Opérations de trésorerie et interbancaires	509,9	687,3	34,8	177,3
Total du bilan passif	4 687,3	5 054,9	7,8	367,7

Source : CERBER

Au cours de la période sous revue, les titres inscrits à l'actif des banques commerciales ont augmenté de 117,4 %, passant de 230,5 à 501,2 milliards.

S'agissant des opérations avec la clientèle, elles sont passées de 2 745,2 à 2 865,0 milliards, soit une hausse de 4,4 %. Elles se sont caractérisées par la forte hausse des crédits à moyen terme, qui ont augmenté de 201,0 milliards en valeur absolue, contre une baisse de 93,1 milliards pour les crédits à court terme.

Au passif, l'assise financière des banques s'est légèrement détériorée sous une approche strictement comptable, avec une diminution des fonds propres de 5,3 milliards.

III.1.1.1.2. Hors-bilan

Entre 2015 et 2016, les opérations avec la clientèle ont enregistré une hausse de 13,7 %, passant de 3 056,4 à 3 476,1 milliards. Les autres engagements sont quant à eux passés de 529,2 à 702,2 milliards, soit une augmentation de 32,7 %. De même, les opérations avec les correspondants se sont également inscrites à la hausse, passant de 569,1 à 641,2 milliards (+12,7 %). S'agissant des opérations en devises, elles ont chuté de 73,6 %, passant de 335,5 à 88,6 milliards.

Tableau 3.2 : Hors-bilan consolidé des banques

Libellé poste	(en milliards F CFA)		Glissement annuel (en %)	Glissement annuel en volume (en millions F CFA)
	2015	2016		
Opérations avec les correspondants	569,1	641,2	12,7	72,1
Engagements sur ordre des correspondants	238,4	281,8	18,2	43,5
Engagements reçus des correspondants	330,8	359,4	8,7	28,6
Opérations avec la clientèle	3 056,4	3 476,1	13,7	419,7
Engagements sur ordre de la clientèle	996,6	1 328,8	33,3	332,2
engagements reçus de la clientèle	2 059,8	2 147,3	4,2	87,5
Gages	470,8	436,8	-7,2	-34,0
Avals et cautions reçues de la clientèle	495,8	530,0	6,9	34,2
Valeurs gérées pour compte de la clientèle	44,9	111,8	149,0	66,9
Autres garanties reçues de la clientèle	555,1	563,8	1,6	8,7
Engagements de crédit-bail	76,9	79,4	3,2	2,5
Redevances de crédit-bail restant à courir	6,7	8,2	22,5	1,5
Engagements reçus de la clientèle	68,5	64,6	-5,6	-3,8
Engagements de crédit-bail donnés à la clientèle	1,7	6,5	281,9	4,8
Comptes de régularisation	0,0	0,0	92,3	0,0
Opérations en devises	335,5	88,6	-73,6	-246,9
Opérations de change au comptant	14,8	27,8	87,9	13,0
Opérations de change à terme	320,2	60,5	-81,1	-259,7
Prêts et emprunts en devises	0,0	0,0	-	0,0
Report/déport	0,0	0,0	175,0	0,0
Compte d'ajustement sur devises	0,5	0,3	-44,7	-0,2
Autres engagements	529,2	702,2	32,7	173,0
Engagements du marché monétaire	66,2	89,9	35,7	23,7
Opérations sur titres	0,0	0,0	-	0,0
Engagements reçus de l'Etat et des organismes spécialisés	51,9	51,9	0,0	0,0
Engagements douteux	361,5	417,7	15,6	56,2
Différés ordinateur	49,6	0,0	-99,9	-49,6

Source : CERBER

III.1.1.1.3. Compte de résultat

Le Produit Net Bancaire (PNB) a connu une augmentation de 3,2 % en 2016, contre 9,5 % en 2015.

Entre ces deux exercices, les marges sur opérations de trésorerie se sont contractées de 1,3 points, celles sur opérations financières de 100 points, celles sur opérations de crédit-bail 34,9 points et celles sur opérations diverses se sont contractées 6,4 points. Les marges sur opérations avec la clientèle sont quant à elles passées de 162,1 à 172,1 milliards, soit une hausse de 6,1 %.

Le coût des risques bancaires a fortement augmenté par rapport à l'année précédente. En effet, les dotations aux provisions sont passées de 43,3 à 105,5 milliards, soit une hausse de 143,5%.

Suite à la combinaison des facteurs susvisés, le résultat net des banques s'est contracté, passant de 57,2 à 19,5 milliards (-65,9 %).

Tableau 3.3 : Evolution du compte de résultat consolidé des banques

(En milliards de FCFA)				
	2015	2016	Variation en %	Variation en volume
Marges sur opérations de trésorerie	-3,7	-3,8	2,5	-0,1
Produits sur opérations de trésorerie	3,8	5,6	47,6	1,8
Charges sur opérations de trésorerie	7,6	9,4	23,7	1,8
Marges sur opérations financières	18,9	0,0	-100,0	-18,9
Produit des ressources permanentes	20,6	0,0	-100,0	-20,6
Intérêts sur ressources permanentes	1,7	0,0	-100,0	-1,7
Marges sur opérations clientèle	162,1	172,1	6,2	10,0
Produits des opérations avec la clientèle	202,3	217,3	7,4	15,0
Charges des opérations avec la clientèle	40,1	45,2	12,8	5,1
Marges sur opérations de crédit-bail et location simple	9,0	58,7	552,0	49,7
Produits des opérations de crédit-bail et location simple	39,9	43,4	8,8	3,5
Charges sur opérations de crédit-bail et location simple	30,8	37,5	21,9	6,7
Marge sur opérations diverses	131,9	123,5	-6,4	-8,4
Produits des opérations diverses	1 225,1	1 142,6	-6,7	-82,5
Charges sur opérations diverses	1 093,2	1 010,4	-7,6	-82,8
Produit Net Bancaire	323,2	333,6	3,2	10,4
Résultat Brut d'Exploitation	131,6	140,4	6,7	8,8
Dotations aux provisions	43,3	105,5	143,7	62,2
Pertes sur créances irrécouvrables	8,6	9,3	8,4	0,7
Résultat courant	79,8	86,7	8,6	6,9
Résultat exceptionnel	3,6	-39,9	-1207,5	-43,5
Résultat intermédiaire	84,5	46,8	-44,7	-37,7
Impôt sur le résultat	28,1	27,2	-3,1	-0,9
Résultat net	57,2	19,5	-65,9	-37,7

Source : CERBER

Au final, les principaux indicateurs d'activité des banques en activité au Cameroun à fin décembre 2016 sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau 3.4 : Indicateurs d'activité des banques en 2016

Banques	(en milliards de FCFA)				
	Capital social	Résultat net	Total bilan	Dépôts	Crédits
BICEC	12,0	-20,9	713,3	550,4	537,1
SCB	10,5	12,7	538,7	406,6	329,8
SGC	12,5	9,7	747,5	617,1	568,1
STD BK	10,0	5,5	243,5	194,4	96,9
AFBK	15,8	5,9	1047,2	641,2	617,4
CBC	12,0	-1,7	216,3	145,3	153,0
CITIBANK	10,0	1,9	125,2	81,7	63,5
ECOBANK	10,0	7,6	500,7	395,2	257,0
UBC	20,0	-1,6	80,4	46,5	34,0
NFC-BANK	6,1	1,8	85,2	69,5	73,2
UBA	10,0	6,1	289,7	194,3	118,4
BAC	13,0	-10,4	182,7	142,4	117,8
BGFIBANK	10,0	4,6	271,1	174,4	192,7
BC-PME	10,0	-1,7	13,4	2,2	2,2
TOTAL	162,0	19,5	5 054,9	3 661,2	3 161,2

Source : CERBER

III.1.1.1.4. Evolution du Taux Effectif Global (TEG) pratiqué par les banques

En moyenne, le coût du crédit accordé par les banques a légèrement baissé entre 2015 et 2016 pour toutes les catégories de clientèle.

En effet, le TEG moyen des crédits accordés aux particuliers est revenu de 14,53 % en 2015 à 13,65 % en 2016. Cette baisse est essentiellement imputable aux crédits à la consommation autres que le découvert dont le TEG moyen est revenu de 16,03 % en 2015 à 14,51 % en 2016, et aux crédits à moyen terme (hormis les crédits immobiliers) dont le TEG moyen est revenu de 12,69 % à 12,25 % au cours de la même période. En revanche, les coûts des découverts, des crédits à long terme et des crédits immobiliers ont connu des augmentations relativement significatives. Celui des découverts est passé de 15,34 % à 15,83 % entre 2015 et 2016, tandis que ceux des crédits à long terme et des crédits immobiliers sont passés respectivement de 6,37 % à 11,78% et de 11,55 % à 11,84 %. Toutefois, les prêts accordés aux particuliers restent les plus chers du marché bancaire.

Le TEG moyen des crédits accordés aux PME quant à lui a baissé de 1,32 point, revenant de 11,87 % en 2015 à 10,55 % en 2016. Cette baisse du coût du financement bancaire des PME s'explique principalement par la baisse des coûts des crédits de trésorerie, des découverts et des crédits à moyen terme. Les TEG moyens de ces types de crédits ont baissé respectivement de 1,46 ; 1,15 et 0,21 point au cours de la même période. Le coût du crédit a en revanche augmenté de 0,71 point.

Le TEG moyen des crédits accordés aux Grandes Entreprises est revenu de 5,82 % à 5,51 % entre 2015 et 2016, soit une baisse de 0,31 point. Cette baisse résulte notamment de la baisse du coût des découverts de 0,97 point, du crédit-bail de 0,34 point, et des crédits de trésorerie autres que le découvert de 0,24 point. En revanche, le coût des crédits à long terme accordés aux Grandes Entreprises a connu une augmentation significative en 2016 par rapport à 2015, passant de 6,05 % à 7,76 %.

Les personnes morales autres que les PME et les Grandes Entreprises enregistrent également une baisse du coût de leurs crédits de 0,17 point, revenant de 9,60 % en 2015 à 9,43 % en 2016. La baisse du niveau du coût du crédit accordé à cette clientèle est essentiellement imputable à la baisse du coût des crédits à la consommation autres que le découvert (qui est revenu de 10,11 % à 8,70 %) et celle du coût des crédits à moyen terme dont le TEG est revenu de 7,67 % à 7,44 %.

S'agissant des administrations publiques et collectivités territoriales décentralisées, le TEG moyen de leurs crédits a baissé de 1,58 point, revenant ainsi de 7,69 % à 6,11 % entre 2015 et 2016. Cette baisse du coût du crédit est notée sur toutes les catégories de prêts accordés à cette clientèle, à l'exception du crédit-bail qui a augmenté de 0,01 point au cours de la même période.

En somme, les Grandes Entreprises constituent la catégorie de la clientèle des banques dont le coût du crédit est le plus bas, en raison notamment de leur prime de risque assez faible. Les particuliers et les PME quant à eux, continuent de supporter les coûts de crédits les plus élevés du marché bancaire.

Tableau 3.5 : Taux Effectif Global pratiqué par les banques en 2015 et 2016 (en %)

Catégories	2015	2016
1. Prêts aux particuliers	14,5	13,6
Crédits à la consommation, autres que le découvert	16,0	14,6
Découverts	15,3	15,8
Crédits à moyen terme*	12,6	12,2
Crédits à long terme*	6,3	11,7
Crédits immobiliers	11,5	11,8
Crédit-bail	-	-
2. Prêts aux PME	11,8	10,5
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	11,7	10,3
Découverts	13,1	11,9
Crédits à moyen terme	9,9	9,7
Crédits à long terme	-	6,2
Crédit-bail	9,3	10,0
3. Prêts aux Grandes Entreprises	5,8	5,5
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	5,4	5,2
Découverts	7,1	6,2
Crédits à moyen terme	7,3	7,2
Crédits à long terme	6,0	7,7
Crédit-bail	8,1	7,7
4. Prêts aux personnes morales autres que les PME et Grandes Entreprises	9,6	9,4
Crédits à la consommation, autres que le découvert	10,1	8,7
Découverts	9,3	13,8
Crédits à moyen terme*	7,7	7,4
Crédits à long terme*	-	-
Crédits immobiliers	7,4	8,1
Crédit-bail	12,0	12,0
5. Prêts aux administrations publiques et collectivités territoriales décentralisées	7,7	6,1
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	7,4	5,1
Découverts	10,9	10,2
Crédits à moyen terme	8,1	7,4
Crédits à long terme	4,8	-
Crédit-bail	12,6	12,6

*Il s'agit des crédits autres que les crédits immobiliers

Source : CNC

Concernant les coûts des crédits par secteur d'activité, les activités des organisations extraterritoriales supportent les coûts les plus élevés du marché avec un TEG moyen de 19,00% en 2016. Elles sont suivies par le secteur de l'éducation (14,26 %), des activités à caractère collectif ou personnel (12,96 %), et des activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique (12,30 %).

Les secteurs bénéficiant des crédits les moins onéreux sont notamment ceux de la pêche, pisciculture, aquaculture (4,97 %), de la production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau (5,39 %), du Commerce ; réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques (5,75%), et des activités de fabrication (5,78 %).

Tableau 3.6 : Taux Effectif Global pratiqué par les banques par secteur d'activité (%)

Secteurs d'activités	2015	2016
Agriculture, chasse et sylviculture	6,1	6,4
Pêche, pisciculture, aquaculture	5,2	4,9
Activités extractives	9,4	6,5
Activités de fabrication	5,8	5,8
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	5,6	5,4
Construction	8,6	8,8
Commerce ; réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques	6,1	5,7
Hôtels et restaurants	6,5	6,1
Transports, activités des auxiliaires de transport et communications	6,7	6,2
Activités financières	6,9	6,5
Immobilier, locations et services aux entreprises	9,7	9,5
Activités d'administration publique	8,2	7,1
Éducation	9,8	14,2
Activités de santé et d'action sociale	8,4	9,9
Activités à caractère collectif ou personnel	13,9	12,9
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	15,1	12,3
Activités des organisations extraterritoriales	14,3	19,0

Source : CNC

Encadré 3.1 : Calcul du Taux Effectif Global (TEG) et du Taux d'Usure

1. Utilité et cadre réglementaire du TEG

Le TEG permet de comparer les prix de revient des crédits pour le consommateur. Par exemple, un prêt A peut être en apparence plus cher qu'un prêt B si l'on compare seulement les taux d'intérêt nominaux. Cependant, si les éléments annexes (par exemple les frais de dossier, les frais d'assurance, les frais de constitution de garantie etc.) sont plus avantageux pour A que pour B, il se peut que cela compense la différence de taux. Pour savoir véritablement combien coûte un prêt et pouvoir le comparer à d'autres offres concurrentes, il est nécessaire de connaître le TEG de chaque prêt, dans la mesure où ce taux incorpore tout ce qu'il peut y avoir à payer en plus des intérêts.

C'est dans ce sens que le Président du Comité Ministériel de l'UMAC a signé le 02 octobre 2012, deux textes réglementaires afin de protéger les consommateurs et stimuler la concurrence, surtout dans le contexte de la suppression en octobre 2008 du Taux Débiteur Maximum (TDM). Il s'agit du Règlement n° 01/CEMAC/UMAC/CM du 02 octobre 2012 portant diverses dispositions relatives au Taux Effectif Global et à la publication des conditions de banques, et du Règlement n° 02/CEMAC/UMAC/CM du 02 octobre 2012 portant définition et répression de l'usure dans les Etats de la CEMAC.

En application des dispositions de ces deux règlements, le Conseil National du Crédit calcule et publie chaque semestre, le TEG et le taux d'usure par catégorie d'opérations et par secteurs.

2. Méthode de calcul du TEG

La méthode de calcul du TEG varie selon que le crédit est amortissable ou non amortissable. Pour les crédits non amortissables, le TEG correspond au taux nominal annuel majoré du pourcentage que représentent les frais annexes dans le montant du prêt.

En ce qui concerne les crédits amortissables, le TEG est un taux proportionnel au taux de la période calculé en application de la formule suivante :

$$\sum_{k=1}^{k=m} \frac{A_k}{(1+i)^{tk}} = \sum_{p=1}^{p=n} \frac{A_p}{(1+i)^{tp}}$$

- i : le taux effectif global,
- k : le numéro d'ordre d'un déblocage de fonds,
- m : le numéro d'ordre du dernier déblocage,
- A_k : le montant du déblocage numéro k ,
- tk : l'intervalle de temps entre le premier déblocage et le déblocage numéro k ,
- p : le numéro d'ordre d'une échéance de remboursement,
- n : le numéro d'ordre de la dernière échéance,
- A_p : le montant de l'échéance numéro p ,
- tp : l'intervalle de temps entre le premier déblocage et l'échéance numéro p .

Le TEG est donc le taux d'intérêt i qui égalise la valeur actuelle du crédit (capital emprunté diminué des frais et commissions prélevées à la mise en place du prêt) et la somme des flux de remboursements futurs (prise en compte de la durée du prêt et des mensualités de remboursement).

3. Le Taux d'Usure

Constitue un prêt usuraire, tout prêt ou toute convention dissimulant un prêt d'argent consenti, en toute matière, à un Taux Effectif Global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le Taux Effectif Moyen pratiqué au cours du semestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues.

Le TEG moyen pour une catégorie C de prêts accordés par k établissements assujettis est calculée en application de la formule de la moyenne pondérée suivante :

$$TEG_{M_C} = \sum_{i=1}^k m_C^i TEG_C^i / \sum m_C^i ; \text{ où les } m_C^i \text{ représentent le montant total des crédits de la catégorie } C$$

accordés par chaque établissement assujetti, et TEG_C^i est le TEG moyen de la catégorie de prêt C calculé pour chaque établissement assujetti.

Source : CNC

III.1.1.1.5. Situation au regard du dispositif prudentiel

Au plan prudentiel, d'après les informations déclarées par les 14 banques en activité au Cameroun au 31 décembre 2016 :

- 13 banques ont été en conformité avec les dispositions relatives à la représentation du capital minimum ;
- en matière de solvabilité, 11 banques ont extériorisé un ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 8 % ;
- concernant les normes de division des risques, 10 banques ont réussi à respecter la limite globale de l'octuple des fonds propres nets pour la somme des risques pondérés supérieurs à 15 % desdits fonds propres et 8 se sont conformées à la limite individuelle de risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire pour un montant maximum de 45 % de leurs fonds propres nets ;
- s'agissant de la couverture des immobilisations par les ressources permanentes, 09 banques ont présenté un ratio supérieur ou égal au minimum de 100 % ;
- pour ce qui est du rapport de liquidité, les disponibilités à vue ou à moins d'un mois ont été supérieures ou égales au minimum réglementaire de 100 % des exigibilités de même terme pour 11 banques ;
- quant au respect du coefficient de transformation à long terme, 10 banques sont parvenues à financer à hauteur de 50 % au moins (seuil réglementaire) leurs emplois à plus de cinq ans de durée résiduelle par des ressources permanentes ;
- 10 banques ont maintenu la somme des engagements sur leurs actionnaires, administrateurs et dirigeants ainsi que sur leur personnel en-dessous du plafond réglementaire de 15 % des fonds propres nets.

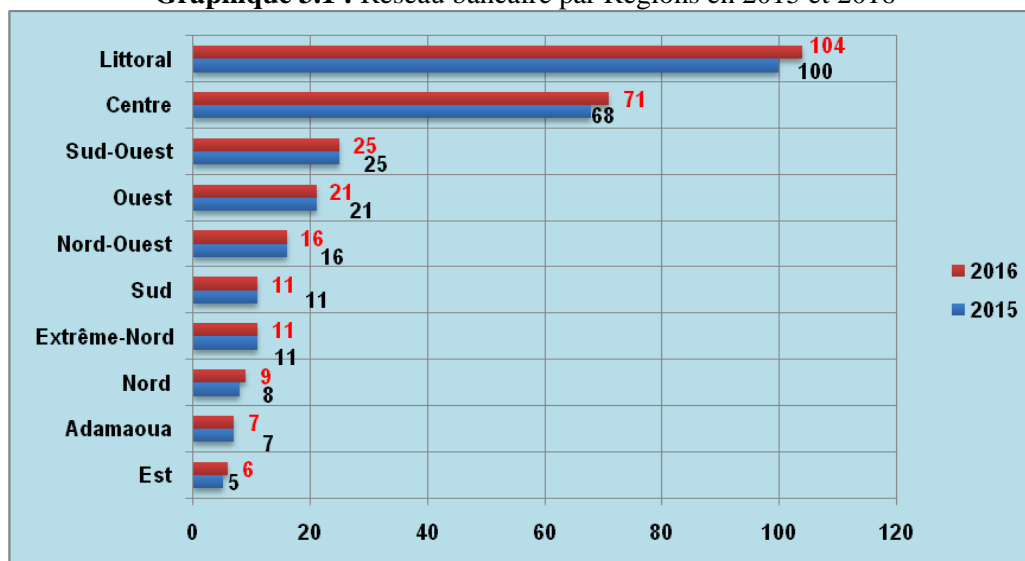
III.1.1.2. Réseau bancaire et indicateurs de bancarisation

III.1.1.2.1. Agences et guichets

La restructuration du système bancaire des années 1990 s'est traduite par une diminution sensible du nombre d'établissements de crédit en activité entre 1992 et 2000, où le nombre de banques est revenu de 11 à 8. Ce mouvement s'est inversé grâce à la reprise de la croissance économique et au retour de la rentabilité du système bancaire au début des années 2000. La COBAC a donné son avis conforme pour l'agrément de la 15ème banque, à savoir Bank Of Africa, au quatrième trimestre 2016.

Le réseau bancaire a continué de s'étendre en 2016. Ainsi, le nombre d'agences est passé de 272 à 281 points de vente, soit une augmentation de 3,3 % par rapport à 2015.

Graphique 3.1 : Réseau bancaire par Régions en 2015 et 2016



Source : Etats CERBER

Sur le plan de la couverture géographique du territoire, les régions du Centre et du Littoral abritent le plus grand nombre d'agences en 2016, soit 62,3 % du nombre d'agences ouvertes sur l'ensemble du territoire national, à raison de 104 agences pour le Littoral et 71 agences pour le Centre. Les régions du Sud-Ouest et de l'Ouest totalisent respectivement 25 et 21 agences, tandis que celle du Nord-Ouest compte 16 agences, et celles de l'Extrême-Nord et du Sud comptabilisent 11 chacune. Les régions les moins loties sont celles de l'Est (6 agences), de l'Adamaoua (7 agences) et du Nord (9 agences).

III.1.1.2.2. Taux de bancarisation

A travers la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF, le Conseil National du Crédit calcule une série d'indicateurs de bancarisation, notamment les taux de bancarisation de la population active et de la population adulte, et la densité du réseau bancaire.

Le taux de bancarisation d'une population est entendu ici comme étant le pourcentage des individus disposant d'un compte bancaire (les individus titulaires de plus d'un compte étant comptabilisés une fois).

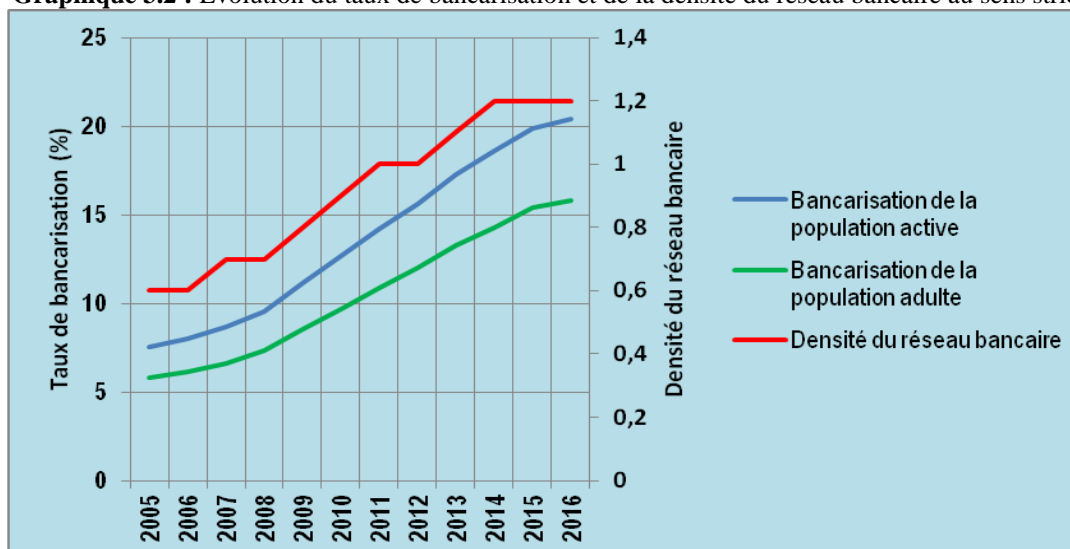
La densité du réseau bancaire quant à elle est le nombre d'agences d'établissements bancaires pour 100 000 habitants.

Afin de tenir compte du contexte camerounais, la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF du Conseil National du Crédit calcule ces indicateurs au *sens strict* (en se limitant aux comptes bancaires) et *au sens large* (en intégrant les comptes tenus par les établissements financiers, la CAMPOST et les EMF).

C'est ainsi qu'à partir des données télé-déclarées par tous les établissements de crédit, la totalité des établissements de microfinance de deuxième et de troisième catégories, ainsi que quelques établissements de première catégorie, le Conseil National du Crédit a pu reconstituer une série de ces indicateurs de bancarisation de la population.

D'après ces données, bien que restant encore faible, le taux de bancarisation de la population camerounaise au sens strict a connu une évolution croissante de 2005 à 2016 comme l'illustre le graphique 3.2 ci-dessous.

Graphique 3.2 : Evolution du taux de bancarisation et de la densité du réseau bancaire au sens strict

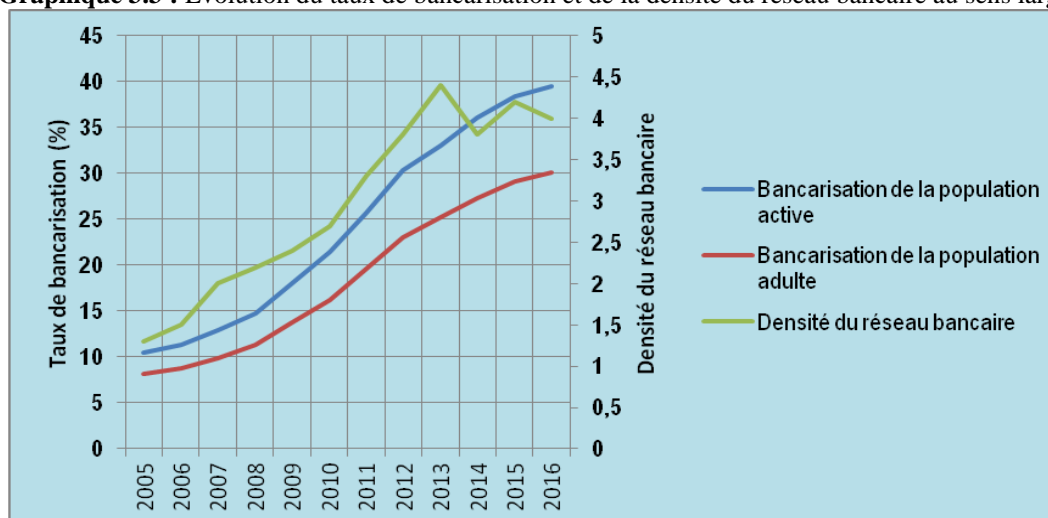


Source : CNC

En effet, en 2005, le taux de bancarisation au sens strict de la population active était de 7,6 % tandis que celui de la population adulte était de 5,8 %. En douze ans, ces taux ont presque triplé, atteignant ainsi respectivement 20,4 % et 15,8 % en 2016. La densité du réseau bancaire est également passée du simple au double au cours de la même période (de 0,6 agence pour 100 000 habitants en 2005 à 1,2 agence pour 100 000 habitants en 2016).

Au sens large, ces indicateurs ont évolué également de façon croissante au cours des douze dernières années. Traduisant la réalité du système financier camerounais où les établissements de microfinance occupent une place importante, les taux de bancarisation au sens large affichent des valeurs nettement plus importantes que celles des taux de bancarisation au sens strict.

Graphique 3.3 : Evolution du taux de bancarisation et de la densité du réseau bancaire au sens large



Source : CNC

En effet, le taux de bancarisation au sens large de la population active est passé de 10,5 % en 2005 à 39,5 % en 2016, soit une progression de 2,4 points en moyenne par an. Le taux de bancarisation au sens large de la population adulte est quant à lui passé de 8,11 % en 2005 à 30,1 % en 2016, soit un rythme de croissance annuelle moyenne de 1,8 point.

La densité du réseau bancaire au sens large pour sa part a connu une croissance significative de 2005 à 2013, passant de 1,3 agence à 3,8 agences pour 100 000 habitants, avant de décroître en 2014. La baisse de cet indicateur en 2014 s'explique essentiellement par la mise en œuvre des mesures d'assainissement du secteur de la microfinance prises par les autorités compétentes, ayant eu pour effet de ramener le nombre d'Établissements de Microfinance agréés en activité au Cameroun de 495 en 2010 à 408 établissements en 2014.

Tableau 3.7 : Taux de bancarisation et densité du réseau bancaire

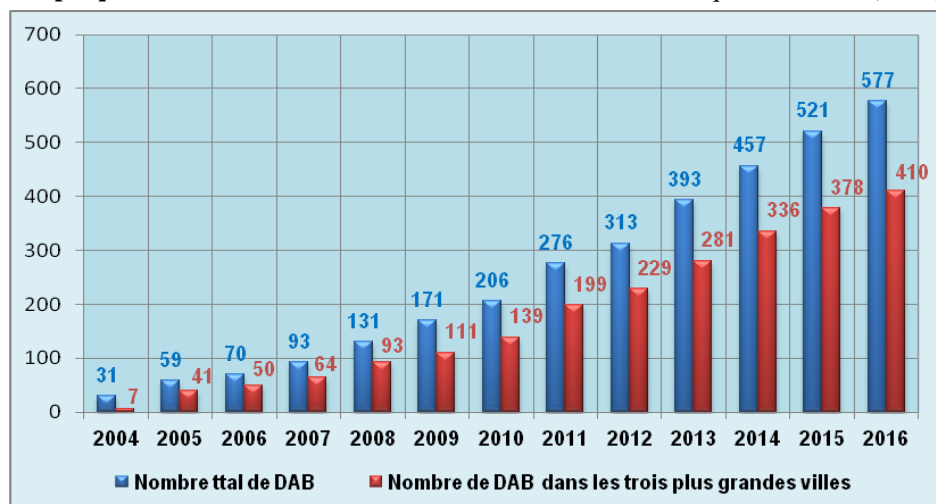
Bancarisation au sens strict (Banques uniquement)			
	Bancarisation de la population active (%)	Bancarisation de la population adulte (%)	Densité du réseau bancaire (Nombre d'agences pour 100 000 habitants)
2016	20,4	15,8	1,2
2015	19,9	15,4	1,2
2014	18,6	14,3	1,2
2013	17,3	13,3	1,1
2012	15,6	12,0	1,0
2011	14,2	10,9	1,0
2010	12,7	9,7	0,9
Bancarisation au sens large (Banques, établissements financiers, établissements de microfinance)			
	Bancarisation de la population active (%)	Bancarisation de la population adulte (%)	Densité du réseau bancaire (Nombre d'agences pour 100 000 habitants)
2016	39,5	30,1	4,0
2015	38,4	29,1	4,2
2014	36,1	27,3	3,8
2013	33,0	25,2	4,4
2012	30,3	23,1	3,8
2011	25,7	19,6	3,3
2010	21,4	16,2	2,7

Source : CNC

III.1.1.2.1. Distributeurs automatiques de billets

Les établissements bancaires ont continué d'accroître de façon significative leurs réseaux de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB), dans le but de moderniser et d'améliorer la qualité des services à la clientèle. Le nombre de DAB est passé de 521 en 2015 à 577 en 2016, soit un accroissement de 10,7 %. Les trois plus grandes villes à savoir Yaoundé, Douala et Bafoussam concentrent à elles seules 71,1 % de ces DAB.

Graphique 3.4 : Evolution du nombre de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)



Source : CNC, déclarations des banques

III.1.1.2.2. Banque à distance

En 2016, le *Mobile Money* a continué de connaître un développement remarquable, notamment en ce qui concerne les valeurs des transactions. En effet, selon les données collectées auprès de MTN et ORANGE, la valeur des transactions par téléphonie mobile a quadruplé entre 2015 et 2016, passant de 211,2 milliards à 870 milliards, tandis que le nombre de transactions a plutôt connu une baisse de 15,3 % au cours de la même période.

Le nombre de comptes *Mobile Money* créés est passé de 3 816 785 en 2015 à 3 839 131 en 2016, soit une augmentation de 0,6 %. Sur la période allant de 2013 à 2016, le nombre de comptes créés a connu une progression de 38,1 %, soit un taux de croissance annuel de 12,7 % en moyenne. Les comptes actifs quant à eux affichent un encours de 22,3 milliards en fin d'année 2016, contre 4,6 milliards en 2015.

S'agissant des infrastructures, le nombre de points de vente *Mobile Money* agréés est également en augmentation régulière, atteignant 6 111, 25 443 et 36 044 en 2014, 2015 et 2016 respectivement. En 2016, 10 454 points de vente agréés sur 36 044 étaient fonctionnels, soit un taux d'activité de 29 % contre 48,5 % en 2015 et 74,7 % en 2014.

Tableau 3.8 : Statistiques de la banque à distance

	2013	2014	2015	2016	Variation en volume (2016-2015)	Variation en %
Nombre de comptes Mobile Money créés	2 779 780	3 636 736	3 816 785	3 839 131	22 346	0,6
Nombre de comptes Mobile Money actifs	1 446 032	1 744 896	2 187 470	1 451 326	-736 144	-33,7
Nombre de points de services Mobile Money créés	6 950	6 111	25 443	36 044	10 601	41,7
Nombre de points de services Mobile Money fonctionnels	2 071	4 564	12 340	10 454	-1 886	-15,3
Valeur des transactions par téléphonie mobile effectuées au cours de l'année (en millions F CFA)	32 866	77 726	211 299	870 011	658 712	311,7
Nombre des transactions par téléphonie mobile effectuées au cours de l'année	2 299 946	6 621 054	19 026 923	84 030 605	65 003 682	341,6
Encours des comptes Mobile Money actifs (en millions F CFA)*	1 179	3 467	4 656	22 354	17 698	380,1

*Solde des crédits des comptes Mobile Money.

Source : CNC, déclarations MTN et ORANGE

III.1.1.3. Effectif du personnel des banques

L'effectif du personnel des banques est de 4 399 employés en 2016 contre 4 015 en 2015, soit une 384 employés de plus. Cet effectif est constitué de 38 cadres expatriés, 1 346 cadres nationaux et 2 665 autres employés nationaux.

Tableau 3.9 : Effectif du personnel des banques

Nature de l'information	2015	2016	Variation en volume
Cadres expatriés	38	38	0
Autre personnel expatrié	7	7	0
Total personnel expatrié	45	45	0
Cadres nationaux	1 281	1 346	65
Autre personnel national	2 480	2 665	185
Total personnel national	3 761	4 011	250
Personnel non bancaire	209	343	134
TOTAL EFFECTIF	4 015	4 399	384

Source : COBAC

III.1.2. Situation des établissements financiers

Selon l'article 8 du Règlement COBAC R-2009/02 portant fixation des catégories des établissements de crédit, leur forme juridique et des activités autorisées, les établissements de crédit sont agréés en qualité de banques universelles, banques spécialisées, établissements financiers ou sociétés financières.

De l'analyse de cette disposition, il apparaît que les établissements financiers se subdivisent en deux sous-groupes constitués des sociétés financières, et des institutions financières spécialisées (cf. art. 11 et 12 du Règlement supra).

Les sociétés financières sont des établissements financiers qui ne peuvent recevoir des fonds du public à vue et à moins de deux ans de terme. Elles assurent le financement de leurs activités par leurs capitaux propres, des emprunts auprès des autres établissements de crédit, sur les marchés de capitaux ou toute autre voie non contraire à la loi.

Les institutions financières spécialisées sont des établissements financiers qui ne peuvent recevoir des fonds du public à vue et à moins de deux ans de terme. Elles assurent une mission d'intérêt public décidée par l'Autorité nationale. Les modalités de financement de leurs activités ainsi que les opérations bancaires connexes et non bancaires sont régies par des textes législatifs et réglementaires qui leur sont propres dans le respect toutefois des prescriptions communes de la réglementation bancaire.

Selon cette classification, le Cameroun compte sept (07) établissements financiers à savoir :

- Africa Leasing Company (ALC) ;
- Alios Finance Cameroun (SOCCA) ;
- Crédit Foncier du Cameroun (CFC) ;
- PRO-PME Financement (PRO-PME) ;
- Société Camerounaise d'Équipement (SCE) ;
- Société de Recouvrement des Créances du Cameroun (SRC) ;
- Société Nationale d'Investissement (SNI).

III.1.2.1. Activité d'intermédiation financière⁵

Entre 2015 et 2016, le volume des crédits accordés par les établissements financiers a augmenté de 11,7 % par rapport à 2015. Cette variation s'explique principalement par la hausse des crédits à court terme (+ 2,5 milliards), des créances en souffrance (+6,5 milliards) et par la baisse des valeurs non imputées (- 7,2 milliards).

Tableau 3.10 : Crédits accordés par les établissements financiers

<i>(En milliards de FCFA)</i>				
Opérations avec la clientèle	2015	2016	Variation en%	Variation en volume
Crédits à long terme	35,0	38,5	10,0	3,5
Crédits à moyen terme	16,1	16,7	3,7	0,6
Crédits à court terme	5,4	7,9	46,3	2,5
Créances nettes en souffrances	60,1	66,6	10,8	6,5
Comptes débiteurs de la clientèle	1,0	0,3	-70,0	-0,7
Autres sommes dues par la clientèle	0,0	0,0	0,0	0,0
Valeurs non imputées	9,2	2,0	-78,3	-7,2
Créances rattachées - crédits à la clientèle	0,3	0,3	0,0	0,0
TOTAL	127,1	132,3	4,1	5,2

Source : CERBER

Cette hausse de l'activité de crédit reflète une augmentation des dépôts collectés. En effet, au 31 décembre 2016, les dépôts de la clientèle des établissements financiers se chiffrent à 41,1 milliards, contre 35,1 milliards à fin 2015, soit une hausse de 17,1 %.

Cette augmentation des dépôts résulte principalement de la hausse des autres comptes créditeurs, qui passent de 5,6 à 9,8 (+4,2) milliards.

Tableau 3.11 : Dépôts de la clientèle des établissements financiers

<i>(En milliards F CFA)</i>				
Opérations avec la clientèle	2015	2016	Variation en %	Variation en volume
Comptes de dépôts à régime spécial	22,2	23,0	3,6	0,8
Comptes de dépôts à terme	2,2	2,8	27,3	0,7
Comptes créditeurs à vue	4,5	4,8	6,7	0,4
Autres comptes créditeurs	5,6	9,8	75,0	4,2
Dettes rattachées	0,7	0,7	0,0	0,0
TOTAL	35,2	41,1	16,8	6,0

Source : CERBER

III.1.2.2. Evolution du Taux Effectif Global (TEG) pratiqué par les établissements financiers

Les coûts des crédits accordés par les établissements financiers ont connu une évolution très variée, dépendamment de la nature des opérations et de la clientèle. Ainsi, au cours de l'année 2016, les TEG moyens des crédits accordés aux PME et aux Grandes Entreprises ont été en moyenne les plus élevés, avec 17,60 % et 12,00 % respectivement.

Pour les PME, les crédits les plus onéreux ont été les crédits de trésorerie autres que le découvert dont le TEG moyen a été de 19,73 %, légèrement en baisse par rapport 2015

⁵ Ces statistiques n'intègrent pas SCE et SNI

(20,33%). Toutes catégories de prêts confondues, le TEG moyen des crédits accordés aux PME en 2016 par les établissements financiers est en hausse de 0,25 point.

Les Grandes Entreprises quant à elles ont bénéficié de trois types de crédits accordés par les établissements financiers, à savoir les crédits de trésorerie autres que le découvert dont le TEG moyen a été de 14,54 %, les crédits à moyen terme (TEG moyen de 11,31 %) et le crédit-bail (TEG moyen de 12,12 %). Le TEG moyen de l'ensemble des crédits accordés aux Grandes Entreprises est en baisse de 0,88 point.

S'agissant des particuliers, leur TEG moyen a diminué de manière significative entre 2015 et 2016, passant de 10,40 % à 8,26 %. La réduction la plus importante a concerné les crédits à la consommation, autres que le découvert, avec une baisse de 4,96 points, suivis des crédits à moyen terme (-1,48 point) et du crédit-bail (-1,48 point).

Les personnes morales autres que les PME et les Grandes Entreprises quant à elles ont bénéficié d'un seul type de crédit, à savoir le crédit-bail d'un TEG moyen de 8,22 %, tandis que les administrations publiques et les Collectivités Territoriales Décentralisées n'ont bénéficié d'aucun crédit de la part des établissements financiers en 2016.

Tableau 3.12 : Taux Effectif Global pratiqué par les établissements financiers en 2015 et 2016 (en %)

Catégories	2015	2016
1. Prêts aux particuliers	10,4	8,26
Crédits à la consommation, autres que le découvert	18,17	13,21
Découverts	-	-
Crédits à moyen terme*	16,44	14,96
Crédits à long terme*	17,16	
Crédits immobiliers	6,17	5,82
Crédit-bail	16,09	14,61
2. Prêts aux PME	17,35	17,6
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	20,33	19,73
Découverts	-	-
Crédits à moyen terme	17,57	15,67
Crédits à long terme	-	-
Crédit-bail	16,82	16,8
3. Prêts aux Grandes Entreprises	12,88	12
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	18,04	14,54
Découverts	-	-
Crédits à moyen terme	13,83	11,31
Crédits à long terme	-	-
Crédit-bail	12,62	12,12
4. Prêts aux personnes morales autres que les PME et Grandes Entreprises	6,97	8,22
Crédits à la consommation, autres que le découvert	19,26	-
Découverts	-	-
Crédits à moyen terme*	-	-
Crédits à long terme*	-	-
Crédits immobiliers	5,96	-
Crédit-bail	17,8	8,22
*Il s'agit des crédits autres que les crédits immobiliers		
5. Prêts aux administrations publiques et collectivités territoriales décentralisées	19,18	-
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	-	-
Découverts	-	-
Crédits à moyen terme	-	-
Crédits à long terme	-	-
Crédit-bail	19,18	-

Source : CNC

Par secteur d'activité, les crédits les plus onéreux en 2016 ont été ceux accordés aux hôtels et restaurants (18,28 %), suivis des secteurs d'activités suivants : Commerce ; réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques (16,30 %), Transports, activités des auxiliaires de transport et communications (15,39 %), Construction (14,98 %), Activités extractives (14,88 %), activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestiques (14,34 %). Le secteur ayant bénéficié des crédits à bas prix a été celui des activités des organisations extraterritoriales (5,34 %).

Tableau 3.13 : Taux Effectif Global pratiqué par les établissements financiers par secteur d'activité (%)

Secteurs d'activités	2015	2016
Agriculture, chasse et sylviculture	12,43	12,13
Pêche, pisciculture, aquaculture	6,63	-
Activités extractives	12,79	14,88
Activités de fabrication	13,66	11,82
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	5,02	11,44
Construction	14,65	14,98
Commerce ; réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques	17,05	16,30
Hôtels et restaurants	18,44	18,28
Transports, activités des auxiliaires de transport et communications	16,31	15,39
Activités financières	6,51	8,21
Immobilier, locations et services aux entreprises	13,18	11,96
Activités d'administration publique	6,13	5,44
Éducation	9,85	6,47
Activités de santé et d'action sociale	11,52	8,23
Activités à caractère collectif ou personnel	9,02	6,82
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	22,81	14,34
Activités des organisations extraterritoriales	-	5,34

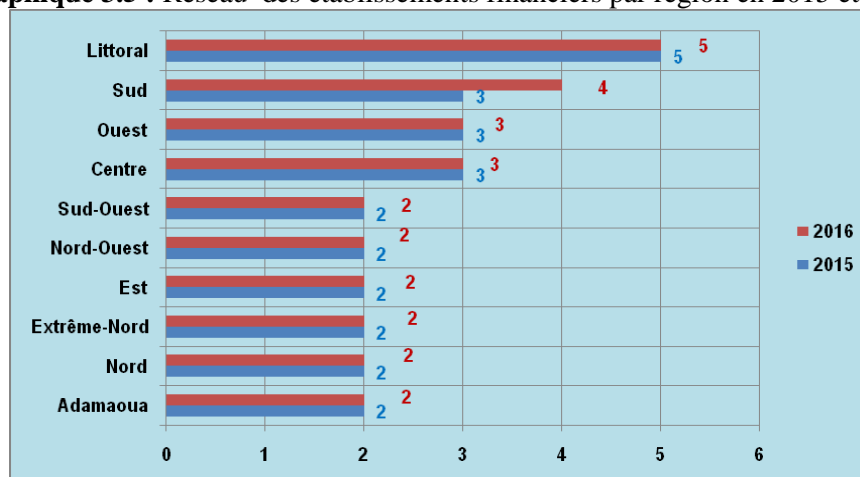
Source : CNC

III.1.2.3. Réseau des établissements financiers

Selon les statistiques tirées des états CERBER, en 2016, le nombre de points de vente des établissements financiers est passé de 26 à 27 agences.

La région du Littoral est la plus couverte avec 5 agences, suivie par celle du Sud, avec 4 agences. Le Centre et l'Ouest qui totalisent chacune 3 agences. Ces quatre régions concentrent ainsi à elles seules 55,6 % du réseau des établissements financiers.

Graphique 3.5 : Réseau des établissements financiers par région en 2015 et 2016



Source : Etats CERBER

III.1.2.4. Effectif du personnel des établissements financiers

L'effectif du personnel des établissements financiers est de 439 employés en 2016 contre 438 en 2015. Cet effectif est constitué de 03 cadres expatriés, 131 cadres nationaux et 280 autres employés nationaux.

Tableau 3.14 : Effectif du personnel des établissements financiers

Nature de l'information	2015	2016	Variation en volume
Cadres expatriés	3	3	0
Autre personnel expatrié	0	0	0
Total personnel expatrié	3	3	0
Cadres nationaux	131	131	0
Autre personnel national	277	280	3
Total personnel national	408	411	3
Personnel non bancaire	27	25	-2
TOTAL EFFECTIF	438	439	1

Source : Etats CERBER

III.1.3. Coût de mobilisation des ressources des établissements de crédit

Le coût de mobilisation des ressources bancaires représente un indicateur synthétique du coût des ressources mobilisées par les établissements de crédit (banques et établissements financiers). Il est calculé par le rapport entre les charges supportées par les banques et leurs ressources. Au cours de l'année 2016, il a été de 1,36 %, soit 0,06 point au-dessus de celui de l'année 2015. Cette augmentation reflète le resserrement de la liquidité bancaire sur le marché national.

Tableau 3.15 : Structure du coût moyen des ressources bancaires

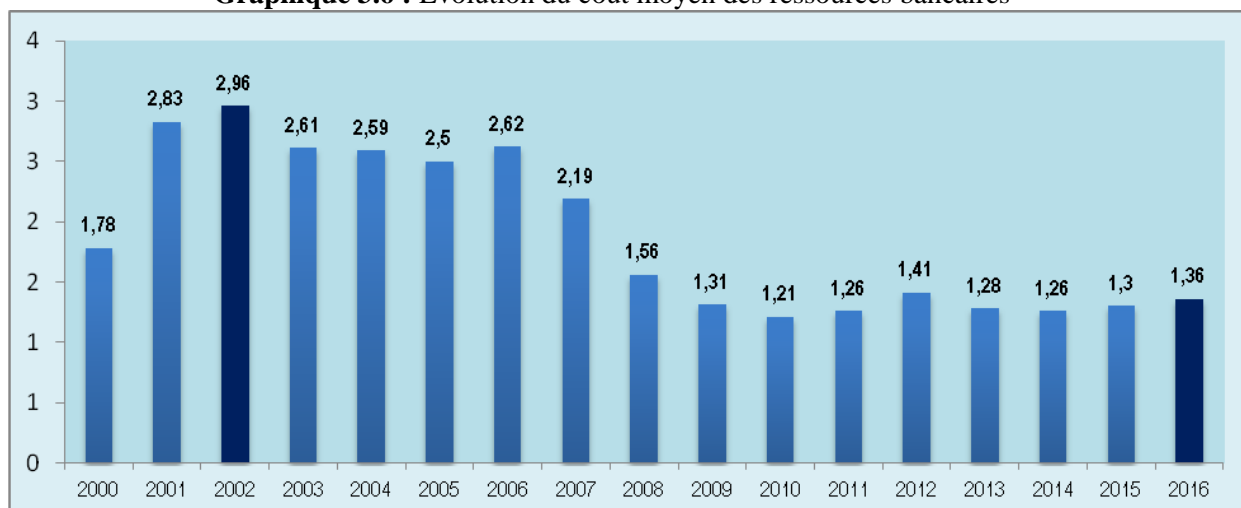
	(Montants en milliards de FCFA)		Variation/Différentiel (%)
	2015	2016	
Ressources sur les opérations avec la clientèle	3478,6	3657,1	5,1
Ressources sur opérations bancaires	510,1	512,6	0,5
Total des ressources	3988,7	4169,7	4,5
Charges sur opérations avec la clientèle	41,5	46,2	11,3
Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	10,4	10,7	2,9
Total des charges	51,9	56,9	9,6
Coût moyen des ressources (%)	1,30	1,36	0,6

Source : CNC

Par composantes, les ressources sur les opérations avec la clientèle ont augmenté de 5,1 %, tandis que celles relatives aux opérations interbancaires ont progressé de 0,5 %. Les charges sur les opérations avec la clientèle ont quant à elles augmenté de 11,3 %, contre 2,9 % sur les opérations de trésorerie et les opérations interbancaires.

Comme l'illustre le tableau suivant, le coût de mobilisation des ressources bancaires est revenu de 2,96 % à 1,36 % entre 2002 et 2016, soit une baisse de 1,6 point. Bien que relativement en hausse en 2016 par rapport à 2015, le coût moyen des ressources bancaires s'est inscrit sur un trend globalement décroissant depuis 2002.

Graphique 3.6 : Evolution du coût moyen des ressources bancaires



Source : CNC

III.1.4. Situation des établissements de microfinance

III.1.4.1. Présentation du secteur de la microfinance

III.1.4.1.1. Répartition des EMF par catégorie

Au 31 décembre 2016, le Cameroun compte 412 EMF agréés, répartis en trois catégories⁶ comme présenté dans le tableau suivant, contre 411 en 2015 :

- 89,8 % des EMF agréés et en activité exercent en première catégorie, soit 125 indépendants et 245 en réseau ;
- 9,5 % des EMF agréés et en activité exercent en deuxième catégorie, soit 39 établissements. Le fait majeur enregistré en 2016 est l'introduction auprès de l'Autorité Monétaire, d'une demande d'agrément en qualité d'établissement de crédit du CCA, EMF de deuxième catégorie le plus important en termes de taille de bilan.
- les EMF de troisième catégorie représentent 0,7 % de l'ensemble des établissements agréés et en activité, soit 3 EMF.

Tableau 3.16 : Répartition des EMF agréés par catégorie

CATEGORIE D'EMF/MOIS	31/12/2015	31/12/2016	% du total	(2016-2015)
PREMIERE CATEGORIE	369	370	89,8	1
<i>EMF indépendants</i>	<i>123</i>	<i>125</i>		
<i>EMF en réseau</i>	<i>246</i>	<i>245</i>		
DEUXIEME CATEGORIE	38	39	9,5	1
TROISIEME CATEGORIE	4	3	0,7	
TOTAL EMF	411	412	100	1

Source : Déclarations des EMF

A la même date, s'agissant de l'immatriculation au Registre Spécial du Conseil National du Crédit, 270 établissements⁷ sont immatriculés au CNC, contre 269 un an plus tôt.

Tableau 3.17 : Répartition des EMF immatriculés par catégorie

CATEGORIE D'EMF	31/12/2015	31/12/2016	% du total
1 ^{ère} catégorie	226	226	83,7
2 ^{ème} catégorie	41	42	15,6
3 ^{ème} catégorie	2	2	0,7
TOTAL	269	270	100

Source : CNC

⁶ Sont classés en première catégorie, les établissements qui procèdent à la collecte de l'épargne de leurs membres. Sont classés en deuxième catégorie, les établissements collectent de l'épargne et accordent des crédits aux tiers. Sont classés en troisième catégorie, les établissements qui accordent du crédit aux tiers, sans exercer l'activité de collecte de l'épargne.

⁷ A la suite de la Lettre Circulaire du MINFI n° 4084 du 10 septembre 2013 fixant les procédures d'immatriculation des EMF, ceux-ci ont été sensibilisés et relancés par le Secrétariat Général du CNC au travers de l'ANEMCAM. Ces actions ont donné lieu à l'immatriculation de plusieurs EMF. Les réticences observées pour les EMF restants seraient due à l'absence de sanctions en cas de défaut d'immatriculation, le projet de texte y afférent étant encore en cours d'examen au CNC. La liste des EMF agréés non immatriculés est donnée en annexe 6.

Encadré 3.2 : Les différentes catégories d'Établissements de microfinance

Le Règlement n° 01/02/CEMAC/UMAC/COBAC du 13 avril 2002, définit la Microfinance comme une activité exercée par des entités agréées n'ayant pas le statut de banque ou d'établissement financier tel que défini à l'Annexe à la Convention du 17 janvier 1992 portant Harmonisation de la Réglementation Bancaire dans les Etats de l'Afrique Centrale et qui pratiquent, à titre habituel, des opérations de crédit et/ou de collecte de l'épargne et offrent des services financiers spécifiques au profit des populations évoluant pour l'essentiel en marge du circuit bancaire traditionnel. A cet effet, l'article 5 dudit Règlement regroupe les EMF en trois catégories comme suit :

- les EMF de première catégorie, procèdent à la collecte de l'épargne de leurs membres qu'ils emploient en opérations de crédit, exclusivement au profit de ceux-ci ;
- les EMF de deuxième catégorie, collectent l'épargne et accordent des crédits aux tiers ;
- les EMF de troisième catégorie, accordent des crédits aux tiers, sans exercer l'activité de collecte de l'épargne.

Source : Règlement n° 01/02/CEMAC/UMAC/COBAC du 13 avril 2002.

III.1.4.1.2. Couverture géographique

Selon les données disponibles⁸, le réseau d'agences du secteur de la microfinance est passé de 1 407 à 1 595 (+188) points de vente entre 2015 et 2016. En ce qui concerne la répartition géographique de ces points de ventes, 46 % sont localisés en zone rurale et 54 % en zone urbaine.

Tableau 3.18 : Répartition des agences des EMF par zone en 2016

EMF/ZONE	Zones urbaines		Zones rurales		Total		Zones urbaines % Total 2016	Zones rurales % Total 2016
	2015	2016	2015	2016	2015	2016		
PREMIERE CATEGORIE	246	260	299	316	545	576	30,0	43,4
DEUXIEME CATEGORIE	503	600	350	412	853	1012	69,2	56,6
TROISIEME CATEGORIE	9	7	0	0	9	7	0,8	0,0
TOTAL	758	867	649	728	1407	1595	100	100

Source : Déclarations des EMF

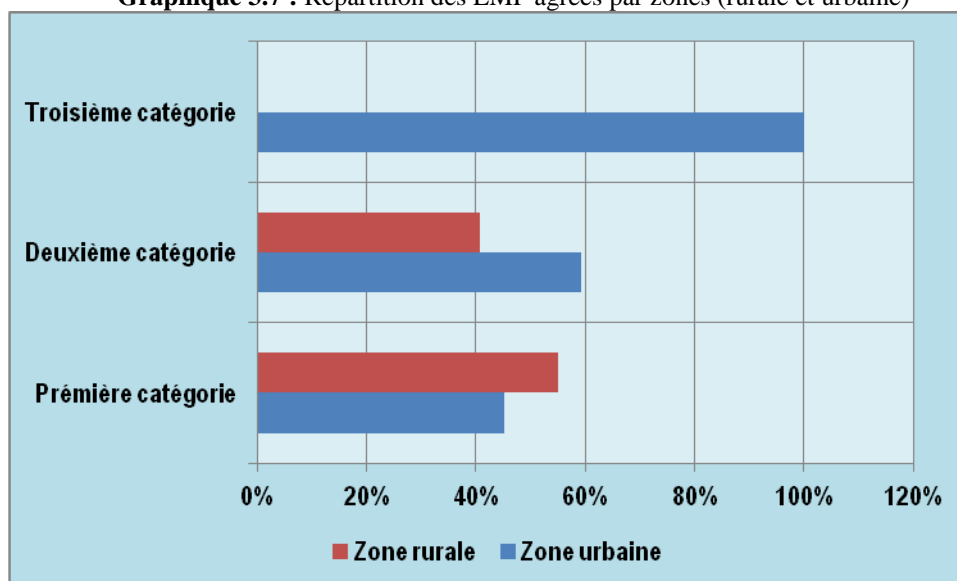
Cette présence varie selon la catégorie. En effet :

- 55 % des points de vente des EMF de première catégorie sont basés en zone rurale, contre 45 % en zone urbaine. Cette répartition géographique s'observe tout particulièrement dans le réseau CAMCCUL, dont 50 % des affiliés sont basés en zone rurale ;
- les EMF de deuxième catégorie opèrent davantage en zone urbaine, avec 60 % de points de vente dans les villes, contre 40 % en zone rurale ;
- les agences d'EMF de troisième catégorie se retrouvent uniquement dans les chefs-lieux de régions (Littoral, Nord et Extrême-Nord), comme l'illustre le graphique suivant 3.7.

⁸Les données utilisées sont les suivantes :

- pour la première catégorie : celles déclarées par les EMF en réseau et les 16 EMF indépendants les plus importants en termes d'activité (CCC, CECAW, MCD, United Credit, CPCD, SOCREA, CAFID, LA MEC, CECIC, CCM, UNICS, CEC, SOFINA, CPI, ADeC, FODEC,) ;
- pour la deuxième catégorie : celles des 32 EMF les plus importants en termes de total bilan, dont les états financiers sont télé-déclarés trimestriellement dans la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF ;
- pour la troisième catégorie : celles déclarées par 3 EMF en activité.

Graphique 3.7 : Répartition des EMF agréés par zones (rurale et urbaine)



Source : Déclarations des EMF

Comme en 2015, la région du Centre est celle qui compte le plus grand nombre de points de vente, avec 418 agences, suivie des régions du Littoral (399 points de vente), et de l'Ouest (236 points de vente). Les régions les moins couvertes sont l'Extrême-Nord (79 points de vente), le Sud (61 points de vente), le Nord (56 points de vente), l'Adamaoua (49 points de vente), et l'Est (48 points de vente).

Les EMF de première catégorie sont majoritairement représentés dans les régions du Centre (138 points de vente), du Littoral (128 points de vente), de l'Ouest (96 points de vente) et du Nord-Ouest (93 points de vente).

Pour les EMF de deuxième catégorie, les points de vente sont également principalement implantés dans les régions du Centre, du Littoral et de l'Ouest, où ils totalisent respectivement 280, 269, et 139 points.

Les EMF de troisième catégorie exercent quant à eux dans les régions du Littoral (2 points de vente), de l'Extrême-Nord (2 points de vente), du Nord (1 point de vente), de l'Adamaoua (1 point de vente) et de l'Ouest (1 point de vente).

Tableau 3.19 : Répartition géographique des agences des EMF à fin décembre 2016

REGION	CE	SU	LI	ES	OU	N-OU	S-OU	AD	NO	EN
1^{ère} Catégorie	138	14	128	4	96	93	61	11	11	20
2^{ème} Catégorie	280	47	269	44	139	47	48	37	44	57
3^{ème} Catégorie	0	0	2	0	1	0	0	1	1	2
TOTAL EMF	418	61	399	48	236	140	109	49	56	79

Source : Déclarations des EMF

II.1.4.2. Intermédiation financière

III.1.4.2.1. Evolution des dépôts

Les dépôts collectés par les EMF sont passés de 584,1 à 611,2 (+27,1) milliards, soit une hausse de 4,6 %. Avec 357,5 milliards de dépôts, la deuxième catégorie occupe la première

position en termes de collecte (58,5 %), suivie de la première catégorie (41,5 %). Les EMF de troisième catégorie ne sont pas autorisés à en collecter.

Tableau 3.20 : Evolution des dépôts des EMF par catégorie

INTITULE	31/12/2015	31/12/2016	% Total	Variation	
				en Volume	en %
PREMIERE CATEGORIE	251,3	253,7	41,5	2,4	1,0
DEUXIEME CATEGORIE	332,8	357,5	58,5	24,7	7,4
TOTAL	584,1	611,2	100,0	27,1	4,6

Source : Déclarations des EMF

Par échéance, 66,3 % des dépôts collectés par les EMF sont à court terme, contre 31,4 % pour les dépôts à long terme et 2,3 % pour les dépôts à moyen terme.

Tableau 3.21 : Evolution des dépôts des EMF par durée

INTITULE	31/12/2015	31/12/2016	% Total	Variation	
				en Volume	en %
LONG TERME	188,6	192,2	31,4	3,6	1,9
MOYEN TERME	23,4	13,9	2,3	-9,5	-40,8
COURT TERME	372,1	405,1	66,3	33,0	8,9
TOTAL	584,1	611,2	100	27,1	4,6

Source : Déclarations des EMF

Dans la première catégorie, les dépôts à long et moyen termes sont essentiellement collectés par MUCADEC (0,2 milliard) et CAMCCUL (115,5 milliards). La prédominance des dépôts à long terme dans le réseau CAMCCUL s'explique par les réserves statutaires de 15,3 % des épargnes et parts sociales des EMF affiliés qu'ils doivent conserver en permanence. Ces fonds constituent aussi une garantie en cas de refinancement des EMF.

III.1.4.2.2. Evolution des crédits

Les tableaux ci-dessous présentent l'évolution des crédits par catégorie et du secteur de la microfinance. Les crédits à la clientèle sont constitués des crédits sains et des créances en souffrance.

A fin 2016, la première catégorie est celle qui octroie le plus grand volume de crédits, avec 229,0 milliards, contre 221,7 milliards pour la deuxième catégorie. La troisième catégorie quant à elle est composée de trois établissements qui totalisent un volume de crédit de 0,7 milliard en 2016.

Au final, les crédits octroyés par les EMF sont passés de 423,9 à 451,4 (+27,5) milliards entre 2015 et 2016, soit une hausse de 6,5 %.

Tableau 3.22 : Evolution des crédits des EMF par catégorie

INTITULE	31/12/2015	31/12/2016	% Total	Variation en Volume	Variation en %
PREMIERE CATEGORIE	225,5	229,0	50,7	3,6	1,6
DEUXIEME CATEGORIE	196,2	221,7	49,1	25,4	12,9
TROISIEME CATEGORIE	2,2	0,7	0,2	-1,5	-66,9
TOTAL	423,9	451,4	100,00	27,5	6,5

Source : Déclarations des EMF

Par échéance, 54,3 % des crédits accordés à la clientèle sont à court terme, contre 38,6 % pour les crédits à long terme et 7,0 % seulement pour les crédits à moyen terme.

Tableau 3.23 : Evolution des crédits des EMF par durée

INTITULE	31/12/2015	31/12/2016	% Total	Variation en Volume	Variation en %
	<i>(en milliards F CFA)</i>				
LONG TERME	130,6	136,8	38,7	6,2	4,7
MOYEN TERME	14,9	24,9	7,0	10,0	67,4
COURT TERME	186,4	192,3	54,3	5,9	3,1
TOTAL	331,9	354,0	100	22,1	6,6

Source : Déclarations des EMF

En première catégorie, les crédits à long terme⁹ représentent 70,4 % des concours. En deuxième catégorie par contre, les crédits à court terme représentent 88,5 % de l'ensemble des concours.

En ce qui concerne la qualité du portefeuille, elle s'est dégradée au cours de la période sous revue. Le volume des créances en souffrance a augmenté entre 2015 et 2016, passant de 92,0 à 97,4 (+5,4) milliards, soit une hausse de 5,9 %. Au 31 décembre 2016, ces créances en souffrance constituent 21,6 % du portefeuille de crédits des EMF, contre 21,7 % au 31 décembre 2015.

Tableau 3.24 : Evolution des créances en souffrance des EMF

INTITULE	31/12/2015	31/12/2016	Variation en Volume	% Total	Variation en %
	<i>(en milliards F CFA)</i>				
PREMIERE CATEGORIE	53,6	54,8	1,2	56,2	2,2
DEUXIEME CATEGORIE	37,7	42,4	4,7	43,6	12,6
TROISIEME CATEGORIE	0,7	0,2	-0,5	0,2	-76,5
TOTAL	92,0	97,4	5,4	100	5,9

Source : Déclarations des EMF

L'analyse des créances en souffrance révèle que la première catégorie est celle dont la part des créances en souffrance est la plus élevée (23,9 % contre 19,1 % pour les EMF de deuxième catégorie). En troisième catégorie, les créances en souffrance s'élèvent à 0,2 milliard à fin 2016.

III.1.4.3. Poids du secteur de la microfinance dans le système financier

En dépit de leur grand nombre, les EMF présentent un volume d'activité largement inférieur à celui du secteur bancaire. En effet, au 31 décembre 2016, le total de bilan du secteur de la microfinance se situe à 15,2 % de celui des banques commerciales. Les dépôts et les crédits des EMF représentent quant à eux respectivement 14,3 % et 13,0 % des dépôts et des crédits bancaires.

⁹ Crédit à court terme : crédit d'une durée inférieure ou égale à 1 an
 Crédit à moyen terme : crédit d'une durée comprise entre 1 an et 2 ans
 Crédit à long terme : crédit d'une durée supérieure à 2 ans

Tableau 3.25 : Poids du secteur de la microfinance dans le système financier (En milliards de F CFA)

	31/12/2015	31/12/2016	% total
Total Bilan EMF	739,9	768,3	13,2
Total Bilan Banques	4 687,3	5 054,9	86,8
Total Bilan	5 425	5 823,2	100
Total Bilan EMF/Banques	15,8%	15,2%	
Dépôts EMF	584,1	611,3	14,3
Dépôts Banques	3 537,2	3 661,1	85,7
Total Dépôts	4 121,3	4 272,4	100
Dépôts EMF/Banques	16,5%	14,3%	
Crédits EMF	332	354,1	11,5
Crédits Banques	2 637	2 712,2	88,4
Total Crédits	2 969	3 066,2	100
Crédits EMF/Banques	12,6%	13,0%	

Source : Déclarations des EMF, CERBER

Toutefois, bien que faible en termes de montants, le poids du secteur de la microfinance est plus important que celui du secteur bancaire en termes d'inclusion financière. En effet, à fin décembre 2016, on dénombre 2 863 694 comptes ouverts dans les EMF contre 2 017 044 ouverts dans les banques commerciales.

Tableau 3.26 : Nombre de comptes de la clientèle ouverts dans les EMF

Nombre de comptes ouverts	31/12/2015	31/12/2016	% du Total	Variation en Volume	Variation en %
Nombre de comptes EMF	2 514 969	2 863 694	58,7	348 725	13,9
Nombre de comptes Banques	1 290 476	2 017 044	41,3	726 568	56,3
Total Comptes	3 805 445	4 880 738	100	1 075 293	28,3
Nombre de compte EMF/Banques	195%	142%			

Source : Déclarations des EMF, CERBER

III.1.4.4. Supervision, contrôle et promotion des EMF

III.1.4.4.1. Evolution des performances des EMF¹⁰

L'analyse des performances des EMF est effectuée sur la base des informations télé-déclarées dans la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF. Elle est basée sur les normes du *Consultative Group to Assist the Poor* (CGAP), celles-ci servant de référence sur le plan international.

¹⁰ Le Microfinance Information Exchange (MIX) est le prestataire d'information mondial de référence dédié au renforcement du secteur de la microfinance. L'objectif principal de cette organisation est de fournir des données et des analyses objectives sur les prestataires de services de microfinance. MIX est une organisation sans but lucratif créée en Juin 2002, dont le siège est à Washington et qui dispose de bureaux régionaux au Pérou, au Sénégal, en Inde et en Indonésie.

Le CGAP (Consultative Group to Assist the Poor), initiative de la Banque Mondiale, est un effort conjoint d'une vingtaine de bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux qui a pour objectif d'accroître les ressources à canaliser vers les institutions de microfinance afin de leur permettre d'élargir et d'approfondir le travail qu'elles effectuent pour toucher les pauvres économiquement actifs. Ce faisant, il vise à fournir aux gouvernements, aux bailleurs de fonds et aux praticiens des enseignements valables sur les « meilleures pratiques » permettant de toucher les pauvres par des services financiers viables et durables. Il compte à son actif la publication des principes clés en microfinance, qui ont été endossés par le Sommet du G8 à Sea Island en Georgie, en juin 2004.

III.1.4.4.1.1. Qualité du portefeuille de crédit

En 2016, le niveau des impayés de la première catégorie est demeuré inférieur à celui des autres catégories, mais contrairement à 2015, la troisième catégorie enregistre la plus faible performance en la matière. En effet, la qualité du portefeuille s'est dégradée en première et deuxième catégorie, avec un PAR30 qui est passé respectivement de 5,4 % à 5,8 % (+0,3 point) et de 17,0 à 19,2 % (+2,2 points). Cette dégradation est cependant largement inférieure à celle de la troisième catégorie, dont le PAR30 a augmenté de 16,5 points, passant de 6,1 % à 22,6 %.

S'agissant des provisions constituées pour faire face au non remboursement des impayés, elles ont augmenté en première et troisième catégorie, mais ont baissé en deuxième catégorie qui demeure en première position avec un ratio de couverture des risques qui passe de 71,0 % à 68,42 % (-2,6 % points). La première catégorie reste également en deuxième position avec un ratio de 56,7 % contre 45,10 % (+ 11,6 points) en 2015. La troisième catégorie conserve la dernière place malgré une hausse de 26,1 points du ratio de couverture des risques, qui passe de 11,7 % à 37,7 %.

Tableau 3.27 : Évolution du portefeuille de crédit

CRITERES D'APPRECIATION	Catégorie 1			Catégorie 2			Catégorie 3		
	2015 (a)	2016 (b)	b-a	2015 (a)	2016 (b)	b-a	2015 (a)	2016 (b)	b-a
Portefeuille à risque à 30 jours (PAR30)	5,4	5,8	0,3	17,0	19,2	2,2	6,1	22,6	16,5
Couverture des risques	45,1	56,7	11,6	71,0	68,4	-2,6	11,7	37,7	26,1

Source : CASEMF

III.1.4.4.1.2. Efficience et productivité

En 2016, les coûts d'exploitation supportés pour financer la clientèle ont baissé de 18,0 et 4,6 points en troisième et première catégories respectivement. En deuxième catégorie par contre ils ont augmenté de 7,1 points.

La première catégorie enregistre la meilleure performance en termes d'efficacité d'exploitation en 2016, suivie de la deuxième catégorie qui régresse en deuxième position. La troisième catégorie arrive en dernière position, malgré une amélioration de sa performance.

Tableau 3.28 : Evolution de l'efficience et de la productivité (en %)

CRITERES D'APPRECIATION	Catégorie 1			Catégorie 2			Catégorie 3		
	2015 (a)	2016 (b)	b-a	2015 (a)	2016 (b)	b-a	2015 (a)	2016 (b)	b-a
Efficacité d'exploitation	15,7	11,2	-4,6	14,9	22,0	7,1	40,9	22,9	-18,0

Sources : CASEMF

III.1.4.4.1.3. Gestion bilancielle

Le portefeuille de crédit représente à lui seul 60,4 % du total du bilan des EMF en troisième catégorie en 2016, contre 50,3 % en 2015. Ce niveau est légèrement supérieur à celui de la première catégorie où il s'établit à 59,9 % du total des actifs, contre 56,7 % un an plus tôt. En deuxième catégorie par contre, le poids des crédits dans les actifs est revenu de 8,1 points, passant de 50,6 % à 42,6 % du total du bilan. En glissement annuel, ce ratio enregistre une

hausse de 10,1 % et 3,2 % en troisième et première catégories respectivement. En deuxième catégorie par contre, il baisse de 8,1 %.

Comparativement à l'encours du portefeuille, les intérêts payés par les EMF ont baissé de 21,8 % en deuxième catégorie, contre 0,16 % seulement en première catégorie, et une hausse de 0,02 % en troisième catégorie. Contrairement à 2015, la première catégorie dispose du ratio des charges financières le plus élevé, suivi de la deuxième catégorie. La troisième catégorie conserve la meilleure performance, ce qui s'explique par le fait qu'elle ne collecte pas l'épargne du public.

Tableau 3.29 : Evolution de la gestion bilancielle (en %)

CRITERES D'APPRECIATION	Catégorie 1			Catégorie 2			Catégorie 3		
	2015 (a)	2016 (b)	b-a	2015 (a)	2016 (b)	b-a	2015 (a)	2016 (b)	b-a
Portefeuille/Total actif	56,7	59,9	3,2	50,6	42,6	-8,0	50,3	60,4	10,1
Ratio des charges financières	4,2	4,1	-0,1	25,8	4,0	-21,8	1,6	1,6	0,0

Sources : CASEMF

III.1.4.4.1.4. Rentabilité¹¹

La 2^{ème} catégorie demeure la plus rentable en 2016 :

- le rendement des fonds propres s'établit à 19,36 % dans cette catégorie, contre -5,0 % en première catégorie et -33,1 % en troisième. En glissement annuel, il enregistre des baisses de 11,5 % et 7,7 % en deuxième et première catégories respectivement, et une hausse de 20,4 % en troisième catégorie;
- le rendement de l'actif s'élève à 0,6 % en 2^{ème} catégorie, contre -0,5 % en première catégorie et - 5,3 % en troisième. A l'exception de la troisième catégorie, il s'inscrit à la baisse dans l'ensemble du secteur de la microfinance;
- la troisième catégorie conserve le rendement du portefeuille de crédit le plus élevé, avec un taux de 12,9 %. A l'instar de 2015, elle est suivie de la deuxième catégorie (11,5 %). La première catégorie demeure en dernière positions (8,2 %), avec une baisse de cet indicateur de 2,9 points;
- en termes d'autosuffisance opérationnelle, les produits d'exploitation financière couvrent 112,1 % de l'ensemble des charges d'exploitation en deuxième catégorie, et 102,8 % en première catégorie. En troisième catégorie ils ne couvrent que 50,8 % desdits coûts. Ce

¹¹Le rendement de l'actif est calculé par le rapport entre le résultat net et le total de bilan. Or, en terme de tailles de bilan les EMF de deuxième catégorie qui sont des sociétés commerciales sont généralement plus importantes (capital, emprunts à MLT et dépôts de la clientèle) que les autres EMF, notamment les structures mutualistes qui ont des activités limitées à leurs membres. Le rendement du portefeuille quant à lui est calculé par le rapport entre les intérêts perçus sur les crédits et le volume brut de crédits. La note précise que les impayés de la première catégorie sont plus élevés que ceux de la deuxième catégorie, mais que les créances douteuses sont faibles en première catégorie et très élevées en deuxième catégorie. En d'autres termes, le taux de recouvrement des créances est plus élevé dans les structures mutualistes parce que les membres se connaissent. La conséquence en est que les intérêts perçus sur le portefeuille de crédit sont plus élevés dans les structures mutualistes, comparativement à la deuxième catégorie qui a toutefois la possibilité de compenser les pertes sur crédit par les frais tirés des services aux tiers. D'où l'explication de la note qui dit que ce sont les transferts et autres services qui sont leurs principales sources de revenus.

ratio enregistre une baisse de 20,5 points en deuxième catégorie, contre une hausse de 31,2 et 16,3 points en première et troisième catégories respectivement.

Tableau 3.30 : Evolution de la rentabilité (en %)

CRITERES D'APPRECIATION	Catégorie 1			Catégorie 2			Catégorie 3		
	2015 (a)	2016 (b)	b-a	2015 (a)	2016 (b)	b-a	2015 (a)	2016 (b)	b-a
Rendement des fonds propres	2,7	-5,0	-7,7	7,8	19,4	-11,5	-53,5	-33,1	20,4
Rendement de l'actif	0,2	-0,5	-0,7	0,8	0,6	-0,2	-10,0	-5,3	0,05
Rendement du portefeuille de crédit	11,1	8,2	-2,9	11,9	11,4	-0,4	13,1	12,9	-0,2
Autosuffisance opérationnelle	71,6	102,8	31,2	132,6	112,1	-20,5	34,5	50,8	16,3

Sources : CASEMF

III.1.4.4.1.5. Management

Dans le cadre du suivi des EMF, le CNC procède à une évaluation des performances des EMF (gouvernance, procédures et système d'information, dispositif de protection du patrimoine) dans le CASEMF. En 2016 huit (08) EMF ont été évalués, à savoir 02 établissements de première catégorie et 06 établissements de deuxième catégorie. Ces établissements ont obtenu des notes allant de 20 à -22,5, sur une échelle de -25 à 25.

Dans le souci de protection de la clientèle et afin d'appuyer l'action de l'Autorité de Supervision, les établissements obtenant des notes négatives font l'objet d'un suivi rapproché et des rapports circonstanciés sont systématiquement adressés à l'Autorité Monétaire pour information, ou le cas échéant, pour saisine de l'Autorité de supervision.

Tableau 3.31 : Classement des EMF évalués en 2016

EMF	NOTES (Echelle de -25 à 25)
ACEP	15,87
LA REGIONALE	12,53
MC2 BANDJOUN	4,18
UNIVERS FINANCE S.A.	2,51
FOCEP	2,51
MUGFIC	0,84
MC2 BAFIA	-3,34
KINGSTON FINANCIAL CREDIT	-5,01

Source : CNC

III.1.4.4.2. Politique nationale de la microfinance

III.1.4.4.2.1. Organisation des services communs à la profession

Au cours de l'année 2016, les activités du Conseil National du Crédit relatives à l'organisation des services communs à la profession ont porté principalement sur le développement des applications de la Centrale des Risques des EMF et de calcul du TEG.

Le module Centrale des risques sera ouvert aux EMF au cours de l'exercice 2017, après le développement et l'intégration d'un système de scoring. Quant à l'applicatif de calcul du TEG, il est en attente de déploiement auprès des assujettis.

S'agissant du déploiement de la Plateforme CIP-FIBANE-CASEMF du Conseil National du Crédit, il s'est poursuivi auprès des EMF, avec 46 EMF connectés en 2016.

En ce qui concerne les activités de la plateforme de compensation LINK mise en place par BGF Bank sur l'ensemble de la période sous revue, le volume cumulé des échanges sur chèques entre banques et EMF s'élève à 20 397 transactions, pour un montant de 39 449 millions. En moyenne, le volume des échanges mensuels avoisine 2 039,7 transactions, pour un montant de 3 944,9 millions. Le nombre cumulé de virements effectués entre banques et EMF s'élève quant à lui à 14 415 transactions, d'une valeur globale de 39 631 millions. En moyenne le nombre des virements mensuels tourne autour de 1 441,5 transactions, pour un montant avoisinant 3 963,1 millions. Par ailleurs, un incident de paiement entre EMF d'un montant de 1,2 million a été enregistré.

Dans l'ensemble, il est constaté que l'importance du volume des transactions entre banques et EMF, comparativement aux opérations entre EMF, s'expliquerait principalement par le fait que ceux-ci interviennent comme sous-agents des banques dans le système de compensation sous régional. Les clients déposent les chèques des banques qui leur sont remis aux guichets des EMF, et ceux-ci encaissent lesdits chèques à travers leurs banques partenaires pour le compte des clients.

III.1.4.4.2.2. Protection de la clientèle des EMF

Conformément au programme d'activités 2016 du Conseil, le Secrétariat Général a mené une enquête sur la tarification des services des établissements de microfinance (EMF).

L'échantillon de l'étude était composé de 12 EMF indépendants de 1^{ère} catégorie¹², 4 réseaux d'EMF de 1^{ère} catégorie¹³, 22 EMF de 2^{ème} catégorie¹⁴ et 2 EMF de 3^{ème} catégorie¹⁵, intervenant tant en zone urbaine que rurale.

A son terme, les principaux constats sont les suivants :

- De manière générale, l'offre des EMF est constituée de produits et services d'intermédiation classiques, mais l'on enregistre de plus en plus d'innovations dans ce secteur, avec l'introduction de la monétique et de services tels que l'affacturage.
- Les dépôts à vue des clients sont rémunérés dans certains EMF, et le taux de rémunération de l'épargne est plus élevé en zone urbaine qu'en zone rurale.
- La majorité des dirigeants d'EMF sont informés de l'existence d'une réglementation sur le Taux Effectif Global et le Taux d'Usure en zone CEMAC, notamment à travers la publication périodique des statistiques y relatives dans la presse. Cependant, ils ne savent pas que cette réglementation est applicable au secteur de la microfinance.

¹²UNICS, FODEC, LA MEC, UNIVERS FINANCE, CCC, CPCD, CECAW, CEC, SOFINA, SOCECGEC, MC2 Bafoussam Rural, MC2 Baleng.

¹³CAMCCUL, MUCADEC, CVECA, CMEC Ouest.

¹⁴CCA, Express Union, Financial House, CITEF, SOFINED, La Régionale, ACEP, CEPI, AFIB, CCEC, ADVANS, First trust, EB-ACCION, FIGEC, CECIC, GECEFIC, CAMED, COMECI, CONADIE, NOFIA, CDC BOMTOCK, SOCECGEC.

¹⁵SOFIN et CGF.

- Sur le plan géographique, les TEG moyens des particuliers et PME sont dans l'ensemble largement plus élevés en zone urbaine qu'en zone rurale.
- En général, les EMF appliquent des commissions plus élevées que celles prévues par les textes du secteur bancaire, et prélèvent des frais sur les services visés par l'Arrêté du Ministre des Finances sur le Service Bancaire Minimum Garanti, en particulier en ce qui concerne la tenue des comptes. Cependant, il est à noter que quelques EMF appliquent intégralement les dispositions dudit Arrêté, bien qu'elles ne concernent pas la microfinance.
- L'ensemble des EMF respecte les dispositions réglementaires relatives à l'affichage des conditions tarifaires au guichet. Dans la plupart des cas, les tarifs affichés correspondent aux frais appliqués aux clients. Toutefois, les modalités d'affichage de ces informations (police des caractères, disposition des affiches en agences, terminologie, etc.) ne les rendent souvent pas aisément exploitables par les usagers.
- La plupart des EMF transmettent des relevés de compte mensuels aux clients, mais uniquement à la demande. Par ailleurs, ils recrutent des employés parlant les langues locales pour l'information des clients analphabètes ou illettrés.
- La 1^{ère} catégorie dispose du coût moyen des ressources financières le plus élevé, suivi de la 2^{ème} catégorie. La 3^{ème} catégorie affiche la meilleure performance en la matière. Il est relevé que ce coût est un facteur secondaire pour l'explication de la cherté des crédits des EMF. Celui-ci s'explique principalement par les coûts opérationnels (réseau d'agences, personnel, suivi et accompagnement des clients/membres, etc.) importants supportés pour distribuer des micro services à des milliers de clients.
- En 1^{ère} catégorie, le coût opérationnel est le principal critère pris en compte par les EMF pour fixer leurs conditions tarifaires, tandis qu'en 2^{ème} et 3^{ème} catégorie, il s'agit des tarifs de la concurrence. En l'absence d'une réglementation spécifique sur les conditions tarifaires des EMF, ceux-ci s'inspirent en général de la réglementation bancaire pour arrêter leurs tarifs.
- Les commissions sur les services offerts à la clientèle sont une source de revenu marginale des EMF de 1^{ère} et 3^{ème} catégorie, tandis qu'en 2^{ème} catégorie ils fournissent des revenus presque équivalents à ceux tirés du portefeuille de crédit. Cette situation s'explique par le fait que contrairement aux deux autres catégories, les EMF de la 2^{ème} catégorie ont la possibilité d'effectuer quasiment toutes les opérations de banque et d'offrir leurs services à la même clientèle que les établissements de crédit, sans pour autant être soumis à la réglementation en vigueur sur les conditions de banque. Ce vide réglementaire crée une distorsion de la concurrence en leur faveur, au détriment des EMF des autres catégories et des établissements de crédit, ainsi que de leurs clients, qui paient de ce fait plus de frais que ceux des établissements de crédit.
- 89,7 % des dirigeants d'EMF estiment qu'il est indiqué de mettre en place un cadre réglementaire spécifique sur les conditions tarifaires en l'état actuel du secteur de la microfinance. Pour 45,7 % d'entre eux, ce cadre réglementaire pourrait assurer le bon fonctionnement du secteur et contribuer à son assainissement. 34,3 % de ces dirigeants

estiment que ledit cadre favoriserait l'harmonisation des méthodes, tandis que 11,4 % pensent qu'il pourrait limiter la concurrence déloyale. Les autres 8,6 % affirment par ailleurs qu'un cadre réglementaire serait un facteur important pour la réduction du surendettement de la clientèle des EMF.

- Toutefois, de nombreux dirigeants d'EMF, en particulier ceux de la 2^{ème} catégorie, estiment que la mise en place d'un cadre réglementaire spécifique pour la tarification de leurs services devrait se limiter aux produits d'intermédiation classiques, à savoir l'épargne et le crédit.
- De même, 10,3 % des dirigeants interrogés ne sont pas favorables à la mise en place d'un cadre réglementaire. Ces derniers jugent en effet qu'un tel cadre n'est pas pertinent dans un environnement où les EMF ne bénéficient pas d'un refinancement. Selon eux, les régulateurs devraient laisser la concurrence équilibrer les prix dans leur secteur d'activité.

Au terme de l'étude, les recommandations formulées sont les suivantes :

- étendre la réglementation en vigueur sur les conditions de banque et sur le Service Bancaire Minimum Garanti aux EMF de 2^{ème} catégorie ;
- de procéder au déploiement de l'applicatif sur le TEG et le Taux d'Usure développé par le CNC et à la sensibilisation des EMF sur la réglementation sous régionale y relative ;
- élaborer un projet de texte fixant les normes en matière d'affichage des tarifs dans les secteurs bancaire et de la microfinance au Cameroun (police des caractères, disposition des affiches en agences, terminologie, etc.) ;
- renforcer l'infrastructure technique du secteur de la microfinance au Cameroun en procédant : (i) à l'ouverture aux EMF de la Centrale des risques développée par le CNC pour ces établissements ; (ii) à la conception et à la mise en place d'un mécanisme national de refinancement de la microfinance, à l'instar du fonds national de la Microfinance (FNM) du Bénin ou de celui de la République Démocratique du Congo ; (iii) à la modernisation des systèmes de paiement des EMF.
- instituer une enquête périodique du CNC sur la tarification des services des établissements assujettis, qui combinerait dans un souci d'efficacité l'enquête sur la tarification des services des EMF et la vérification des conditions de banque, afin de cerner de manière globale les principales problématiques en matière de tarification et de protection des consommateurs dans le secteur financier du Cameroun.

III.1.5. Reformes et Perspectives du système bancaire et de la microfinance

III.1.5.1. Reformes et perspectives du système bancaire

III.1.5.1.1 Reformes du système bancaire

Au niveau national, le Ministre des Finances a procédé le 08 septembre 2016, à l'installation de la Commission d'Arbitrage prévue par l'arrêté N° 0005/MINFI du 13 janvier 2011 portant institution du service bancaire minimum garanti. Cette Commission est chargée notamment de

statuer sur les litiges entre les consommateurs et les établissements de crédit relatifs au service bancaire minimum garanti.

Présidée par le Directeur Général du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire, la Commission d'Arbitrage est composée des représentants de la Direction Nationale de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun, de l'Association des consommateurs des produits bancaires et financiers. Son Secrétariat est assuré par le représentant du Secrétaire Général du Conseil National du Crédit (CNC).

Au niveau communautaire, la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) a pris au cours de l'exercice 2016, pour l'application de certains règlements CEMAC et COBAC, les textes suivants :

- le règlement COBAC R-2016/03 du 8 mars 2016 relatif aux fonds propres nets des établissements de crédit;
- le règlement COBAC R-2016/04 du 8 mars 2016 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et les holdings financières;
- le règlement COBAC R-2016/01 du 16 septembre 2016 relatif aux conditions et modalités de délivrance des avis conformes pour l'agrément des établissements de crédit, de leurs dirigeants et commissaires aux comptes ;
- le règlement COBAC R-2016/02 du 16 septembre 2016 relatif aux modifications de la situation des établissements de crédit ;
- l'instruction COBAC I-2016/03 du 16 septembre 2016 définissant les modèles de présentation des pièces exigées en application du règlement COBAC R-2016/01 relatif aux conditions et modalités de délivrance des avis conformes pour l'agrément des établissements de crédit, de leurs dirigeants et commissaires aux comptes ;
- l'instruction I-2016/02 du 16 septembre 2016 définissant les modèles de présentation des pièces exigées en application du règlement COBAC R-2016/02 relatif aux modifications de la situation des établissements de crédit ;
- l'instruction COBAC I-2016/01 du 22 juin 2016 définissant les modalités de constitution du volant de conservation en application du règlement COBAC R-2016/03 relatif aux fonds propres nets des établissements de crédit.

III.1.5.1.2. Perspectives du système bancaire

Le lancement de réseaux mobiles de troisième génération (3G-4G) a favorisé la pénétration de la téléphonie mobile, le développement de l'internet et l'introduction de nouveaux services notamment les services financiers via mobile (mobile banking, paiement en ligne, transferts internationaux...). L'avènement de la banque digitale favorise un accroissement du taux de bancarisation.

Sur le volet des ressources et réemplois, une augmentation en 2016 par rapport à 2015 est observée ; les contributions les plus importantes en termes de dépôts proviennent des

entreprises privées, des particuliers et ensuite des administrations publiques. Du côté des crédits octroyés, la clé de répartition par ordre d'importance semble être similaire.

Le niveau des créances brutes en souffrance observe une légère augmentation en 2016. Pour réduire les risques de crédit et améliorer la qualité du portefeuille, le CNC a élaboré la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF qui est un outil de collecte automatique intégré, d'analyse, et de synthèse des données.

Au plan réglementaire, le système bancaire sera sans doute influencé par les principales réformes réglementaires intervenues au cours de l'année 2016. Ces principales réformes sont axées sur les quatre (4) règlements et les trois (3) instructions qui ont été publiés par la COBAC. Il s'agit des :

- Règlements COBAC R-2016/01, relatif aux conditions et modalités de délivrances des agréments des établissements de crédit, des dirigeants, et commissaires aux comptes ;
- L'instruction I-2016/03, relatif à la définition et à la présentation des pièces exigées en rapport avec le R-2016/01 (agrément des établissements, dirigeants, et CAC).
- Règlement COBAC R-2016/02, relatif aux modifications de situation des établissements de crédits ;
- L'instruction I-2016-02, relatif à la définition des modèles de présentation des pièces exigées en rapport avec le R-2016/02 (situation de banque) ;
- Règlement COBAC R-2016/03, relatif aux fonds propres nets des établissements de crédit ;
- L'instruction I-2016/01, relatif à la constitution du volant de conservation des fonds propres ;
- Règlement COBAC R-2016/04, relatif au contrôle interne dans les établissements de crédit et les holdings financières.

III.1.5.2. Reformes et perspectives du secteur de la microfinance

III.1.5.2.1. Reformes du secteur de la microfinance

Au cours de l'exercice 2016, la COBAC a démarré le processus de consultation des intervenants du secteur de la microfinance sur la réforme du dispositif communautaire encadrant les activités de la microfinance, qui prévoit l'adoption de différents textes dont un projet de règlement CEMAC relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance.

III.1.5.2.2. Perspectives du secteur de la microfinance

Au cours de l'exercice 2017, le Ministère des Finances entend davantage renforcer la supervision et le contrôle du secteur de la microfinance en vue de le rendre plus consolidé et stable, par :

- l'élaboration de textes relatifs à la répression des dirigeants défaillants ;

- la création d'un fonds de garantie des dépôts de la clientèle ;
- la mise en place d'un système de suivi-évaluation des EMF bénéficiant des codes salaires
- la restructuration crédible des EMF en difficulté ;
- l'accélération du déploiement des actions prévues dans la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (SNFI).

III.2. Système et moyens de paiement

III.2.1. Cadre institutionnel et architecture du système et moyens de paiement

La BEAC a entrepris, au cours de la dernière décennie, un vaste chantier de modernisation des systèmes et moyens de paiement dans la CEMAC, avec la participation active du secteur bancaire et l'appui des partenaires extérieurs, notamment la Banque de France, la Banque Mondiale et le FMI.

En effet, dans un contexte marqué par la dématérialisation de l'ensemble des moyens de paiement, le bon fonctionnement et la sécurité des systèmes de paiement devient une priorité de l'action de la Banque Centrale, en raison notamment des vulnérabilités inhérentes à l'automatisation des processus de traitement et à l'accélération du dénouement des transactions financières.

Par ailleurs, un système de paiement efficace, sécurisé et efficient est un atout pour la conduite de la politique monétaire économique et budgétaire de l'Etat. Il permet notamment de :

- ✓ contribuer à la stabilité monétaire et financière ;
- ✓ d'améliorer les courroies de transmissions de la politique monétaire dans l'économie réelle
- ✓ d'assurer la célérité et la fluidité des transactions financières et commerciales dans l'économie ;
- ✓ d'accélérer et de fiabiliser le recouvrement des recettes fiscales et douanières ;
- ✓ de garantir la confiance des agents économiques dans la monnaie scripturale et de ce fait, de favoriser la bancarisation de l'économie ;
- ✓ d'accélérer et de fiabiliser le règlement des fonctionnaires qui joue un rôle important dans la distribution des revenus au sein de nos populations.

Deux principaux systèmes de paiement sont opérationnels dans la zone CEMAC. Il s'agit de :

- **SYSTAC** (Système de Télécompensation en Afrique Centrale) ;
- **SYGMA** (Système de Gros Montant Automatisés).

SYSTAC est constitué :

- ✓ d'un Centre de compensation National (CCN) installé dans chaque Direction Nationale (DN) de la BEAC pour la télécompensation des flux domestiques ;

- ✓ d'un Centre de Compensation Régional CCR hébergé aux Services Centraux de la BEAC dédié à la télécompensation des opérations transfrontalières au sein de la CEMAC.

Ce système sécurisé, automatisé et complètement dématérialisé, utilise une infrastructure de télécompensation fiable et dédié comme support de transmission des données. Pour la compensation Nationale, il s'agit d'un réseau mis en place par les Associations Professionnelle des Etablissements de Crédit locales qui est constituée de deux liaisons redondantes (spécialisée et radio) entre les sièges des participants et la DN de leur ressort. Le réseau privé de la BEAC est utilisé pour la transmission des données régionales vers le CCR.

SYGMA utilise une infrastructure de sécurité fiable basée sur une certification des participants et de leurs utilisateurs conforme aux normes internationales édictées en la matière.

Encadré 3.3 : Organisation du système de paiement et de règlement de la CEMAC

1. Principes de fonctionnement

Le système de paiement et de règlement de la CEMAC est fondé sur plusieurs principes, notamment :

- le système est considéré comme un système national mono – currency ;
- le système est dit en V car les flux d'informations et les flux de traitement se superposent. La banque centrale est à la fois centre de compensation et banque de règlement. L'avantage de ce type de configuration est que la banque centrale maîtrise la totalité de la chaîne des paiements : elle dispose de l'information en temps réel sur l'état du marché ; elle est en mesure de prendre en temps voulu toutes mesures utiles pour prévenir un incident de paiement ;
- la centralisation des opérations : une plateforme commune de traitement des ordres et un système unique de règlement ;
- la spécialisation des échanges ;
- la dématérialisation ;
- l'irrévocabilité des paiements ;
- l'exécution en temps réel.

2. Participants et modes de participation

Les participants au Système sont les banques commerciales, les Trésors Publics, les établissements financiers et la Banque Centrale.

Les modes de participation au Système sont les suivants :

Participation directe : le participant dispose d'un compte de règlement et d'un accès technique au système ;

Participation indirecte : le participant est connu du système. Il dispose d'un compte de règlement mais n'a pas d'accès technique directe ;

Sous-participation : le participant n'a pas de compte de règlement et n'est pas connu du Système.

La participation directe ou indirecte est formalisée par la signature de conventions d'adhésion à SYGMA et à SYSTAC entre le participant et la BEAC.

3. Opérations traitées et délais de traitement

Les opérations prises en compte par le Système comprennent l'émission des ordres de paiement, la transmission des informations et le traitement des informations.

Une fois l'opération entrée dans le système, les délais de règlement sont de 24 heures pour les virements et prélèvements et de 48 heures pour les chèques.

Source : BEAC

III.2.2. Evolution des opérations des systèmes et moyens de paiement (SYSTAC, SYGMA et GIMAC)

III.2.2.1. Evolution des opérations du SYSTAC

a) Valeurs échangées

Au niveau national, en 2016, tous les participants du Cameroun ont échangé, toutes valeurs confondues, 2 593 228 opérations pour valeur de 5 203 milliards, contre 2 424 288 opérations et d'une valeur de 5 091 milliards en 2015, soit un taux de progression de 7,0 % en nombre et 2,2 % en montant.

Tableau 3.32 : Evolution des Opérations Nationales

	2015		2016		Evolution (%)	
		(en milliards F CFA)		(en milliards F CFA)		
	Nombre	Montants	Nombre	Montants	Nombre	Montants
Virements						
Virements ordonnés	1 634 989	2 781	1 804 984	2 953	10,4	6,2
Rejets émis	2 548	4,8	2 345	5,6	-8,0	15,9
Annulations émises	283	1,0	55	0,3	-80,6	-67,3

	2015		2016		Evolution (%)	
		(en milliards F CFA)		(en milliards F CFA)		
Sous total 1	1 637 820	2 786,7	1 807 384	2 959	10,4	6,2
Chèques						
Présentés et représentés	759 442	2 209,3	757 538	2 149	-0,3	-2,7
Rejets	26 907	94,2	28 071	94	4,3	-0,2
Annulations émises	119	0,7	232	1,1	95,0	48,2
Sous total 2	786 468	2 304,3	785 844	2 244	-0,1	-2,6
Total	2 424 288	5 091	2 593 228	5 203	7,0	2,2

Source : CCN

Au niveau régional en 2016, les participants du Cameroun ont envoyé à destination des autres pays de la CEMAC, toutes valeurs confondues, 61 526 opérations ayant une valeur de 391 milliards, contre 72 908 opérations d'une valeur de 706 milliards en 2015, soit un taux de progression de -15,6 % en nombre et -44,6 % en montant.

Tableau 3.33 : Evolution des Opérations Régionales

	2015		2016		Evolution (%)	
		(en milliards F CFA)		(en milliards F CFA)		
	Nombre	Montants	Nombre	Montants	Nombre	Montants
Virements						
Virements ordonnés	66 913	459	57 240	197,7	-14,5	-56,9
Rejets émis	73	1,2	55	0,5	-24,7	-60,8
Annulations émises	32	1,0	3	0,06	-90,6	-94,1
Sous total 1	67 018	461	57 298	198	-14,5	-57,0
Chèques	-	-	-	-	-	-
Présentés et représentés	5085	214,6	4156	192	-18,3	-10,4
Rejets	33	0,3	71	0,5	115,2	52,3
Annulations émises	0	0	1	0,07	-	-
Sous total 2	5 890	244,6	4228	193	-28,2	-21,2
Total	72 908	705,7	61 526	391	-15,6	-44,6

Source : CCR

Toutefois, il est important de souligner une régression des échanges au niveau régional où les virements constituent encore le plus grand nombre des valeurs présentées, du fait des difficultés que les banques rencontrent lors du recouvrement des chèques transfrontaliers impayés.

b) Incidents de paiement

De manière globale, le nombre d'incidents de paiement (rejets pour provision insuffisante, absence de provision ou compte clôturé) est resté stable soit 13 128 vignettes d'une valeur de 56,6 milliards en 2015 contre 13 703 vignettes en novembre et 53,9 milliards en valeur pour l'année 2016.

III.2.2.2. Evolution des opérations de SYGMA

Au cours de l'année 2016, le SYGMA a traité 76 400 transactions contre 72 044 en 2015, soit une progression de 5,7 %. Les statistiques révèlent que le volume des transactions traitées par

le Système est passé de 29 837,3 milliards en 2015, à 37 297 milliards en 2016, enregistrant une hausse de 20 %.

Pour ce qui est des rejets, 911 ont été enregistrés en 2016 contre 735 en 2015. Cette hausse résulte du dysfonctionnement de l'application fiduciaire du Service Emission Monétaire.

III.2.2.3. Evolution de la monétique (GIMAC)

En 2016, le GIMAC a officiellement démarré ses activités avec le lancement de la carte GIMAC en marge de l'Assemblée Générale du 21 Octobre 2016 à Douala. Une réalisation considérable qui a concrétisé l'interopérabilité dans les six états de la CEMAC.

III.2.2.3.1. Activités monétiques interbancaires

Au 31 décembre 2016, le GIMAC comptait 45 banques ayant signé l'ouverture des projets monétiques dont 33 en interconnexion et 12 en hébergement.

a) Mise en production

Au Cameroun, l'année 2016 a été marquée par la mise en production de cinq (05) banques, à savoir la NFC BANK, la BICEC, UBC, la BC PME et ECOBANK

b) Construction des infrastructures réseaux et télécoms

L'infrastructure réseau a été déployée auprès de l'ensemble des banques du Cameroun en partenariat avec CAMTEL sur la partie connectique en fibre optique

c) Réseaux internationaux

Le GIMAC a poursuivi les négociations avec les trois grands réseaux mondiaux à savoir VISA, Union Pay International et Mastercard.

Le GIMAC a signé le contrat de licence avec VISA au mois de décembre 2016. Les négociations étaient entamées pour l'implémentation du réseau local (Area Net) pour la zone CEMAC prise comme un territoire unique domestique, aux transactions intra territoriales compensables localement en francs CFA.

Les négociations avec Union Pay International (UPI) étaient bouclées en vue d'une adhésion à ce réseau en tant que « scheme member ».

Les discussions étaient finalisées avec MasterCard en vue de l'adhésion du GIMAC en tant que CGI (Corporate & Government Institution), statut permettant au GIMAC de sponsoriser les banques de la sous-région.

III.2.2.3.2. Activités monétiques bancaires

Le GIMAC a procédé à la collecte des informations de données bancaires au Cameroun. Les données ont été recueillies auprès de dix (10) banques sur les quatorze (14), membres du GIMAC et d'un (01) EMF.

a- Statistiques monétiques au 1^{er} semestre 2016

Tableau 3.34 : Statistique de la monétique au 1^{er} semestre 2016

	janv-16	Fev-16	mars-16	avr-16	mai-16	juin-16
Nombre d'opérations de retrait	1 349 563	1 323 256	1 329 936	1 337 958	1 302 086	1 432 095
Nombre d'opérations de paiement	45 186	45 502	47 346	48 984	47 898	47 579
Nombre de cartes bancaires	996 782	956 744	1 025 103	1 024 678	1 039 460	1 045 085
Nombre des terminaux de paiements	1 262	1 279	1 285	1 300	1 311	1 346
Valeur des opérations de retrait (Milliards)	116 341	111 771	124 751	120 147	119 657	126 131
Valeur des opérations de paiement (Milliards)	4 786	5 476	4 876	4 799	4 317	4 432
Nombre des guichets automatiques de banque	556	559	562	564	569	580

Source : GIMAC

b- Statistiques au second semestre 2016

Tableau 3.35 : Statistiques de la monétique au second semestre

	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	dec-16
Nombre d'opérations de retrait	1 358 139	1 351 502	1 299 004	1 294 124	1 289 616	1 536 168
Nombre d'opérations de paiement	28 869	29 276	27 733	28 009	27 134	30 555
Nombre de cartes bancaires	795 581	802 813	808 455	885 891	825 463	895 505
Nombre des terminaux de paiements	1 234	1 230	1 232	1 240	1 239	1 256
Valeur des opérations de retrait (Milliards)	88 234	99 104	86 701	86 447	76 212	101 625
Valeur des opérations de paiement (Milliards)	2 882	3 720	1 600	5 020	4 928	2 811
Nombre des guichets automatiques de banque	470	478	481	482	486	486

Source : GIMAC

c- Progression

Tableau 3.36 : Progression des activités

Statistiques	Progression Jan – Dec 2015 (%)
Nombre d'opérations de retrait	14
Nombre d'opérations de paiement	32
Nombre de cartes bancaires	16
Nombre des terminaux de paiements	0,4
Valeur des opérations de retrait	13
Valeur des opérations de paiement	41
Nombre des guichets automatiques de banques	

Source : GIMAC

I.I.I.2.2.3.3. Analyses des données

a- Faits saillants

Au cours de l'année 2016, les opérations de retrait ont augmenté de 14 %. Le nombre de TPE s'est maintenu autour de 1250, ce qui traduit l'intérêt croissant des banques pour l'activité de paiement mais aussi pour la mise à disposition des populations d'instrument de paiement.

Le GIMAC a noué divers partenariats dans le cadre de la vulgarisation de la monétique auprès des Etablissements de la Micro Finance en certification des SIB (Systèmes d'information bancaire). Les discussions étaient entamées avec Global Partner Technology (GTP) leader du prépayé VISA et Mastercard afin d'accompagner les membres dans l'émission de la carte prépayée mais surtout de mettre en place des mécanismes de contrôle et de suivi de l'activité prépayée en zone CEMAC.

Sur le volet formation, il a été organisé pour les banques plusieurs formations monétiques au GIMAC pour le renforcement des compétences des opérationnels. D'autres formations à plus grande échelle ont porté sur la sécurité (formation à la norme PCI DSS) et sur la gestion des litiges du réseau GIMAC.

b- Projections 2017

En prenant en considération les actions du GIMAC à faire inter opérer les systèmes monétiques des membres, toutes les banques du Cameroun fourniront les services monétiques en 2017. Le GIMAC compte également enrôler des Etablissements de Micro finance de premier ordre en vue de l'inclusion financière.

Les actions à mener en 2017 porteront sur :

- la vulgarisation de la carte GIMAC ;
- le raccordement effectif de toutes les banques au réseau GIMAC ;
- le développement de l'activité de paiement à travers des solutions innovantes ;
- la mise en service de l'interopérabilité des systèmes de monnaie électronique et des services connexes ;
- le raccordement au réseau Union Pay International (UPI) et VISA.

III.3. Situation du secteur des assurances

Le marché camerounais des assurances en 2016 est marqué par un environnement réglementaire nouveau dont les principaux points sont :

- Le relèvement du capital social et des fonds propres des compagnies d'assurance de un (01) à cinq (05) milliards décidé par le Conseil des Ministres en charge des assurances en avril 2016 ;
- La mise en place de la réforme relative à la collecte du droit du timbre automobile par les assureurs dont l'entrée en vigueur est prévue en janvier 2017 ;
- L'implémentation et la mise en application de la convention d'indemnisation des assurés (IDA) en collaboration avec l'Association des Sociétés d'Assurance du Cameroun (ASAC) ;
- La mise en place du nouveau Fonds de Garantie Automobile ;
- Le lancement du projet de mise en place de la nouvelle compagnie de réassurance.

III.3.1. Présentation succincte du marché camerounais des assurances

Le secteur des assurances a enregistré en 2015 une production globale 182,2 milliards, en légère hausse de 12,94 % par rapport à l'année 2014 qui affichait 161,32 milliards.

La répartition par branche met largement en évidence les assurances de dommages qui représentent 71,7 % du marché, part en baisse par rapport à l'année dernière (72,5 %). L'assurance vie quant à elle, dont la part progresse de manière constante, représente 28,3 % du marché, contre 27,5 % l'année dernière, 25,5 % en 2013 et 24,2 % en 2012.

Le Marché compte vingt-quatre (24) sociétés d'assurances dont huit (8) en Vie et seize (16) en IARDT (Incendie, Accident, Risques Divers et Transports) et quatre sociétés de réassurances.

Il faut noter que les cinq (5) plus grandes entreprises IARDT contribuent au chiffre d'affaires de la branche à hauteur de 62,4 % ; tandis que les trois (3) plus grandes compagnies d'assurances vie réalisent 71,8 % du chiffre d'affaires de ladite branche.

Les effectifs sont estimés à 1321 emplois directs dont 461 Cadres, 582 Agents de maîtrise et 278 Agents d'exécution.

Le Marché englobe soixante-onze (71) courtiers et quatre-vingt-dix-sept (97) agents généraux.

III.3.2. Les assurances dommages

De façon synthétique, le chiffre d'affaires des assurances dommages se présente comme résumé dans le tableau 3.37.

Tableau 3.37 : Chiffre d'affaires synthétisé des assurances dommages en 2015

SOCIETES	(En milliards F CFA)		
	TOTAL	ACCEPTATIONS	ACCEPTATIONS + TOTAL
ACTIVA ASS	15,8	0,8	16,7
AGC	2,7		2,7
ALLIANZ CAMEROUN	12,6	0,4	12,9
AREA	4,1		4,1
AXA ASS.	19,5		19,5
BENEF. GEN.	1,5		1,5
CAMINSUR	2,2		2,2
CHANAS ASS.	14,5		14,5
CPA	2,8		2,8
GMC	9,0		9,0
NSIA	6,7	0,4	7,1
PRO ASSUR	2,4		2,4
SAAR ASS	14,2	3,8	18,0
SAHAM Cameroun	7,4	0,05	7,5
SAMARITAN	1,9		1,9
ZENITHE	7,9		7,9
TOTAL	125,1	5,5	130,7

Source : ASAC

III.3.2.1. La production

En 2015, les assurances de dommages reprennent leur rythme normal d'évolution, après la stagnation de l'an dernier due à d'importantes annulations de primes. Ainsi, on note une hausse de (11,58 %) du chiffre d'affaires à 130,7 milliards, qui affichait 117,1 milliards en 2014.

L'examen de la production par branches, classées selon leur ordre d'importance, révèle ce qui suit :

a) L'Automobile

Son activité a enregistré un chiffre d'affaires en 2015 de 43,3 milliards, contre 39,4 milliards au cours de l'année 2014, soit une hausse de 9,9 %.

Cette branche continue toujours d'occuper une place prépondérante puisqu'elle assure 33,1 % de la production totale IARDT.

b) Les Accidents Corporels et la Maladie

Cette branche qui a un poids relatif sur le marché de 23,2 % a généré 30,3 milliards en 2015, en hausse de 9,7 % par rapport à l'année antérieure (27,6 milliards).

c) L'Incendie et les Autres Dommages aux Biens

La production ici se chiffre à 20,1 milliards en 2015, soit une progression de 22,6 % par rapport à l'année précédente où elle était de 16,4 milliards.

La branche Incendie alimente 15,3 % du chiffre d'affaires IARDT.

d) Les Transports

En hausse de 19% de l'année 2013 à 2014, cette branche qui contribue au chiffre d'affaires global de la branche IARDT à hauteur de 17,1 % a vu sa production passer de 19,6 milliards à 22,3 milliards en 2015 soit une hausse de 13,7 %.

Toutefois, ces données masquent des disparités suivant les trois sous branches qui la composent :

La sous branche Transports Aériens a chuté de 4,3 %, revenant d'un montant de 2,3 milliards à 2,02 milliards.

Les Transports Maritimes ont enregistré une hausse de 15,2 %, s'établissant à 17,4 milliards, contre 15,1 milliards en 2014.

Enfin, **la sous branche Autres Transports** a connu une hausse de 38 %, passant, entre 2014 et 2015, de 2,1 milliards à 2,9 milliards.

e) Les autres Risques Directs

Cette branche a produit 5,1 milliards en 2015, en hausse de 37,8% par rapport à l'année 2014, qui affichait 3,7 milliards. Elle représente 3,9% du chiffre d'affaires IARDT.

f) La Responsabilité Civile Générale

La branche RC enregistre un chiffre d'affaires de 4,1 milliards en progression de 20,6% par rapport à 2014 (3,4 milliards). Cette branche représente 3,1 % de la production totale IARDT.

III.3.2.2. Les produits financiers

Les produits financiers des assurances dommages connaissent une baisse de 13,0 %, passant de 5,2 milliards en 2014 à 4,5 milliards en 2015. Leur performance représente une valeur relative de 3,4 % par rapport au chiffre d'affaires IARD.

III.3.2.3. Les sinistres

III.3.2.3.1. Les Sinistres Payés

D'année en année, les compagnies du marché produisent des efforts pour le paiement des sinistres dont le montant se chiffre en 2015 à 48,3 milliards contre 45,9 milliards en 2014, en hausse de 5,3 %. En 2013, le montant s'élevait à 41,1 milliards.

Le taux de liquidation des sinistres c'est-à-dire le ratio Prestations Payées/Sinistres à Payer, en baisse par rapport à celui de l'exercice précédent, se situe à 56 % en 2015, contre 59 %.

III.3.2.3.2. Les charges de sinistres

La charge de sinistres de l'exercice a connu une hausse de 17,7 %, se chiffrant à 57,1 milliards contre 48,5 milliards l'année antérieure.

Le taux de sinistralité c'est-à-dire le ratio Charge de Sinistres/Primes Acquisées du marché représente 44,3 %, en augmentation sur celui de l'an passé (39,2 %).

III.3.2.3.3. Les commissions et frais généraux

En dommages, les commissions versées aux différents intermédiaires au cours de l'exercice 2015 s'établissent à 17,7 milliards contre 16,1 milliards en 2014, soit une augmentation de 9,9%.

Quant aux frais généraux, ils s'élèvent à 33 milliards, contre 35,4 milliards en 2014, en baisse de 6,8 %.

Ainsi, les frais d'acquisition se montent à 50,7 milliards, ce qui équivaut à 38,8 % du chiffre d'affaires, taux en-deçà de celui de 2014 (44 %).

Le taux de commissionnement, c'est-à-dire le ratio Commissions/Primes Emises, quant à lui, est de 13,6 %, pratiquement égal à celui de l'exercice précédent qui était de 13,8 %.

III.3.2.3.4. La réassurance

En Dommages, le montant des primes acquises aux réassureurs se chiffre à 41 milliards contre 36,6 milliards en 2014 soit une hausse de 4,4 %.

En ce qui concerne la part des réassureurs dans les charges, celle-ci s'établit à 24,3 milliards contre 14,1 milliards en 2014, en hausse de 72,3 %.

Ainsi, le solde de réassurance de l'exercice 2015 en faveur des réassureurs est de 16,7 milliards en baisse de 26,1% par rapport à l'année dernière.

III.3.2.3.5. La solvabilité du marché

Les entreprises de dommages dégagent une marge disponible de 53,9 milliards, en baisse de 3,1 % par rapport à celle de l'année dernière qui affichait 55,3 milliards.

La marge minimale est de 19,2 milliards, en baisse de 2,6 % par rapport à celle de 2014 (19,6 milliards).

Il en résulte au titre de l'exercice 2015 un surplus de marge de solvabilité de l'ordre de 34,6 milliards, en recul de 3,9 % par rapport à 2014 (36 milliards).

Le taux de couverture de la marge de solvabilité a évolué dans le même sens, 279,2 % en 2015 contre 283,9 % en 2014.

III.3.2.3.6. La couverture des engagements

a) Les engagements règlementés

Les engagements règlementés des compagnies non vie, en hausse de 10,7 % par rapport à l'exercice 2014, s'élèvent à 124 milliards contre 112 milliards.

b) Les actifs admis en représentation

Au cours de l'année 2015, les placements admis en couverture des engagements règlementés pour les compagnies de dommages s'élèvent à 140,2 milliards contre 133,2 milliards l'année précédente, soit une progression de 5,2 %.

Il se dégage des placements rapportés aux engagements règlementés, un surplus de couverture de 15,8 milliards en 2015 contre 21,3 milliards en 2014, soit une décroissance de 25,8 %.

Ainsi, le taux de couverture des engagements réglementés, en baisse par rapport à celui de 2014, s'élève à 113% contre 119 %.

c) Les résultats

L'exploitation de la branche dommages conduit à un résultat de 9 milliards. Ce dernier est en net progression de 574 % par rapport à celui de 2014 (-1,9 milliards).

III.3.3. Les assurances vie

Le chiffre d'affaire des assurances vie est résumé dans le tableau 3.38 ci-dessous en ce qui concerne l'année 2015.

Tableau 3.38 : Chiffre d'affaires synthétisé des assurances vie en 2015

SOCIETE	(En milliards F CFA)		
	Total Affaires Directes	Acceptations	Total Général
ACTIVA-VIE	7,0	0,1	7,1
ALLIANZ-VIE	17,2		17,2
BENEF LIFE	10,2		10,2
NSIA VIE	0,2	0,04	0,3
PRO ASSUR VIE	0,2		0,2
SAAR VIE	3,8		3,8
SAHAM LIFE	3,2		3,2
SUNU ASSURANCES	8,8	0,7	9,5

Source : ASAC

III.3.3.1. La production

L'assurance vie affiche un chiffre d'affaires de 51,5 milliards en 2015 contre 44,3 milliards en 2014, ce qui traduit un accroissement de 16 %. En progression continue depuis plusieurs années, elle représente 28,3 % du marché, contre 27,5 % l'année dernière et 25,5 % en 2013.

Sur un total de 51,5 milliards en 2015, la répartition est de 44 % pour les assurances individuelles, 54 % pour les assurances collectives et 2 % pour les acceptations vie.

III.3.3.2. Les produits financiers

Les produits financiers des assurances vie et capitalisation connaissent une hausse de 30,3 % et s'établissent à 4,3 milliards en 2015, contre 3,3 milliards en 2014. Ils représentent 8 % du chiffre d'affaires Vie.

III.3.3.3. Les sinistres

III.3.3.3.1. Les sinistres payés

Les prestations payées s'élèvent à 23,2 milliards en 2015 contre 21 milliards en 2014, ce qui traduit une hausse de 10,5 %.

Dans le même temps, on observe aussi une stagnation du taux de liquidation des sinistres qui se situe à 14,2 % contre 14,1 % l'année précédente.

III.3.3.3.2. La charge de sinistres

En vie, la charge de sinistres a progressé de 20,2 % et se chiffre à 38,1 milliards, contre 31,7 milliards l'année antérieure.

Le taux de sinistralité c'est-à-dire le ratio Charge de Sinistres/Primes Acquisées du marché est de 74 % en 2015 en hausse par rapport à celui de l'année antérieure (72 %).

III.3.3.3.3. Les commissions et frais généraux

Les commissions versées aux différents intermédiaires vie au cours de l'exercice 2015, supérieures à celles de 2014, s'établissent à 4,5 milliards contre 4 milliards en 2014 soit une hausse de 12,5 %.

Quant aux frais généraux, ils s'élèvent à 8,9 milliards, contre 9,4 milliards en 2014, en baisse de 5,3 %.

Ainsi, les frais d'acquisition se montent à 13,5 milliards, ce qui équivaut à 26,1 % du chiffre d'affaires Vie, taux en baisse par rapport à celui de 2014 (30,3 %).

III.3.3.3.4. La réassurance

En 2015, le montant des primes acquises aux réassureurs se monte à 3,0 milliards contre 2,1 milliards en 2014, soit une hausse de 42,4 %.

Concernant la part des réassureurs dans les charges, celle-ci s'établit à 1,4 milliard contre 1,5 milliard en 2014, en baisse de 6,7 %.

Ainsi le solde de réassurance de l'exercice 2015, est favorable aux réassureurs à hauteur de 1,5 milliard.

III.3.3.3.5. La solvabilité du marché

Les entreprises vie dégagent une marge disponible de 17,3 milliards en hausse de 6,8% par rapport à celle de l'année dernière qui affichait 16,2 milliards.

La marge minimale est de 8,2 milliards, en progression de 12,3 % par rapport à celle de 2014 (7,3 milliards).

Il en résulte au titre de l'exercice 2015 un surplus de marge de couverture qui se chiffre à 9,1 milliards, contre 9 milliards en 2014, soit un léger accroissement de l'ordre de 1,1 %.

Le taux de couverture connaît une baisse par rapport à celui de l'année précédente ; 210,9 % contre 223,1 %.

III.3.3.3.6. La couverture des engagements

a) Les engagements règlementés

Les engagements règlementés des compagnies vie, en progression de 12 % par rapport à l'exercice 2014, s'élèvent à 178,6 milliards contre 159,5 milliards.

b) Les actifs admis en représentation

Au cours de l'année 2015, les placements admis en couverture des engagements règlementés pour les compagnies vie s'élèvent à 186 milliards contre 168,9 milliards l'année précédente, soit une progression de 10,1 %.

Il se dégage des placements rapportés aux engagements règlementés, un surplus de couverture des engagements règlementés de 7,4 milliards en 2015, contre 9,4 milliards en 2014, soit une décroissance de 21,3 %.

De même, le taux de couverture des engagements règlementés a chuté par rapport à 2014, s'établissant à 104,1 % contre 105,9 %.

c) Les résultats

L'exploitation de la Branche Vie enregistre un résultat excédentaire de 2,7 milliards, en hausse de 35 % par rapport à celui de l'année précédente (2 milliards).

III.3.4.Perspectives du secteur des assurances

Les Ministres en charge des assurances des Etats membres de la CIMA se sont réunis le 08 avril 2016 à Yaoundé et ont adopté une série de règlements dont un certain nombre vont fondamentalement modifier le paysage de l'assurance de la zone et, ce partant, de notre pays.

III.3.4.1.Règlement n° 007/CIMA/PCMA/CE/2016 relatif à l'augmentation du capital Minimum des sociétés anonymes d'assurances et du fonds d'établissement des sociétés d'assurances mutuelles

Ce règlement dispose que les sociétés anonymes doivent avoir un capital social égal au moins à cinq (05) milliards à libérer dans un délai qui ne peut excéder trois ans. S'agissant des sociétés en activité, le délai accordé est de trois ans pour porter leur capital social à trois (03) milliards et de cinq (05) ans pour le porter à cinq milliards.

S'agissant des sociétés d'assurances mutuelles, le fonds d'établissement doit être au moins égal à trois (03) milliards.

Si l'objectif visé par le régulateur est de renforcer la solidité financière des compagnies d'assurances afin de leur permettre de mieux faire face à leurs engagements, il convient de souligner que la réforme va conduire à :

- un déclenchement des effets en chaîne pour le secteur, impactant le nombre d'assureurs, leur taille, leurs produits, leurs prix, leur mode de commercialisation ;
- la disparition de l'actionnariat national constitué essentiellement d'actionnaires familiaux et de la première génération de créateurs de compagnies d'assurances nationales et, ce partant, à la disparition de compagnies de petite taille à capitaux locaux ;
- la concentration du capital par le biais d'opérations de fusion et d'acquisition entre les mains de groupes multinationaux ou régionaux plus ou moins étendus, avec pour corollaire des plans sociaux douloureux et une extraversion du secteur des assurances.

III.3.4.2.Règlement n° 005/CIMA/PCMA/CE/2016 modifiant et complétant l'article 308 du code des assurances portant assurance directe à l'étranger

Ce règlement stipule qu'il est interdit de souscrire à une assurance directe d'un risque concernant une personne, un bien ou une responsabilité, situé sur le territoire d'un Etat membre auprès d'une entreprise qui ne se serait pas conformée aux prescriptions de l'article

326 (qui dispose que les entreprises ne peuvent effectuer des opérations d'assurances qu'après avoir obtenu un agrément).

Toute cession en réassurance à l'étranger, portant sur plus de 50 % d'un risque concernant une personne, un bien, une responsabilité, situé sur le territoire d'un Etat membre (...), est soumise à l'autorisation du Ministre en charge du secteur des assurances.

En faisant évoluer à la baisse le seuil de la cession en réassurance, ce règlement va dans le sens des doléances que l'ASAC avait exprimées en son temps. Il pourrait favoriser le développement de la capacité de souscription et de rétention de notre marché, permettre de limiter au maximum la pratique d'évasion des primes et améliorer le solde de la balance des paiements de notre pays.

Toutefois, le succès d'une telle mesure repose sur l'efficacité du contrôle des opérations de souscription d'assurance et de cession en réassurance. D'où l'impérieuse nécessité de mettre en place une compagnie nationale de réassurance mieux outillée pour exercer ce contrôle permanent sur les risques placés à l'extérieur, du fait de la cession légale.

III.3.4.3. Règlement n°004/CIMA/PCMA/CE/2016 relatif à la modification des articles 233 et 236 du code des assurances portant sur les pénalités et intérêts de retard à infliger aux sociétés d'assurances en cas de manquement dans l'offre ou le paiement d'indemnités aux victimes ou à leurs ayants droits suite à un accident de la circulation (les pénalités sont de 5 % par mois de retard).

Dans un souci bien compris de faire effectivement régler les sinistres ou d'en accélérer la cadence, la CIMA durcit sa législation. Cette mesure se situe dans le prolongement du règlement n° 002/CIMA/PCMA/PCE/2014 portant modification du barème d'indemnisation des victimes d'accidents de la circulation ou de leurs ayants droit. Elle aura pour conséquence d'alourdir la charge de sinistres des compagnies dont l'automobile constitue le cœur de métier et de mettre à mal leurs résultats.

III.3.4.4. Règlement n° 001/CIMA/PCMA/CE/2016 modifiant et complétant le régime financier et les règles comptables applicables aux organismes d'assurance

L'instauration d'une provision de gestion en assurance vie qui découle de ce règlement est, selon la CIMA, destinée à faire face à l'incapacité des chargements de gestion et d'acquisition à couvrir les frais réellement exposés pour la gestion et l'acquisition des contrats.

Si cette réforme est appliquée en l'état, sans mesure d'accompagnement, les sociétés d'assurance vie du Cameroun devraient constituer au 31 décembre 2016 des provisions estimées pour l'heure à trente (30) milliards, ce qui contribuerait à la dégradation de leurs fonds propres.

Au final, si la modification de l'article 308 permet d'entrevoir la possibilité d'accroissement de l'aliment pour le marché et, ce partant, une augmentation de rétention de son chiffre d'affaires global, les autres mesures récemment prises par le régulateur sont de nature à mettre à mal l'industrie de l'assurance nationale, s'agissant particulièrement des compagnies à

capitaux exclusivement ou majoritairement camerounais, dont la survie paraît plus que jamais incertaine.

III.3.5.Perspectives du secteur des assurances

Pour le secteur des assurances, les actions ci-dessous sont envisagées au cours de l'exercice 2017 :

- l'amélioration du taux de pénétration de l'assurance au Cameroun, à l'instar de la branche vie pour développer la constitution de l'épargne longue, niche institutionnelle contributive au financement de l'économie nationale ;
- le lancement d'une étude pour la mise en œuvre d'une couverture d'assurance scolaire adéquate des élèves et étudiants ;
- le suivi de la bonne application des dispositions légales instituant des obligations d'assurance dans certains secteurs ;
- l'implémentation de l'assurance islamique et de la micro assurance qui a pour vocation la couverture des masses populaires et du secteur informel ;
- le développement de l'assurance agricole dont les retombées pourraient renforcer la sécurité alimentaire.

III.4. Situation du marché financier

III.4.1. Marché des titres publics à souscription libre de la BEAC

En 2016, le marché des titres publics émis par adjudications organisées par la BEAC a enregistré un accroissement des montants levés par les Trésors publics à la suite de la baisse des recettes budgétaires liée à la chute des prix du pétrole, principale ressources des économies de la CEMAC.

Le marché secondaire demeure atone, avec une contraction des achats ventes de titres en dépit d'un accroissement des opérations de nantissements des titres auprès de la banque centrale au cours de la période de référence.

III.4.1.1. Marché primaire

Sur l'ensemble de l'année 2016, 110 appels d'offres sur bons et obligations du trésor ont été lancés, dont 103 fructueux ayant permis de lever globalement 987,4 milliards.

La valeur totale des émissions de bons du trésor assimilables (BTA) s'est établi à 792,8 milliards en 2016 contre 430,1 milliards en 2015, résultat d'une mobilisation de ressource de 174,2 milliards pour le Cameroun, 19 milliards pour la république centrafricaine ; 269,9 milliards pour le Gabon ; 60 milliards pour la guinée équatoriale et 269,7 milliards pour le Tchad.

En ce qui concerne les obligations du trésor assimilables (OTA), les trésors publics du Gabon et du Tchad ont été les plus actifs. Ils ont globalement collecté 194,7 milliards; 20,3 milliards pour le Gabon et 174,4 milliards pour le Tchad.

Les couts des ressources mobilisées sur le compartiment des BTA ont gardé une tendance haussière en 2016 et se sont situés pour l'essentiel, au-dessus du taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO) fixé à 2,45 %. En effet, les taux d'intérêt moyen pondérés (TIMP) sur les BTA ont évolués dans les fourchettes reprises ci-dessus :

- Cameroun : entre 1,54 % et 2,86 %, contre 1,82 % et 3,60 % en 2015 ;
- Gabon : entre 3,10 % et 4,93 %, contre 2,16 % et 4,21 % en 2015 ;
- Guinée Equatoriale : entre 1,58 % et 5,71 % contre 1,36 % et 1,58 % en 2015 ;
- République Centrafricaine : entre 5 % et 5,35 % contre 5,12 % et 5,25 % en 2015 ;
- Tchad : entre 3,10 % et 4,5 % contre 2,69 % et 3,5 % en 2015.

Globalement, le prix des obligations est resté sous le pair. En effet, le prix moyen pondéré a évolué respectivement entre 95 % et 99,51 % contre 98,23 % et 99,20 % en 2015 pour le Gabon et entre 98 % et 100 % ; contre 94,23 % et 100 % en 2015 pour le Tchad.

Par ailleurs, les taux de couvertures des émissions des BTA ont évolué dans les fourchettes suivantes :

- Cameroun : entre 80 % et 432,86 % contre 70,40 % et 425,98 % en 2015 ;
- Gabon : entre 50 % et 310,75 % contre 62,50 % et 371 % en 2015 ;
- Guinée Equatoriale : entre 80 % et 165 % contre 130 % et 300 % en 2015 ;

- République Centrafricaine : 100 % contre 100 % et 120 % en 2015 ;
- Tchad : entre 8 % et 100 % contre 33,33 % et 195 % en 2015.

Sur le compartiment des OTA, le taux de couverture s'est situé entre 18,25 % et 250 % contre 83,33 % et 100 % en 2015 pour le Gabon et entre 60 % et 102 % contre 66,70 % 100 % en 2015 pour le Tchad.

En ce qui concerne les remboursements, les trésors publics ont honoré l'ensemble de leurs engagements envers les souscripteurs pour un montant total de 599,2 milliards réparti comme suit : 160,4 milliards par le trésor public du Cameroun, 17,5 milliards par le trésor public Centrafricain ; 194,2 milliards par le trésor du Gabon ; 15 milliards par le trésor de la Guinée Equatoriale et 212,2 milliards par celui du Tchad.

S'agissant du paiement d'intérêts sur le compartiment des OTA, un montant total de 7,9 milliards a été payé par les trésors nationaux : le Cameroun 0,3 milliards, le Gabon 3,9 milliards et le Tchad 3,5 milliards.

III.4.1.2. Marché secondaire

Le marché secondaire des titres publics émis par adjudications est demeuré plat au cours de l'année 2016. Deux transactions représentant des opérations d'achats/vente ont été enregistrées et ont porté sur 2 085 BTA de valeur nominale négociés à 2,085 milliards et cédés à 2,031 milliards.

Encadré 3.4 : Principaux textes régissant le marché régional pour l'émission des titres publics

Le marché des titres publics est encadré par un certain nombre de textes décrivant les procédures techniques et la réglementation de l'émission des titres publics dans la zone CEMAC. Il y a notamment :

- le Règlement 03/08/CEMAC/UMAC/CM relatif aux Titres Publics à Souscription Libres émis par les Etats membres de la CEMAC du 06 octobre 2008 ;
- le Règlement général du 23 décembre 2010 de la Cellule de Règlement et de Conservation des Titres (CRCT) ;
- l'Instruction N° 03/CRCT/2010 du 23 décembre 2010 relative à la comptabilité - Titres des Teneurs de comptes ;
- l'Instruction N° 04/CRCT/2010 du 23 décembre 2010 portant Dispositions tarifaires relatives à l'affiliation à la CRCT ;
- l'Instruction N°02/CRCT/2010 du 23 décembre 2010 relative à la comptabilité - Titre de la Cellule de Règlement et de Conservation des Titres ;
- le Cahier des Charges des Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT).

Source : BEAC

III.4.1.3. Nantissement des titres publics

Dans l'ensemble, les banques de la CEMAC ont nanti au profit de la Banque Centrale 222 135 BTA et 32 800 700 OTA, d'une valeur totale de 550,1 milliards, et 21 420 000 obligations du trésor (OT) pour une valeur nominale de 208,3 milliards.

III.4.1.4. Encours des titres publics conservés à la Cellule de Règlement et de Conservation des Titres (CRCT)

Au 31 décembre 2016 l'encours des titres publics conservés à la CRCT s'est élevé à 882 milliards dont 98 milliards pour le Cameroun, 264 milliards pour le Gabon, 60 milliards pour la Guinée Equatoriale, 10 milliards pour la République Centrafricaine et 450 milliards pour le Tchad.

III.4.1.5. Perspectives pour 2017

Le dynamisme du marché des titres publics sera renforcé par l'acquisition d'une application de gestion automatique des titres et éventuellement une plateforme de télé adjudication.

Sur la base de leurs plans de trésorerie, les six trésors publics ont publié leurs calendriers d'émission pour troisième de l'année 2017 et prévoient de solliciter le marché régional de la dette publique.

III.4.2. Marché boursier du Cameroun

Au cours de l'année 2016, aucun frémissement n'a été enregistré sur le marché boursier malgré les annonces de la venue sur la cote de la Douala Stock Exchange (DSX) de trois (03) valeurs à savoir : la SOCATRAL, ALUBASSA et SOSUCAM.

Au 31 décembre 2016, le compartiment Action de la DSX reste toujours animé par les trois (03) valeurs dont la SEMC, SAFACAM, et SOCAPALM introduites en bourse respectivement en 2006, 2007 et 2008.

Sur le compartiment Obligataire, la cote de la DSX a enregistré une nouvelle valeur dénommée «ECMR 5,5 % net 2016-2021 » de l'Etat du Cameroun suite à un emprunt obligatoire de 165 000 millions

III.4.2.1. Compartiment de titres de capital (Marché des actions) de la Douala Stock Exchange (DSX)

Tableau 3.39 : Evolution de la capitalisation boursière

Valeurs	2012	2013	2014	2015	2016	variation
	<i>(En millions de F CFA)</i>					<i>(%)</i>
SEMC	10 672	11 960	110 906	12 222	12 511	2,3
SAFACAM	36 846	54 648	62 100	53 403	42 225	-20,9
SOCAPALM	61 009	67 110	84 679	100 667	93 804	-6,8
TOTAL	108 527	133 718	158 685	166 292	148 540	-11,9

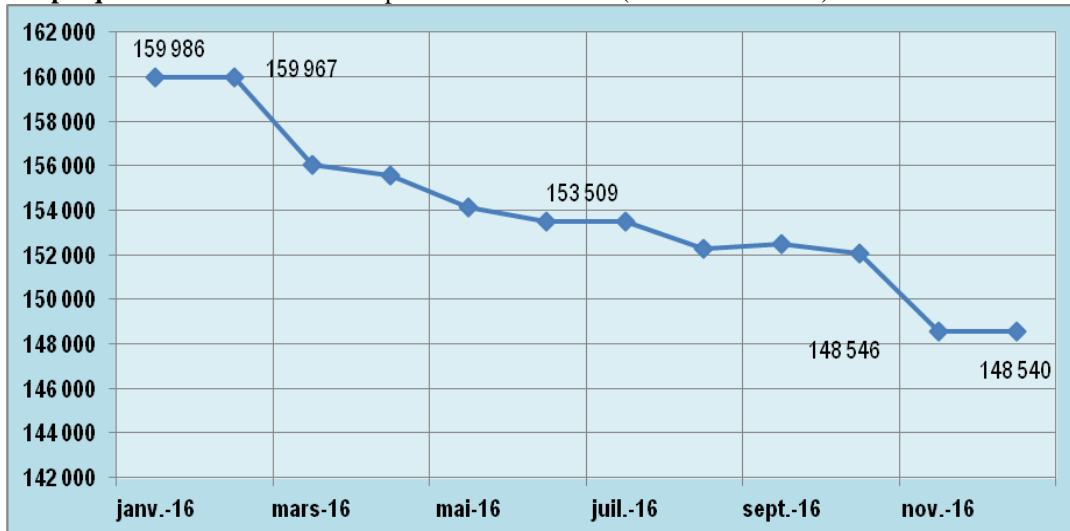
Source : DSX

Au titre de la capitalisation boursière sur le compartiment actions, elle a connu un repli de 11,9 % passant 166 293 millions au 31 décembre 2015 à 148 540 millions au 31 décembre 2016. Ceci s'explique par la régression des capitalisations de SAFACAM et SOCAPALM respectivement de 20,9 % et 6,8 % par rapport à la même période un an plus tôt. Ces replis se justifient par la chute des valeurs y relatives qui sont passées de 42 998 au 31 décembre 2015 à 33 998 au 31 décembre 2016 pour le titre SAFACAM, de 22 000 au 31 décembre 2015 à 20 500 au 31 décembre 2016 pour le titre SOCAPALM. La capitalisation boursière de la

valeur SEMC a connu une embellie de 2,4 % en raison de l'évolution favorable du cours qui a progressé de 63 498 au 31 décembre 2015 à 65 000 au 31 décembre 2016.

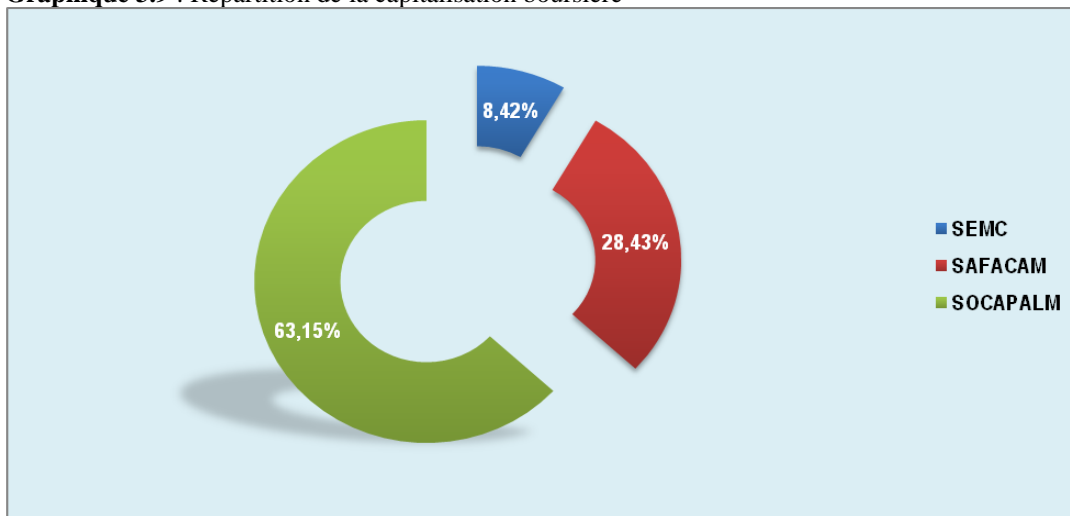
S'agissant des transactions enregistrées sur ce compartiment, 10 794 titres ont fait l'objet de transactions effectives pour un montant total de 304 millions.

Graphique 3.8 : Evolution de la capitalisation Boursière (en millions FCFA)



Source : DSX

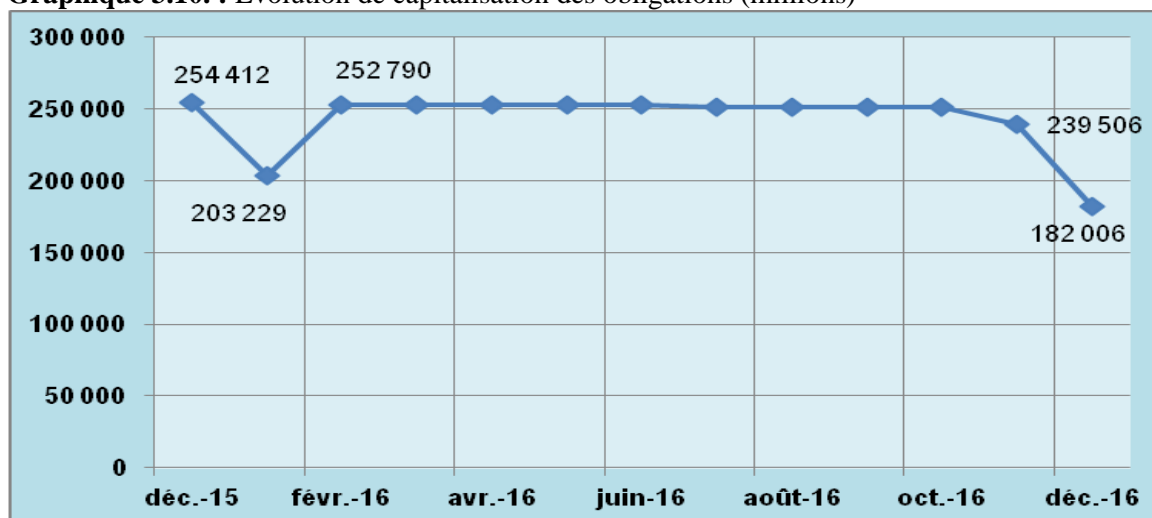
Graphique 3.9 : Répartition de la capitalisation boursière



Source : DSX

III.4.2.2. Compartiment de titres de créances (Marché obligataire) de la Douala Stock Exchange (DSX)

Graphique 3.10. : Evolution de capitalisation des obligations (millions)



Source : DSX

Tableau 3.40 : Volume des titres de créance

Dénomination	Emetteur	Millions FCFA	Maturité
EMCR 5,5% net 2016-2021	Cameroun	165000	5 ans
EMCR 5,9% net 2013-2018	Cameroun	80000	5 ans
EMCR 5,5% net 2014-2019	Cameroun	150000	5 ans
BDEAC 5,5% net 2010-2017	Congo	11835	7 ans
TCHAD 6% 2013-2018	Tchad	58307	5 ans
FAGACE 5,25% net 2014-2019	Benin	3510	5 ans

Source : DSX

Au 31 décembre 2016, six titres cotent sur le compartiment obligataire de la DSX. La capitalisation boursière est passée de 254 412 millions au 31 décembre 2015 à 182 006 millions au 31 décembre 2016. Cette variation se justifie par les remboursements des différentes échéances d'emprunt, mais aussi par l'amortissement total de la valeur « CMR 5,6% net 2010-2015 » en fin 2015. S'agissant des transactions enregistrées sur ce compartiment, 465 336 titres ont fait l'objet de transactions effectives pour un montant total de 3 530 millions.

Le marché financier a enregistré une émission d'emprunt privée d'Afriland First Bank pour un montant de 15 000 millions au cours de l'année 2016.

III.4.2.3. Compartiment hors cote de la Douala Stock Exchange (DSX)

Sur le compartiment hors cote de la DSX, la Société National de Raffinerie (SONARA) a mobilisé dans le cadre du placement des obligations de Trésor à coupon zéro OTZ de l'Etat camerounais détenus dans son portefeuille, un montant de 36 000 millions en 2016.

III.4.3. Perspectives du marché financier

Au niveau du marché financier national, le cadre législatif régissant les marchés financiers a été complété au cours de l'exercice 2016 par l'adoption et la promulgation de la loi n°2016/010 du 12 juillet 2016 régissant les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM).

Cette loi qui vise notamment à diversifier la gamme des produits financiers de mobilisation de l'épargne et à promouvoir la gestion collective, a créé deux types d'OPCVM : les Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV) et les Fonds Communs de Placement (FCP).

Au cours de l'année 2017, il est projeté l'élaboration et l'adoption des différents textes d'application de la loi régissant les OPCVM qui concernent, entre autres les conditions de constitution, de transformation et d'agrément des OPCVM, le capital minimum exigé des SICAV, les modalités de constitution des actifs des OPCVM, les modalités de publication des notes d'information par les OPCVM.

En perspective, outre la mise sur pied d'une politique du développement du marché financier national qui impliquerait tous les acteurs et administrations dont les compétences sont reconnues dans le domaine, les réformes envisagées dans le cadre du marché financier camerounais sont contenues dans le plan stratégique « 2017-2020 » de la Commission des Marchés Financiers et dont les principaux axes sont présentés plus haut.

Toutefois, les réformes et actions déjà engagées et en cours de réalisation sont les suivantes :

- l'élaboration du cadre d'application de la loi portant sur les OPCVM ;
- la mise en œuvre de la loi sur la dématérialisation ;
- la participation de la CMF aux travaux du Conseil National du Crédit.

Par ailleurs, la récente reconnaissance internationale de la Commission des Marchés Financiers à travers son admission comme membre de l'Organisation Internationale de Conservation des Valeurs (OICV) regroupant en son sein tous les régulateurs de la planète, exige l'opérationnalisation véritable de l'organe de régulation conformément aux standards internationaux, la modernisation des composantes du marché financier à moyen terme par :

1. La modernisation des infrastructures du marché financier (acquisition d'un système de gestion de l'information financière, acquisition d'un système de supervision et de contrôle à temps réel ou différé des activités du marché, acquisition par la DSX d'une infrastructure moderne de cotation) avec la recherche d'une interconnexion des acteurs ;
2. L'évolution du cadre réglementaire voire légal pour le hisser aux standards internationaux édictés par l'OICV et opposable à tous les régulateurs du secteur ;
3. La sensibilisation des entreprises publiques et privées pour une introduction sur le marché financier (mobilisation de financement pour la réalisation de projet d'investissement ou pour l'expansion et la modernisation des entreprises industrielles et commerciales) ;

4. La promotion de la culture boursière à travers les programmes de formation et de stages pratiques ;
5. La vulgarisation des organismes de placement collectifs en valeurs mobilières OPCVM ;
6. L'élaboration d'un cadre réglementaire pour le développement du capital investissement (private Equity) au Cameroun.
7. Toutefois, compte tenu de l'atonie qui caractérise le marché national à ce stade, les objectifs fixés par la Commission des marchés financiers et la DSX pour permettre au marché financier national de jouer le rôle qui motive sa création par le Chef de l'Etat, à savoir être un outil moderne de financement de l'économie, ne peuvent être atteints que si les dotations accordées par l'Etat prennent en compte les besoins exprimés par ces deux acteurs du marché financier national.

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

En somme, l'année 2016 a été marquée au Cameroun au niveau du système bancaire par une expansion continue du réseau bancaire. En termes d'activité, le système bancaire a enregistré une croissance relativement significative du total du bilan de l'ensemble des 14 banques en activité. On note en particulier l'accroissement des crédits à moyen terme octroyés par les banques de 201 milliards en valeur absolue, soit 18,8 % en valeur relative.

Pour ce qui est des établissements financiers, leur activité a connu un accroissement en raison d'une augmentation significative des dépôts collectés. En effet, au 31 décembre 2016, les dépôts de la clientèle des établissements financiers se chiffrent à 41,1 milliards, contre 35,1 milliards à fin 2015, soit une hausse de 17,1 %.

Le secteur de la microfinance quant à lui a continué de s'étendre après les mesures d'assainissement prises par l'Autorité monétaire. Son réseau d'agences est passé de 1 407 à 1 595 (+188) points de vente entre 2015 et 2016. Suivant la répartition par zone, la plupart de ces agences sont implantées en zone urbaine (54 %).

Le marché financier pour sa part a été caractérisé en 2016 par un accroissement des montants levés par les Trésors publics sur le marché des titres publics émis par adjudications organisées par la BEAC, en raison de la baisse des recettes budgétaires liée à la chute des prix du pétrole, principale ressources des économies de la CEMAC. Le marché secondaire est demeuré atone, avec une contraction des achats ventes de titres en dépit d'un accroissement des opérations de nantissements des titres auprès de la banque centrale au cours de la période de référence.

En dépit de la bonne tenue du système bancaire, des contreperformances ont été enregistrées dans certains compartiments du système financier, notamment :

- (i) l'augmentation considérable du coût des risques bancaires par rapport à l'année précédente, les dotations aux provisions étant passées de 43,3 à 105,5 milliards, soit une hausse de 143,5 % ;
- (ii) un léger renchérissement du coût du crédit accordé aux PME par les établissements financiers (+0,25 point par rapport à 2015) ;
- (iii) la baisse des dépôts et crédits des établissements de microfinance ;
- (iv) une baisse significative de la capitalisation boursière en 2016 par rapport à 2015 (baisse de 11,9 %) ;
- (v) la morosité du compartiment des titres en capital (marché des actions) de la DSX.

A cet effet, les recommandations suivantes sont été formulées pour le *secteur bancaire* :

- accélérer la mise en place des outils d'informations dans le système financier, notamment la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF, le projet du *Credit Bureau*, la Centrale des Bilans, la Centrale des Risques des Etablissements de microfinance, etc. ;

- mettre en place un dispositif de suivi du cadre réglementaire des services financiers mobiles, et un mécanisme de mesure de l'impact de ces services sur l'inclusion financière ;
- améliorer le dispositif de recouvrement des créances par les établissements de crédit.

Dans le secteur de la *microfinance*, il convient d'accélérer les mesures visant :

- a) la modernisation de l'infrastructure technique du secteur par la mise en place par l'Institut d'émission de systèmes de paiement moderne pour les EMF ;
- b) l'amélioration de la gouvernance de ce secteur par l'élaboration d'un code de bonne conduite pour les acteurs ;
- c) la mise en place d'un cadre réglementaire spécifique pour la protection des clients des EMF, notamment des dispositions de lutte contre le surendettement de la clientèle ;
- d) l'appui au Conseil National du Crédit dans la mise en place et la vulgarisation de la Centrale des Risques des EMF (CREMF) ;
- e) la révision du plan d'actions de la stratégie nationale de la finance inclusive en mettant un accent particulier sur les services financiers mobiles.

Pour ce qui est du secteur des *assurances*, il convient d'accélérer les actions envisagées pour la création d'une compagnie de réassurance nationale en vue d'accroître la capacité de rétention du marché local.

Pour ce qui est du *marché financier*, il serait indiqué de prendre des mesures pouvant dynamiser le compartiment des titres en capital.

ANNEXES

Missions et activités du Conseil National du Crédit

I. Missions

Le Conseil National du Crédit, conformément aux dispositions de l'article 2 du Décret n° 96/138 du 24 juin 1996 portant organisation et fonctionnement du CNC, « *est un organisme consultatif, chargé de donner des avis sur l'orientation de la politique d'épargne et de crédit, ainsi que sur la réglementation bancaire* ».

Son rôle est notamment :

- d'émettre des avis sur tout projet d'acte législatif ou réglementaire relatif à l'activité des établissements de crédit ;
- d'émettre des avis sur des décisions d'ordre individuel ou des accords relatifs à l'octroi et au retrait de l'agrément des établissements de crédit et de ses dirigeants ;
- d'étudier et de proposer toutes les mesures à caractère général propres à stimuler la mobilisation de l'épargne nationale ;
- d'optimiser l'allocation des ressources internes pour la réalisation des objectifs économiques ;
- de renforcer la sécurité et l'efficacité du système bancaire et financier en perfectionnant l'organisation de ses méthodes ;
- d'évaluer et suivre l'activité des établissements de crédit et de microfinance.

Pour accomplir ces missions, le Conseil National du Crédit a deux grandes principales fonctions, dont l'une à vocation économique, prévue par les dispositions de l'article 5 alinéas 3, 7 et 10 du Décret supra et l'autre, à vocation juridique, prévue par les dispositions des articles 5 et 6 du même Décret.

A) Fonction économique du Conseil National du Crédit

La fonction économique du CNC procède des dispositions de l'article 7 qui dispose que : «Le Conseil étudie et propose toutes mesures de caractère général propres à :

- stimuler la mobilisation de l'épargne nationale par le système bancaire et financier ;
- optimiser l'allocation des ressources internes pour la réalisation des objectifs économiques ;
- renforcer la sécurité et l'efficacité du système bancaire et financier, et en perfectionner l'organisation des méthodes ».

Par ailleurs, l'article 5 alinéa 3 dispose que : « le Conseil peut également être consulté pour avis sur :

- le financement des programmes économiques ;

- les conditions des emprunts intérieurs et extérieurs émis par l'Etat et les administrations publiques ».

De même que, l'article 10 prévoit que : « le Conseil établit chaque année un rapport relatif à la monnaie, au crédit et au fonctionnement du système bancaire et financier ainsi qu'à l'exercice de sa mission. Ce rapport est adressé au Président de la République ».

B) Fonctions Juridiques du Conseil National du Crédit

Les fonctions juridiques du Conseil National du Crédit sont définies dans les dispositions des articles 5 et 6.

A cet effet, l'article 5 dispose que : « dans le cadre de ses attributions et dans les matières ne relevant pas des compétences attribuées à la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale, le Conseil peut être saisi pour avis de tout projet d'acte législatif ou réglementaire relatif à l'activité des établissements de crédit et visant notamment :

- la classification des établissements de crédit en différentes catégories, le capital minimum requis, la forme juridique et les activités autorisées pour ces établissements ;
- la prise ou la détention de participations par ces établissements ;
- les conditions d'implantation des réseaux, en particulier les ouvertures et fermetures de guichets ;
- les conditions des opérations que peuvent effectuer ces établissements, en particulier les conditions appliquées à la clientèle ;
- la publication des comptes des établissements de crédit ;
- les conditions de concurrence ;
- l'organisation des services communs à la profession ».

L'alinéa 2 de cet article dispose qu'«A l'initiative de l'Autorité monétaire, le Conseil peut également être saisi pour avis des règlements et décisions édictés par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale ».

Par ailleurs, l'article 6 dispose que : « le Conseil peut être saisi pour avis par l'Autorité Monétaire sur les décisions d'ordre individuel ou les accords, autorisations ou dérogations qu'elle prend ou octroie en vertu de la Convention du 17 janvier 1992 portant harmonisation de la réglementation bancaire dans les Etats de l'Afrique Centrale et par les dispositions législatives et réglementaires régissant l'exercice de l'activité bancaire au Cameroun, à l'exception de celles relevant de la compétence de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale, notamment :

- l'octroi et le retrait de l'agrément des établissements de crédit et des bureaux d'information, de liaison et de représentation d'établissements étrangers, aux termes et sous les conditions du Titre II de l'Annexe à la Convention du 17 janvier 1992 ;

- l'octroi et le retrait de l'agrément des dirigeants et des commissaires aux comptes de ces établissements, aux termes et sous les conditions du Titre III de la Convention du 17 janvier 1992 ».

L'alinéa 2 dispose que « le Conseil dresse annuellement et publie au journal officiel, la liste des différents types d'agrément susvisés, accordés par l'Autorité Monétaire ».

Cette fonction est davantage administrative et logistique, et sert de soutien transversal à la bonne réalisation des missions du CNC.

II. Organisation du Conseil National du Crédit

Pour l'exécution de ses missions, le CNC est composé de deux organes, un organe décisionnel et un Secrétariat Général. Toutefois, le Conseil peut, conformément aux dispositions de l'article 4 alinéa 2 créer en son sein des Comités techniques dont il fixe la composition et les attributions.

A) L'organe décisionnel du Conseil National du Crédit

Le Conseil est présidé par le Ministre des Finances, tandis que le Ministre de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique assure la Vice-présidence et le Directeur National de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale en assure les fonctions de Secrétaire Général et de Rapporteur.

Outre le Président, le Vice-président et le Secrétaire Général, le Conseil est composé des membres suivants :

- Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
- Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale ;
- Secrétaire Général de la COBAC ;
- Censeur camerounais de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale ;
- Directeur Général du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire ;
- Directeur des Affaires Economiques au Ministère des Finances ;
- Directeur Général de la SNI ;
- Directeur Général de la Cameroon Postal Services (CAMPOST) ;
- Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat ;
- Président de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts ;
- Représentant du Conseil Economique et Social ;
- Président de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun (APECCAM) ;
- Secrétaire Général de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun (APECCAM) ;

- Président de l'Association des Sociétés d'Assurances du Cameroun (ASAC) ;
- Président du Syndicat des Industriels du Cameroun (SYNDUSTRICAM) ;
- Président du Groupement Inter-Patronal du Cameroun (GICAM) ;
- Et des personnalités cooptées.

L'intégration de l'Association Nationale des Etablissements de Microfinance (ANEMCAM) dans la liste des membres du Conseil a été proposée et reste attendue.

B) Les Comités Techniques du Conseil National du Crédit

Selon les dispositions de l'article 4 alinéa 2 du Décret n° 96/134 du 24 juin 1996 portant organisation et fonctionnement du Conseil National du Crédit, le Conseil peut créer en son sein des Comités techniques, dont il fixe la composition et les attributions. A cet effet, trois (03) Comités et une Commission techniques ont été créés au sein du CNC. Il s'agit :

- *du Comité Economique et Financier*, chargé des études économiques et financières ;
- *du Comité de la Réglementation*, chargé des études sur la réglementation bancaire ;
- *du Comité du Rapport sur la Monnaie et le Crédit*, chargé des études portant sur le Rapport relatif à la monnaie, au crédit et au fonctionnement du système bancaire et financier ;
- et de la *Commission d'Arbitrage du Service Bancaire Minimum Garanti*.

C) Le Secrétariat Général du Conseil National du Crédit

Le Secrétariat Général du Conseil est l'organe Exécutif du CNC. Il est placé sous la coordination du Secrétaire Général, qui assure la préparation et le suivi de la mise en œuvre des décisions du Conseil.

Pour ce faire, l'activité du Secrétariat Général du CNC est structurée comme suit, en cinq (05) sections :

- Section Administration générale et gestion ;
- Section Banque et Finance ;
- Section Economie, statistique et planification stratégique ;
- Section Juridique ;
- Section Informatique et communication.